



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

Le Wallon

Maurice Wilmotte

Library of



Princeton University.

LE

W A L L O N

fr 1.25

40 cts

DU MÊME AUTEUR

Rapport sur l'Enseignement de la philologie romane à Paris et en Allemagne. Bruxelles, 1886.

Études de dialectologie wallonne. Paris, 1890.

Un fragment de Foucon de Candie. Bruxelles, 1891.

A PARAÎTRE

Les parlers romans de Belgique (langue et littérature vivantes).

BIBLIOTHÈQUE BELGE DES CONNAISSANCES MODERNES

LE

W A L L O N

HISTOIRE ET LITTÉRATURE

DES ORIGINES A LA FIN DU XVIII^e SIÈCLE

PAR

Maurice WILMOTTE 1861

Professeur à l'Université de Liège.



BRUXELLES

CHARLES ROZEZ, LIBRAIRE-ÉDITEUR

81, RUE DE LA MADELEINE, 81

WILSON
HALL
LIBRARY

AVANT-PROPOS

Le wallon est un dialecte, dont les limites conventionnelles, admises par la science, englobent trois provinces (Liège, Luxembourg et Namur) et une portion de deux autres provinces (Hainaut et Brabant). Les arrondissements judiciaires de Mons et de Tournay parlent une variété du picard, dialecte qui s'étend, au Sud et au Sud-Ouest, fort avant dans la région française.

Il semblerait que l'histoire documentaire du Wallon, circonscrite de la sorte, ne prêtât qu'à un court exposé. La plupart des anciens chercheurs belges ne lui ont jamais appartenu; elle n'a connu ni les cours littéraires, ni les confréries d'art; elle ne nous a légué ni épopées, ni vieux romans.

Que le lecteur se rassure et se détrompe, comme je me suis détrompé moi-même par une étude attentive de nos vieux auteurs.

Mon plan primitif comprenait l'histoire de nos parlars, depuis leur constitution régionale jusqu'aujourd'hui. Chemin faisant, j'ai reconnu que ce plan était trop vaste et qu'il fallait sacrifier le présent ou le passé. On me pardonnera sans doute d'avoir écrit l'histoire de ces parlars et d'en avoir réservé la grammaire vivante. On me pardonnera aussi de n'avoir pas

AF R 121317 384791

isolé les textes des époques auxquelles ils remontent et d'avoir tracé de celles-ci un tableau succinct.

Ce tableau serait plus complet si les mouvements politiques des XII^e et XIII^e siècles, les institutions qu'ils servirent à édifier et les arts plastiques n'en avaient été exclus. Il y avait là prétexte à trois chapitres, dont je possédais les matériaux et que j'aurais écrits, si je n'avais été retenu par un scrupule. C'est qu'à partir du XII^e siècle, il m'a paru se faire un divorce entre les penseurs et la foule des autres hommes, entre ceux qui composent et ceux qui lisent ou qui écoutent. Le charme était rompu, et ce n'est qu'aux XVII^e-XVIII^e siècles qu'on perçoit à nouveau l'écho populaire, répondant, avec une certaine netteté, à la bonne parole semée de plus haut.

Il est une dernière justification que je devais au lecteur. En m'arrêtant à la fin du siècle dernier, j'excluais les productions patoises de Defrecheux, de Simonon et de bien d'autres. Mais je n'ai pas dit adieu à ces chanteurs aimables, goûtés des foules et restés populaires. Ils trouveront place dans le petit livre que je prépare sur les parlans romans de Belgique.

Liège, le 5 septembre 1893.

M. WILMOTTE.

LE WALLON

DES ORIGINES A LA FIN DU XVIII^e SIÈCLE

I

Les origines.

Les Germains appelèrent *Walah* l'habitant romain des contrées qui devinrent une proie facile pour leur humeur conquérante et la supériorité de leurs bras. Telle est l'origine du nom de *Wallon* (1). Il n'a cessé de désigner, en même temps qu'une langue issue du latin, une race dans la constitution de laquelle entrèrent, dans une sérieuse proportion, les éléments victorieux que la conquête de César avait introduits et fixés sur le sol de la Gaule. Il faut donc se garder de confondre la notion de *Pays de Liège* et celle de *Wallonie*. La première appelle irrésistiblement la vision d'un vaste territoire, qui

(1) Voir G. Paris dans *Romania*, I, p. 5. Le plus ancien exemple de cette appellation que j'aie trouvé dans nos textes, figure au début des *Gesta abbatum Trudonensium* de l'abbé Rodulfus. Il y est dit d'un certain Adélard que « *nativam linguam non habuit Theutonicam, sed quam corrupte nominant Romanam, Theutonice Walanicam* ». *Monumenta Germaniae Historica*, X, 229.

fut, au moins à l'origine, plus teuton que romain ; la seconde est strictement limitée à une race, à un idiome et à des traditions dont Rome peut revendiquer à bon droit la plus grosse part.

C'est Rome qui a fait la Wallonie, ou du moins c'est à sa toute-puissance d'absorption qu'une terre peuplée de Germains, puis soumise par elle, puis reconquise par d'autres Germains, a dû cette étrange fortune de porter, enfin, une moisson d'hommes dont l'aspect physique, le caractère et les ouvrages accusent une filiation plutôt latine.

Les Éburons étaient des Germains, comme les Ménapiens, les Tongres et les Béthasiens. Ils formaient des communautés de village, dont la coutume réglait la vie, partagée entre la chasse, la pêche et les exercices guerriers. Pour se mettre à l'abri d'un coup de main, ils se retranchaient derrière des « assises de pierres brutes et de troncs d'arbres (1) » ; leurs morts reposaient sous de simples amas de gazons.

Tels ils nous apparaissent dans les merveilleuses exhumations que nous devons à l'archéologie, tels ou à peu près nous les retrouvons après l'occupation romaine, surtout dans la région septentrionale, dont la conquête de César n'a pas modifié sensiblement l'aspect.

Faut-il croire sur parole le plus intrépide et le plus érudit de nos explorateurs scientifiques, M. Schuermans, lorsqu'il réduit à rien l'influence du vainqueur dans la partie limbourgeoise de l'ancien pays de Liège (2) ? Sans doute, il explique la persistance de certains traits de race par la densité de population germanique et l'individualisme tenace des vaincus ; mais il nous tracera plus tard (3) un tableau imprévu de la colonisation romaine dans

(1) *Bulletins des Commissions d'Art et d'Archéologie de Belgique*, t. I, p. 96.

(2) *Ibid.*, *id.*, p. 98-99.

(3) *Ibid.*, t. V, p. 486 sq.

ces mêmes régions ; il nous dira les arts, les industries, l'agriculture régulière, la vie assise et tout à fait pliée aux exigences administratives de l'Empire ; il nous montrera les Béthasiens et les Tongres adoptant jusqu'aux divinités de Rome et gardant pour elles une faveur dont ils sèment les témoignages sur toutes les voies que parcourent les armées.

De part et d'autre, il y a quelque optimisme dans ces conclusions, pourtant si étudiées. Rome n'a pu, en ces contrées lointaines et dans un bien court laps de temps, laisser des traces aussi durables que l'enivrement archéologique serait porté à l'admettre. Grattez le Belgo-romain et vous retrouverez le barbare. Mais ce barbare, n'a-t-il pas ses instincts sociaux, ses rudiments de culture ? Rome doit s'accommoder des uns et des autres. Au lieu du régime des cités, elle favorise celui des petites exploitations agricoles, dont les fouilles attestent la multiplicité ; elle crée ainsi la toponymie rurale, qui est toute latine chez nous ; elle facilite, si elle ne la provoque point, l'acclimatation sur notre sol d'autres Germains, qui seront d'abord ses auxiliaires et plus tard ses maîtres.

Ces Germains, ce sont les Francs, apparentés, semble-t-il, de race, de religion et de demeure originelle avec les Tongres ou Thuringiens (1). Julien leur ouvrit la Taxandrie (Campine), où ils semblent avoir laissé, dans les noms de lieux (2), dans les croy-

(1) Grégoire de Tours s'exprime ainsi : « Dehinc transacto Rheno, Thoringiam transmeasse ». Comp. Longnon, *Géographie de la Gaule au VI^e siècle*, p. 165 ; *Bull. des Com. d'Art et d'Arch.*, t. VII, 566 ; t. IX, 378 sq. ; t. X, 49. M. Kurth a mis hors de doute l'identité, longtemps contestée, de « Thoringia » avec la « Civitas Tungrorum ». (*Histoire poétique des Mérovingiens*, p. 110 sq.)

(2) Les Francs dont il s'agit ici sont les Saliens, comme le prouve un passage d'Ammien Marcellin (t. XVII, 8, 3) « ... petiit (*id est Julianus*) primos Francos, eos videlicet quos consuetudo Salios appellavit... » Ce passage est infiniment plus décisif que les rapprochements faits par M. Schuermans

ances et dans les institutions (1), des souvenirs indéniables. Ces nouveaux venus renforcèrent l'élément tudesque ; ils s'implantèrent graduellement, et leur prise de possession terrienne dut se faire sans trop de violences. Pourtant, un jour vint où ils franchirent la limite qui leur était assignée et qui était celle du Démer. On les suit, à l'aide des exhumations archéologiques, d'étape en étape ; ils descendent la Meuse, se répandent le long des voies romaines, dont l'écheveau s'emmêle non loin des premières pentes ardennaises (2) ; mais leur marche conquérante les pousse surtout vers le Sud-Ouest. On les voit envahir le Brabant actuel, où il semble que Clodion (428-48) ait eu sa résidence à Dispargum, les deux Flandres, où l'historien Procope signale leur présence au vi^e siècle, et le Hainaut, où Tournai deviendra la capitale du principal royaume fondé par eux. C'est de là que partira Clovis pour remonter vers le Nord, soumettre les Tongres en 490 et, vingt ans plus tard, se rendre maître de l'Etat ripuaire, dont Cologne était le siège royal.

Le Sud-Est de la Belgique n'a pu échapper aux incursions armées des Francs ; les cimetières et les camps, fouillés depuis un petit nombre d'années, font foi de leurs établissements dans les régions liégeoise et namuroise (3). Ces établissements s'échelonnent sur les rives de la Meuse et le long des voies

(*Bull. des Comm. d'Art et d'Arch.*, t. I, 102 sq.) et qui sont loin d'être inattaquables.

(1) *Bull. des Comm. d'Art et d'Arch.*, t. I, 106, notes 2 et 3.

(2) Francorchamps, *Francorum campus*. Sur les anciens chemins de la Belgique orientale, on consultera utilement la carte de M. Van Dessel (*Topographie des voies romaines de la Belgique*, Bruxelles 1877) et les études de M. Schuermans dans les *Bull. des Comm. d'Art et d'Arch.*, t. X, 360 ; XXIV, 239, 315, 399 ; t. XXV, 121.

(3) Voyez la carte de M. Van Dessel et les volumes, postérieurs à sa date de publication, des bulletins archéologiques des sociétés liégeoise et namuroise, ainsi que des *Bull. des Comm. d'Art et d'Arch.*

impériales, c'est-à-dire partout où la romanisation avait été plus ou moins intense, et où le gros œuvre de défrichement et d'implantation sociale était déjà fait (1).

Les Francs, qui multiplièrent dans cette direction les postes défensifs et les exploitations agricoles, étaient des Ripuaires et des Saliens, des Ripuaires surtout, comme l'atteste la parfaite concordance des noms de personnes relevés dans nos premiers textes avec ceux des documents rédigés dans leurs dialectes (2). Ces noms appartiennent à l'une des subdivisions du bas-francique ; leur forme le dit assez : *Lantbertus*, *Godobaldus*, *Baldigistus*, *Raginfridus*, *Amalgisilus* et quelques autres (3). C'est ce qu'on peut déduire encore des désignations géographiques qu'il faut attribuer à l'occupation franque : Dalhem, Dolhain, et tous les villages dans la composition onomastique desquels entre le mot *mael* germanique (4). On verra, dans le chapitre consacré à la langue, l'importance confirmative de ces constatations historiques.

Pour l'instant, il nous faut remonter en arrière, pour nous enquerir des origines de l'Etat liégeois,

(1) Voyez cependant à ce sujet *Bull. des Comm. d'Art et d'Arch.*, t. X, 385, note. A Chèvremont, on a découvert un autel dédié à Mercure, une villa belgo-romaine à Angleur, d'autres traces d'habitation, remontant à la même époque, à Jupille, à Embourg, etc. Enfin, un certain nombre de voies romaines traversaient les lieux où Liège s'est élevé depuis ou bien y aboutissaient.

(2) Heinzel, *Geschichte der niederfränkischen Geschäftssprache*, Paderborn, 1874, p. 226 et suiv.

(3) *Vita Lantberti* par Godeschalch, chap. XII, ap. Chapeville, I, 345. Comp. Heinzel, *Geschichte*, etc., p. 231 et sq. Il faut encore mentionner le nom du premier habitant de Liège dont le souvenir nous soit conservé historiquement, *Neues Archiv für Geschichtskunde*, t. XVIII, 601.

(4) *Bull. des Comm. d'Art et d'Arch.*, t. I, 110. Voyez toutefois l'interprétation de M. Holder, *Altceltischer Sprachschatz*, s. v. *Aimala* (Emael).

car la langue est inséparable du peuple qui la parle et qui la répand. On a vu que les Tongres étaient des Germains et qu'ils se rattachaient probablement à ces *Thoringi* dont les établissements sur les bords du Rhin sont encore attestés par la toponymie. Procope les qualifie de « barbares » et Dion Cassius nous affirme qu'ils avaient conservé leurs coutumes. Ils continuèrent à subsister distinctement jusqu'au v^e siècle, et lorsqu'en 490 ils durent se soumettre, ce fut à d'autres Germains, dont Clovis était le chef, qu'ils payèrent le tribut.

Quand le christianisme pénétra chez eux, il dut accepter leur caractère ethnique, s'accommoder de leurs usages et de leur idiome. Les premiers évêques de Tongres sont des Teutons de provenance et de nom ; ils le furent évidemment de langage ; il y a là toute une période qui échappe au passé wallon, car elle est purement germanique, et il n'y eut de Wallonie que le jour où, le siège épiscopal ayant été transporté de Tongres à Maestricht, puis de Maestricht à Liège (viii^e siècle), une nouvelle civilisation vint se greffer sur l'embryon de culture qui nous apparaît dans les récits de Hériger et dans les vies de nos saints.

Deux courants s'entrecroisent sur notre sol aux vii^e-viii^e siècles : l'un vient du Nord ; il se manifeste par l'afflux des barbares, par les conquêtes de Clovis, par les prélats allemands qui se succèdent, en série ininterrompue, sur le siège épiscopal des trois cités successives ; l'autre part du Midi ; il est comme la colonne de feu qui guide, vers cette nouvelle terre, promise à l'évangélisation, les pas de saint Amand, de saint Goar, de saint Hadelin, de saint Remacle et de saint Floribert, tous Aquitains, c'est-à-dire Latins de race, d'éducation et d'intellectuelle progande.

Aquitain comme eux, Hubert nous apparaît, de plus, doué de cette sorte d'intuition qui fait les civilisateurs et les pasteurs de peuples : « Ce fut le premier, dit Anselme, qui, dans cette humble bourgade,

avec l'aide de Dieu, jeta les fondements de notre religion... Il donna un droit civil à ses concitoyens ; il régla leur vie et disciplina leurs mœurs. Nous lui devons les poids et mesures (1) qui n'ont cessé d'avoir cours jusqu'aujourd'hui (2). »

La politique d'Hubert englobe donc la vie publique et privée de ses compatriotes d'adoption. Il était fils de roi, élevé dans les traditions, encore assez pures, de la politique romaine ; il comprit que, pour asseoir définitivement l'épiscopat dont il était le trentième occupant, il fallait substituer un nouveau régime politique à celui qu'il avait trouvé debout, orienter ce régime vers une civilisation conforme à l'organisation de l'Eglise elle-même, à sa langue et à ses premières traditions occidentales. Cette civilisation était celle de Rome, et voilà pourquoi la culture wallonne devait être latine d'abord, romane ensuite.

Liège se prêtait mieux que Maestricht à une organisation nouvelle, telle que Hubert l'ambitionnait. Cette bourgade (3) était un théâtre tout neuf, sur lequel il pouvait innover et réformer à sa guise ; située au confluent de plusieurs cours d'eau, la cité naissante le rapprochait des centres gallo-romains, où brûlait encore la sourde veilleuse de l'antique cul-

(1) Ce mesurage des terres, que le biographe semble avoir en vue, est attribué à un prédécesseur d'Hubert, Théodard, par un diplôme de Childéric II, daté de Maestricht le 6 septembre 667.

(2) *Monum. Germ. Hist.*, t. VII, 198.

(3) Voyez p. 13, note 1, sur les plus anciennes traces de la vie sociale à Liège. Le premier biographe de Lambert, qui écrivait probablement avant 713, s'exprime ainsi : « villa cujus vocabulum est Leodius ». Liège n'était donc pour lui qu'une bourgade (*villa* ou encore *locus*, qu'on a p. 58, 61 de son récit, édité par M. Demarteau). Un biographe de Notger, très sincère et très bien informé, atteste, encore au XI^e siècle, le lent développement de la cité, qui, sous l'administration de cet évêque, n'était, dit-il, qu'une petite ville : « adhuc eo tempore civitas leodiensis parva erat ». (G. Kurth, *Une biographie de l'évêque Notger au XII^e siècle*, p. 26.)

ture et où prospérait, d'autre part, une royauté d'essence germanique, mais de tendance césarienne, alliée à la papauté et rêvant déjà d'une restauration impériale.

Cette royauté possédait de nombreux domaines entre Liège et Maestricht; c'étaient Herstal, Jupille, Chèvremont, Meersen, Fouron-Saint-Martin. Ses représentants y faisaient de longs et fréquents séjours (1). Déjà Lambert avait joui à la cour des souverains français d'une influence qui lui avait été fatale. Hubert comprit de quel prix pouvait être pour les évêques de Liège l'amitié puissante de ces princes dont les fiefs couvraient la moitié de l'Europe. Ses biographes nous le peignent toujours actif, occupé d'étendre sans cesse son influence et l'effort de son évangélisation. D'un esprit porté aux entreprises, il parcourt la Campine, l'Ardenne et le Brabant, dont il catéchise les habitants, détruit les oratoires païens et réforme les pratiques superstitieuses. Toujours à cheval ou en litière sur les voies romaines, endurci par la vie en plein air et le rude régime d'un soldat conquérant, il devait être surpris par la mort dans une de ses courses rapides à travers la campagne, à trente milles de Liège, dans un lieu nommé *Fura* par son premier biographe (2).

Ses successeurs imitèrent son zèle et s'inspirèrent des mêmes visées ambitieuses. Lopin par lopin, ils s'arrondirent des dons personnels et des pieuses aumônes des petits-fils de Charlemagne. Ils sar-

(1) M. Démarteau, dans l'étude qui précède son édition de la *Vie de Saint Lambert* d'Hériger, a recueilli un certain nombre de dates, auxquelles des diplômes ont été signés, dans l'une ou l'autre de ces résidences, par des princes carolingiens. Nous avons notamment des actes de Charlemagne, qui attestent sa présence à Jupille ou à Herstal en mars 770, en octobre 772, en septembre 774, en janvier 777, en janvier 778, en mars, avril et mai 779, en octobre 781, en septembre 802.

(2) *Vita Hucberti*, dans Arndt, *Kleine Denkmäler aus der Merovingenzeit*, Berlin, 1877.

virent, d'ailleurs, utilement la politique de ceux-ci; car, en les dotant, la royauté dressait un rempart qui la protégeait elle-même : « Les évêques de Liège, dit M. Poulet, étaient destinés à tenir en bride les grandes maisons des Ardennes, de Hainaut, de Louvain (1). » De là les comtés, les abbayes, les droits régaliens qui leur furent conférés et qui firent rapidement d'eux les plus puissants seigneurs terriens de tout l'Empire.

Cette politique, toute d'ambition profane et d'accaparement, fut imposée aux prélats liégeois par les circonstances ; elle devait avoir pour conséquence l'agrandissement de la nouvelle cité aux dépens des villes qu'on avait dépouillées pour elle de leur prestige et de leur ancienne primauté.

Mais cette cité était régie par des évêques allemands (2) ; elle-même n'était qu'un fief de l'Empire.

(1) Poulet, *Histoire politique interne de la Belgique*, p. 103.

(2) Lambert, le prédécesseur immédiat du premier évêque dont la résidence fut officiellement établie à Liège, est allemand de nom, de naissance et d'éducation. Le poète qui a rimé sa vie au x^e siècle, explique déjà, à grand renfort d'érudition et dans une langue aux rythmes entortillés, la signification toute germanique de son nom. Les plus anciennes annales, ce qui vaut mieux, spécifient qu'il était « teutonice linguæ peritus » et que sa famille habitait Maestricht. Après Hubert et Floribert, tous deux Aquitains, la série des prélats germaniques est reprise sans discontinuité ; du moins, on peut l'inférer des données parfois assez vagues de l'annaliste. Richer et Farbert sont des abbés de Prum appelés à l'épiscopat ; Eracle est bel et bien désigné comme étant un Saxon, Notger, un Souabe. Ce dernier vécut de longs jours dans son pays d'origine ; c'était un familier de la cour des Othons. On verra bientôt que plusieurs de ses disciples s'élevèrent à l'épiscopat dans des terres germaniques. Lui-même fut étroitement lié avec les évêques de Strasbourg et de Spire et l'archevêque de Mayence. C'est en Allemagne qu'il avait passé sa jeunesse, reçu sa haute instruction, atteint la maturité, gardé des sympathies et des appuis, et qu'il retournait de préférence, orsque ses fonctions lui en laissaient le loisir,

La politique de ceux qui la gouvernèrent aurait dû, semble-t-il, avoir pour effet de refouler tout désir d'expansion morale et géographique vers la terre romane.

Pourquoi ne l'essayèrent-ils même pas ? Pourquoi, s'ils l'essayèrent, furent-ils entraînés par un courant impétueux, qui hâta la romanisation de notre pays ?

C'est que les intérêts commerciaux du Liégeois le contraignaient à se rapprocher de ses frères namurois ou luxembourgeois. Le fleuve qui portait sur ses ondes mouvantes la prospérité de son trafic, ne traversait que des terres françaises avant de baigner ses murailles, et les rivalités de négoce, plus fortes encore que les vieilles antipathies de race, lui assigñaient, bon gré mal gré, la posture d'un étranger, parfois d'un ennemi, vis-à-vis de ses co-riverains du Nord. D'abord associés à ses destinées politiques, ceux-ci échappent peu à peu à une confédération dans laquelle ils se voient sacrifiés de plus en plus à une cité ambitieuse, et dont l'influence va toujours grandissant.

Ainsi, d'une part, tout l'effort d'expansion de l'Etat liégeois se dirige invinciblement vers les régions situées au Sud-Ouest (1). Ce sont les abbayes de Fosses, de Lobbes, de Hastière et de Gembloux, avec leurs dépendances, que la royauté cède, dès les ix^e-x^e siècles, à l'épiscopat mosan. C'est lui qu'elle dote du comté de Huy. En 974, l'évêque Notger

(1) Le même effort se constate dans le domaine religieux. L'évangélisation de la contrée fut surtout l'œuvre des Aquitains ; la réforme des mœurs ecclésiastiques et des études vint aussi du Midi. C'est l'ordre de Cluny qui, par la Lotharingie, étend le puissant réseau de ses nouvelles disciplines sur les rives mosanes ; c'est l'abbaye de Lobbes, située en terre romane, qui donne Folcuin († 990) et Hériger († 1007) à l'enseignement liégeois, crée sous l'active direction de ceux-ci toute une école de maîtres fort prisés des princes-évêques et contribue ainsi à la nouvelle orientation de notre race.

obtient le tonlieu et la monnaie de la ville de Fosses, qu'il entoure de murailles ; il fortifie Thuin, qui lui servira de rempart au Midi. Dès 898, Theux devient un fief épiscopal ; en 894, Mézières le redevient. Les fondations d'abbayes, les constructions d'églises se multiplient, enfin, dans la même direction.

D'autre part, sous une pression politique, favorisée par l'instinct de race, on voit peu à peu la principauté se rétrécir au Nord. Les ducs de Brabant s'agrandissent à ses dépens sur le cours supérieur de la Meuse. Dès le milieu du XIII^e siècle, Dalhem est devenu une enclave brabançonne ; en 1288, la bataille de Woeringen donne Rolduc et le duché de Limbourg à nos voisins du Nord-Ouest. Au XIV^e siècle, ils acquièrent la seigneurie de Fauquemont, érigée en comté, pendant que Givet et Agimont vont étendre vers le Sud les possessions liégeoises. Vers la même époque, la ville de Malines cesse d'appartenir à l'État liégeois et passe sous la domination du comte de Flandre, Louis de Crécy.

Ainsi les événements se trouvent d'accord avec les intérêts économiques pour déplacer l'axe de notre politique et pour rattacher notre race, par les fibres les plus sensibles et les plus tenaces, à des populations de langue française et de culture romane (1).

(1) On nous permettra d'invoquer ici l'autorité d'un savant qui a peut-être écrit les plus belles pages qui soient sur les conquêtes intellectuelles de ce qu'il appelle la *Romania* ; après avoir dit un mot de ses conquêtes matérielles, M. G. Paris poursuit : « Une langue romane placée à côté d'une autre langue — et spécialement d'une langue germanique, — prend presque fatalement le dessus, à moins que, comme en Rhétie et en Norique, le nombre des *welches* ne soit par trop inférieur à celui des Allemands qui les entourent. A quoi tient ce phénomène remarquable, cette influence destructive exercée peu à peu par les langues romanes sur leurs voisines ? Les causes qu'on peut en donner sont de trois ordres : les unes tiennent à la puissance politique, à la splendeur sociale qui, à diverses reprises, ont appartenu aux pays romans... Une autre cause est dans la construction des langues romanes comparées aux

Ces fibres vont se multipliant, et la supériorité de cette culture fera le reste.

langues germaniques... , Enfin la dernière raison doit être cherchée dans ce fait indéniable, c'est que, malgré l'influence considérable, et même salutaire, de l'élément germanique dans la constitution du monde moderne, *la civilisation de l'Europe est essentiellement fille de la civilisation romaine, comme le christianisme a été transmis au monde moderne par le monde romain. Les langues romanes ont eu pour auxiliaire perpétuel le latin, organe de la science, de la philosophie, du droit et de la religion.*» (*Romania*, t. I, p. 19-20).



II

La langue.

Le wallon est né de l'évolution lente et régulière du latin, parlé par les colons et les soldats de Rome et par la population indigène d'une région correspondant au Sud et au Sud-Est de la Belgique actuelle. S'il se distingue plus nettement du français que les autres patois gallo-romans du Nord et du Centre, cela tient sans doute à sa situation excentrique et aux circonstances historiques, étudiées plus haut, qui ont accompagné son développement.

On a vu par quelle progression victorieuse la culture romaine s'était implantée peu à peu sur un sol d'abord recouvert d'une dense couche germanique (1).

Cette conquête n'a pas été l'œuvre d'un jour ; la politique des évêques la favorisa ; nos rapports intellectuels et économiques avec le Midi firent le reste. Mais un peuple ne renonce pas tout d'un coup à ses croyances et à ses usages, à ses façons de penser et de dire traditionnelles ; bien des tours et des termes familiers aux premiers habitants historiques de nos contrées restèrent vivaces chez leurs descendants romanisés. Ils se sont transmis jusqu'aujourd'hui, et notre syntaxe leur doit une originalité à peine moins accusée que celle de notre vocabulaire. Car,

(1) P. 18 et sq.

s'il est une hérédité tenace, c'est celle du cerveau ; le gosier humain se plie moins malaisément à des nécessités nouvelles et, au bout de quelques générations, on parle comme son vainqueur ; ce qui ne veut pas dire qu'on pense toujours comme lui.

Dans l'état actuel de nos études dialectologiques, il n'est guère aisé d'établir ce que la grammaire du wallon a gardé des siècles antérieurs à la fondation de Liège ; il faudrait, en effet, se livrer à un premier départ nécessité par la vie côte-à-côte que nous avons menée jusqu'au siècle dernier avec des cités de langue néerlandaise, bonnes villes comme les cités de langue française et en relations ininterrompues avec elles. Les emprunts contractés de la sorte ne peuvent être confondus avec ceux qui remontent à nos origines et qui sont d'une nature peu dissemblable.

Les Germains qui se sont établis sur les deux rives de la Meuse, lors des premières invasions, étaient, semble-t-il, étroitement apparentés aux Germains de Tongres (*Thoringi*) et de Maestricht.

Les nuances dialectales qui existaient entre leurs idiomes nous échappent aujourd'hui. Elles devaient s'effacer peu à peu dans le cours des siècles, et le départ nécessaire auquel on faisait tantôt allusion, est d'autant plus difficile qu'il devrait être entrepris à un double point de vue, topographique et archéologique.

Pourtant ce départ s'impose dans l'étude du vocabulaire et de la syntaxe ; dans le domaine des sons, il n'offre guère d'intérêt. Car, si le wallon est le plus germanique d'accent et de tonalité des dialectes septentrionaux, il ne le doit qu'aux Francs (1), qui l'ont

(1) L'influence des Francs sur la prononciation n'a pas eu ce seul résultat de modifier cette dernière ; elle a dû également agir sur la transcription des sons, comme le reconnaît M. Bonnet (*Le latin de Grégoire de Tours*, p. 41) ; selon lui, « il n'est point impossible que sous la domination franque... de légères traces s'en soient conservées dans l'orthographe de certains monuments ». Il est permis de se demander si

parlé de bonne heure, en même temps que leur langue, et qui, nombreux et compacts sur certains points, l'ont modifié suivant les exigences physiologiques de leurs organes.

Seulement le problème, ainsi posé, ne devient que plus ardu. Ce n'est, en effet, que par approximation que nous pouvons déterminer les traits de la langue francique parlée chez nous, et ce ne serait pas trop d'une connaissance très précise de cette langue pour établir ce que lui doivent nos parlars actuels.

Ces parlars, étudiés dans les textes du XIII^e siècle (1) et des siècles suivants, attestent nettement, dans la Gaule du Nord, une action étrangère au génie roman dans son évolution naturelle à travers les siècles. Il suffit, pour s'en convaincre, d'un examen superficiel de nos chartes (2) et de nos documents populaires (3) ; avec un peu d'attention l'on

les signes *nh*, *lh*, *xh*, *gh* (et *ch*), que le wallon employait seul, parmi les dialectes de la langue d'oïl, pour désigner toute une série de palatales et de chuintantes, n'ont pas été empruntés aux langues germaniques.

(1) On a déjà dit pour quelles raisons d'ordre historique il était difficile d'admettre que nous ayons possédé — et perdu — des œuvres littéraires en dialecte antérieures aux XII^e-XIII^e siècles, du moins dans la région septentrionale. Il ne faut pas perdre de vue que la cantilène d'*Eulalie* et le *Jonas* sont de l'extrême Sud-Ouest de la Wallonie. Si la thèse de M. Suchier sur la provenance dialectale du *Saint-Léger* se vérifiait, il en résulterait tout au plus que ce texte du X^e siècle aurait été composé sur les mêmes confins méridionaux. (*Zeitschrift für Romanische Philologie*, t. II, p. 301).

(2) Je renvoie aux publications que j'ai faites dans *Romania*, t. XVII, XVIII, XIX ; les documents qu'on y trouvera rassemblés constituent les sincères et maigres vestiges de la langue populaire que nous a légués le XIII^e siècle.

(3) Ces documents sont d'ailleurs fort rares. Avant le milieu du XIII^e siècle, on n'a qu'un petit nombre d'œuvres littéraires, où se marque déjà en traits déroutants l'influence centrale (par exemple, dans le *Poème moral*, *g = w* germanique dans *gardeir*, etc. Voyez *Romania*, t. XVI, p. 123) ;

découvre dans les uns et les autres, pour autant qu'ils soient nettement localisés ou qu'ils aient échappé dans une mesure suffisante à l'influence littéraire de Paris, deux séries de traits distinctifs par rapport à ceux des provinces centrales, notamment de l'Île de France et de la Champagne.

La première série est commune aux dialectes wallons, d'une part, et, de l'autre, aux dialectes français de l'extrême Est, ainsi qu'aux dialectes parlés à l'Ouest par des populations qui ont subi le contact des Germains d'une manière plus durable ou plus profonde (1). Elle correspond donc à des causes très générales, et il suit de là qu'il serait anti-scientifique d'en déduire quoi que ce fût, si l'on pouvait trouver une autre explication satisfaisante de l'identité des principaux traits phonétiques dont elle se compose. Ajoutons que cette identité est d'autant plus frappante que certains des lieux où l'on relève ces traits sont séparés par de grands espaces.

Voici cette première série (2) :

plus tard cette influence va grandissant et, si l'on fait abstraction des chartes, dont le vocabulaire est si restreint, la flexion réduite des trois quarts et la syntaxe à peu près nulle, on est contraint d'interroger des ébauches informes comme les gloses de Darmstadt que j'ai publiées (*Etudes Romanes*, p. 239) et des traités de médecine populaire, encore inédits (voyez p. 49, note), pour y retrouver la sincérité d'un accent populaire.

(1) C'est le cas pour la côte du Nord-Ouest de la France, qui n'a pas seulement été bilingue à l'époque des invasions, mais qui, à partir du VIII^e siècle, fut visitée à maintes reprises, puis définitivement occupée par les Normands. Voir Joret, *Caractères et extension du patois normand*, où sont relevées les principales traces laissées par ces derniers envahisseurs dans la toponymie et dans les patois.

(2) Je ne puis entrer ici dans le détail d'une démonstration dont je sens toute la difficulté, proportionnée à son importance. Je reprendrai cette démonstration dans un mémoire plus complet, accompagné de cartes. En attendant, qu'il me soit permis de renvoyer aux ouvrages de MM. Behrens (*Die französische Elemente in der englischen Sprache*, dans

1. A tonique libre latin > a (a), non e (1).
2. ÈLLU > eal ou ial, moderne é ou ya (2).
3. o fermé et o ouvert > uo > u (ou) (3).
4. ie roman > i (4).
5. E ouvert latin + y (demi-voyelle) > ei, non i (iei) (5).

Französische Studien, t. V), Horning (*Grenzdialekte zwischen Metz und Belfort*, *ibid.*, t. III), Joret (cité plus haut), Mall (éd. du *Comput* de Ph. de Thau, Strasbourg, 1873), This (*Die Mundart der französischen Ortschaften des Kantons Falkenberg*, diss. de Strasbourg, 1887) et Zeliqzon (*Lothringische Mundarten*, Metz, 1889), dont je me bornerai à citer les auteurs ; > indique le devenir d'un son.

(1) Pour A tonique en wallon, voyez *Revue des patois Gallo-Romans*, t. I, p. 39 ; A > o se retrouve dans le Val de Saire et le Nord-Ouest de la Hague (Joret, p. 161) et dans les villages-frontières de la Lorraine (Horning, § 3).

(2) ÈLLU > é ou ia dans le Nord de la Basse-Normandie, le Bocage, le pays d'Houlme et une partie de l'Avranchin, qui ont é, pluriel ia, dans la campagne d'Alençon, qui a ia aux deux nombres (Joret, p. 107, sq). Le Lorrain a é et è ; à Saales (Horning, § 38), on dit *bya*. Pour le pays wallon, voyez *Romania*, t. XVI, p. 122 ; XVII, p. 555 ; XVIII, p. 213 ; XIX, p. 76. Il ne faut pas perdre de vue que, dès le VIII^e siècle, é germanique passe à ea, et qu'au IX^e siècle ea tend à passer à ia. (Braune, *Althochdeutsche Grammatik*, p. 23).

(3) o ouvert > ouo en Bessin (comp. *douoze*, *tuorne*, etc., cités par Joret avec *quatuoze*, *tuorne*, etc., qui figurent dans les gloses de Darmstadt) ; o, suivi de r et d'une autre consonne, aboutit aussi en Lorraine à wo (ou uo), qu'il soit ouvert ou fermé. On dit *cwo* (corps), *fwc* (fort) et sporadiquement *cuor*, *fuor*, etc., (Horning, § 87, 105). Il n'est pas indifférent de constater que wo a pénétré dans tous les dialectes germaniques et que, dès 750, il domine dans la langue francique (Braune, p. 26-27). On l'y constate dans les cas d'entrave consonnantique, comme dans nos dialectes orientaux : *bluostrum*, *riorta*, plus ancien *ruorta*.

(4) Voyez pour le Bessin Joret, p. 175, et pour le lorrain Horning, § 31 et Zeliqzon, § 20. Le trait se retrouve en bas-francique : *Tiderich* (= Thiederich), *Ditvoigus*, *Tideré*, et d'autres formes sont alléguées par Heinzl, *op. cit.*, p. 240.

(5) Voyez pour l'anglo-normand Behrens, p. 98, Horning,

6. o ouvert latin + y (demi-voyelle) > oi, non *ui* (*uei*) (1).
7. u long latin > u (*ou*) (2).
8. *ui* roman > u, non i (3).
9. ou latin + voyelle > *kw*, non k (4).
10. c (A) latin > *tch*, non *ch* (5).
11. g (A) — *dj*, non j (6).
12. v latin > *w* (7).
13. w germanique se maintient (non > *g(u)*) (8).
14. h aspirée se conserve (9).

§ 35, et Schulzke, *Betontes e + i und o + i in der normanischen Mundart*.

(1) Behrens, *ibid.*, Horning, § 82, et Schulzke, *op. cit.*

(2) Behrens, p. 121-22, et Horning, § 114. W. Meyer, *Grammatik der romanischen Sprachen*, § 48, admet que u normand avait au XI^e siècle la valeur de *ou* moderne ; pour le wallon, cfr. *Romania*, t. XVII, p. 558. L'analogie des langues germaniques est déjà indiquée par M. Suchier, *Le Français et le Provençal*, trad. Monet, p. 27.

(3) Joret, p. 19 ; Horning, § 116. C'est un trait caractéristique du wallon, qu'on retrouve dans l'ancienne langue germanique ; Heinzel (*op. cit.*, p. 240) a des exemples nombreux du phénomène, ainsi que de la réduction de *iu* à *u*, dont il sera question plus loin.

(4) Cmp. Horning, § 146, et Behrens, p. 205-6. W. Meyer, dans sa *Grammatik*, § 18, étudie le phénomène et y reconnaît l'influence germanique.

(5) Ce que l'on a en vue ici, ce n'est pas la production, c'est la conservation de ce phénomène, qui s'observe encore dans une partie de la Lorraine (Hornung, § 130) et dans l'anglais, qui le doit à l'anglo-normand (Behrens, p. 178). Joret admet qu'il y a eu ici action des dialectes germaniques.

(6) Mêmes réserves et mêmes renvois pour *dj* que pour *tch* (Hornung, § 141).

(7) Behrens, p. 167, et, pour le lorrain, Horning, § 187, et This, § 92. Pour le wallon, voyez *Romania*, t. XVIII, p. 216 ; XIX, p. 81.

(8) Ce phénomène, que la plupart des savants attribuent sans réserve à l'influence germanique (voyez notamment W. Meyer, § 18), est général en lorrain (Hornung, § 188 ; This, § 93 ; Zeliqzon, § 93).

(9) Pour l'*h* aspirée, voyez Storm, *Englische Philologie*,

15. s initiale, suivie d'une consonne, reste sans épenthèse (1).

16. s + consonne sonore > h + consonne dans l'ancienne langue (2).

17. s + consonne sourde reste (3).

18. sc ou s(s)y donne naissance à une palatale (4). (xh = χ grec, ch allemand ; ch ou j).

19. n épenthétique (5).

Parmi les traits énumérés jusqu'ici, il en est plusieurs (6) qui n'appartiennent qu'à une certaine région wallonne. Cette région est précisément la même

t. I, p. 53 ; Behrens, p. 208 ; Horning, § 129. C'est encore un point où l'on s'accorde à retrouver l'action des Germains.

(1) M. Seelmann (*Aussprache des Latein*, p. 319), suivi par MM. Behrens (p. 182) et Suchier (*Grundriss*, § 11 de son étude), admet qu'il y a ici un cas d'influence germanique. Comparez Mall, p. 56, et, pour le lorrain, Horning, § 156, qui qualifie des mots comme *epal* (non *spal'*), *etwoel*, etc., d'« francische formen ».

(2) Voyez G. Paris dans *Romania*, t. XV, p. 618, pour le traitement de s suivie d'une consonne en wallon et dans les dialectes dont nous invoquons l'analogie ; cmp. t. XVI, p. 123, note.

(3) G. Paris, *ib. id.*

(4) Le développement de ce son a été souvent attribué à une influence germanique. Pour le lorrain, voyez Horning, *Anhangt. III*, p. 81 ; This, § 71-73, et Zeliqzon, § 71 et sq. Mêmes constatations en normand dans *Romania XIV*, p. 285. *Sk* ancien haut allemand, qui persiste dans la graphie jusqu'au XII^e siècle, passe au son ch (*sch*), qu'il a gardé jusqu'aujourd'hui (Braune, *Alth. Gram.*, p. 107).

(5) N épenthétique se retrouve en bas-francique (Heinzel, p. 237). Pour la Lorraine, voyez *Romania*, t. II, p. 245, sq. ; Apfelstedt, *Lothringischer Psaker*, § 93, et Horning, §§ 73, 177. On le note également dans l'anglais (Behrens, p. 200), qui l'a emprunté à l'anglo-normand ; le normand continental en a gardé des traces. Cfr. W. Meyer dans *Zeitschrift für Romanische Philologie*, t. XIII, p. 329.

(6) Ce sont les nos 7 et 9 ; pour le no 2, il faut distinguer entre le Nord, qui a *ê* = *ELLU*, et le Sud-Ouest, qui a *ya* (ancien *ial*) ; même distinction pour le no 18.

pour tous et la plus septentrionale. De plus, le Nord-wallon se distingue encore du Sud-wallon par la coexistence des caractères suivants, qui sont partiellement ou totalement défaut dans une zone à peu près délimitée par le chemin de fer de Landén à Statte (Huy), sur la rive gauche de la Meuse et, sur l'autre rive, par une ligne (1) allant de Huy à Limerlé.

1. ATICU latin > *ètch'*, non *atch'* (2).
2. ANU (ANEM) > *èn (an)*, non *win* (3).
3. E tonique + U > *iù*, plus tard réduit à *u* (valeur *ü*) (4).
4. I long latin > *è*, non *i* (INA > *èn'*) (5).
5. OR + CONS. > *wè* (non *wa*) (6).

(1) Il est bien entendu qu'il ne s'agit pas ici d'une « ligne mathématique » et que la coïncidence de plusieurs traits, vraie dans l'ensemble, ne peut se vérifier sur chaque point. Tantôt il y a recul, tantôt il y a débordement de tel ou tel de ces traits. On a, comme à dessein, prolongé pendant longtemps cette confusion entre la « ligne mathématique » et la « ligne dialectale », et l'on s'est assuré ainsi une victoire facile dans les polémiques qu'a suscitées la question des dialectes. Je ne puis mieux faire que de renvoyer à un article publié par M. Hörning dans *Zeitschrift für Romanische Philologie*, t. XVII, 160, c. et suiv., et de m'associer à ses excellentes déductions.

(2) Ex. *mênatch'* et *manètch'*. Voyez *Romania*, t. XVII, p. 212. De même que pour *é* = *ELLU*, la frontière s'incline considérablement, sur la rive droite de la Meuse. Sur l'autre rive, elle coïncide à peu près avec celle du son précité.

(3) Ex. *foîn* et *faim*. La limite n'est pas encore précisée (sauf pour Hannut et Jehay, *Mélanges wallons*, p. 2); mais les observations que j'ai faites sont d'accord avec celles qui précèdent ou qui suivent.

(4) Ex. *tiule* > *tu'* de *TEGULA*. Voyez Braune, p. 37, pour les langues germaniques.

(5) *finiy'* et *fineie*; *farine* et *farèn'*.

(6) Ex. *foèr* et *foàr*. Selon M. Bovy (*Mélanges wallons*, p. 7), la limite « passe au nord de Laroche et de Ciney, entre Namur et Huy, se relève entre Jehay et Hannut et traverse le Brabant jusqu'au pays flamand, en passant au nord de Wavre. »

6. Les groupes latins -APY, -ABY, -AVY gardent ou durcissent la consonne latine (1).

7. sc. et s(s)Y > xh, non ch (j) (2).

8. -ETIS latin > e (z), non o (z) (3).

9. Les 3 ES pers. plur. des présents avancent l'accent d'une syllabe, non de deux (4).

Des deux séries de traits distinctifs relevés dans le Nord-wallon, la première lui est donc commune avec des régions de la France qui ont été fortement germanisées. C'est là, on le comprend, une sérieuse présomption en faveur de l'hypothèse formulée plus haut, et aux termes de laquelle la partie septentrionale de la Wallonie actuelle aurait eu une plus dense population germanique.

Quant à l'autre série, elle ne se prête qu'incomplètement à des déductions de ce genre. Ce qu'il est permis de constater tout d'abord, c'est que les traits qui la constituent singularisent par leur combinaison le roman de l'extrême Nord-Est vis-à-vis de celui des autres parties de la Gaule.

Cette différenciation, bien que très sensible, n'a rien qui doive nous surprendre. Elle résulte logiquement de la situation excentrique dans laquelle vécurent les Belgo-romains de la région la plus septentrionale. Toutefois il est permis de se demander si les traits qui les distinguent historiquement sont

(1) Le Sud du pays wallon a le traitement français. Voyez Gloses de Darmstadt, dans *Etudes romanes*, p. 244. Il est intéressant de constater que l'ancien haut allemand, dès le ix^e siècle, a perdu l'élément palatal des groupes py, by, vy (cmp. *sép'*, *arép'* et *tchèv'* wallons) et a renforcé la consonne que le wallon septentrional est précisément seul à conserver. On dit, par exemple, *sippa* pour *sippea*, *giloubu* pour *gilau-biu* (Braune, *Alth. Gram.* p. 83).

(2) Ex. *bâxhi* et *bauji*, *xhouté* et *chouté*. La frontière des deux sons a été tracée par M. Boclinville (*Mélanges wallons*, p. 111).

(3) Ex. *vo volé* et *vo vlo*.

(4) Ex. *tchantè*, non *chant'nu*.

du au libre développement du latin populaire (1). Plusieurs de ces traits nous ont fourni tantôt des analogies très précises; d'autres, sans pouvoir être rapportés directement à une influence germanique, plaident toutefois en faveur de celle-ci. Ce n'est peut-être pas le cas pour le déplacement anormal de l'accent latin dans les 3^{es} personnes du pluriel des verbes; ce l'est vraisemblablement pour ce même déplacement dans le pluriel des adjectifs préposés, à la mode germanique, aux substantifs qu'ils qualifient (2).

L'archéologie vient ajouter à ces présomptions un argument dont on ne contestera pas la force. Des fouilles ont été faites dans la zone traversée par notre ligne de démarcation phonétique entre les patois du Nord et du Sud-wallon; elles établissent que les localités situées au sud de cette ligne ont continué à subsister après les premières invasions, qui ont arrêté tout développement social au Nord. En 188, les Chauques firent irruption sur les bords de la Meuse, et, s'il faut s'en rapporter au plus laborieux de nos archéologues (3), à partir de cette date, c'en

(1) Voyez p. 22, note 1.

(2) On dit, par exemple, *in' bell' femm'* (une belle femme), *dè bellè femm'* (de belles femmes).

(3) M. Schuermans s'appuie sur le témoignage bien connu de Spartien, attestant que les Chauques ne purent franchir les limites de la *Belgica*, et précisément ces limites coïncident avec celles que nous avons assignées aux parlers méridionaux de la Wallonie, beaucoup moins riches en traits germaniques que ceux du Nord. M. Schuermans n'est-il pas disposé à reconnaître l'existence historique d'une ligne qui « se tire du confluent de la Sambre avec la Meuse, d'une part, jusqu'au confluent du Rupel vers l'Escaut, d'autre part » ? (*Bull. des Comm. d'Art et d'Arch.*, t. XXIX, p. 190). Cette ligne, qui constituerait la démarcation entre la *Germania inferior* et la *Belgica*, servit à délimiter plus tard les diocèses de Cambrai et de Liège, conformément aux prescriptions du concile de Chalcédoine, qui avait décidé « d'établir les circonscriptions religieuses d'après les frontières civiles ». (*Ibid.*, *id.*, p. 192).

est fait des établissements romains situés au nord de l'Amblève et de la Méhaigne.

Au contraire, nous voyons la cité de Huy subsister au III^e siècle et aux siècles suivants. Sous les Mérovingiens, elle devient le siège d'un atelier monétaire, ce qui est « un signe d'existence et de prospérité antérieure (1) ». Au VII^e siècle, elle est une des rares villes de nos régions que mentionne l'anonyme de Ravenne.

Non loin de là, et toujours au sud de cette ligne, sur le tracé de laquelle les données historiques, archéologiques et linguistiques semblent être d'accord, on rencontre Vaux-et-Borset, où les souvenirs romains ont persisté à la fin du II^e siècle (2), Braives, dont M. de Looz admet que l'établissement romain « a subsisté jusqu'au milieu du IV^e siècle » (3), Bas-Oha où l'on a découvert des monnaies du III^e siècle ; plus au midi, les indices se multiplient ; je citerai notamment la ville de Tavier, qui a échappé aux incendies de la fin du II^e siècle. On voit quel appui mutuel se prêtent plusieurs sciences, pour étayer une conclusion que la comparaison des patois suffisait à rendre vraisemblable.

Si nous interrogeons maintenant le vocabulaire wallon, nous retrouvons dans la région liégeoise un plus grand nombre de termes empruntés aux langues germaniques. Toutefois, s'il est un domaine où l'on ne doit se hasarder qu'avec prudence, c'est bien celui des études de lexicologie et d'étymologie patoise. Le premier obstacle auquel on se heurte résulte du faible degré d'avancement de ces études. Grandgagnage (4) n'est pas toujours un guide sûr ; préoccupé avant tout de dissiper à l'aide des idiomes

(1) *Bull. des Comm. d'Art et d'Arch.*, t. XIV, p. 203.

(2) *Ibid.*, *id.*

(3) *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XI, p. 497 et *Bull. des Comm. d'Art et d'Arch.*, XXVII, 418.

(4) *Dictionnaire étymologique de la langue wallonne.*

germaniques les obscurités du wallon, il lui est arrivé trop souvent de hasarder des explications qui le séduisaient sans le convaincre, et qui sont devenues autant d'articles de foi pour ses timides successeurs.

En outre, parmi les étymologies germaniques dont l'exactitude semble, au moins provisoirement, admissible, il reste à faire un double départ : des mots tudesques introduits dans nos patois septentrionaux, les uns leur sont communs avec les autres parlers gallo-romans, les autres lui appartiennent en propre. Parmi ces derniers, une distinction nouvelle s'impose entre les emprunts faits à l'origine même de notre civilisation et ceux, d'allure plus moderne, que nous devons à la constitution bilingue de la principauté. Ceux-ci sont assez aisément reconnaissables ; c'est à peine si leur forme a été altérée en vertu des lois d'accentuation et des nécessités physiologiques d'une émission moins gutturale. Les premiers sont souvent méconnaissables, et il reste parfois incertain, dans l'état actuel de notre savoir, si le wallon est seul à les posséder.

Ce sont des noms de minéraux, de plantes et d'animaux, ou des termes relatifs à la vie végétative de deux de ces ordres naturels et à leur utilisation par l'homme (1) : *Agd* (schiste), *bâche* (terme de mine), *beûr* (puits d'extraction), *flin* (silex), *luter* (extraire); *darle* (planche de sapin) ; *drawe* (ivraie), *hîve* (gousse), *laibe* (treille) ; *beurler* (mugir) ; *bizer* (se dit des bonds que fait une vache), *boki* (bourrer), *gate* (chèvre), *fotène* (patte), etc.

Ou bien ce sont des vocables qui se rapportent plus directement à la vie agricole et au trafic rudimentaire des époques pastorales : *ainche* (hameçon), *bwéré* (boisseau), *carmanne* (grand haquet), *drousin* (marc), *ébané* (interdire le pâturage), *s'éfisté* (se corrompre), *grawé* (creuser), *djivron* (jus de fumier),

(1) J'ai simplifié la graphie de ces mots, notés dans Grand-gagnage, pour la rapprocher de leur prononciation actuelle.

hopé (tas), condrusien *mase* (borne), *méla* (mesure, gothique *mela*), *misse* (anc. all. *milzi*), *mote* (mite), *naque* (nacelle), etc.

Parmi les mots empruntés plus tard, c'est-à-dire à l'époque où les bonnes villes vivaient dans une étroite communauté d'intérêts politiques et économiques, citons des termes exprimant des rapports commerciaux : *crompir* (pommes de terre), *fê handel* (commercer), *blêke* (brique), *câche* (pomme tapée), *cante* (client), *cafu* (objet sans valeur), *couke* (pain d'épice), *fê s'dak* (gagner sa journée), *hâspleie* (écheveau), *hoche-pot*, *lakmouze* (teinture bleue), *lapète* (boisson aigre), *mâculaire* (porion, du néerlandais *makelaar*, qui est lui-même le latin *matri-
cularius*, conservé, en filiation directe, dans notre *mârlî*), *makele* (fromage blanc), *mastèle* (pâtisserie), *mèrédiâche* (raifort), *mitèle* (petite bière), *moussâte* (fagot de brindilles), *nope* (nœud dans le drap), *paket* (petit ballot), *potekèse* (fromage sec), etc., etc. — des désignations monétaires : *blâmuse*, *bouhe*, *deute*, *dringuèle* (pourboire), etc., — des termes techniques propres à certains métiers : *clâme* (crampon), verviétois *clûte* (boule de terre glaise), *craya* (scorie), *jôcak* (blet), *lochè* (boucle), et d'autres en grand nombre, dont l'étymologie reste incertaine, — des mots d'usage familier ou même intime : *s'agatlé* (se pomponner), *astaplé* (empiler), *bablou* (ébahi), *bêdreie* (lit), *blazé* (mafflé), *bômél* (bouffi par l'ivrognerie), *brôdi* (gâcher), *tchif* (joue), *crîné* (grincer), *daupiné* (taper, tapoter), *dizongui* (démantibuler), *forlôpé* (donner en trop), *forlôzé* (prodiguer), *djaive* (visage), *forzoumé* (négliger), *djèri* (avoir envie), *gasté* (manger), *guilite* (série, file), *dimandé guinade* (demander grâce), *djama* (festif), *lôy* (paresseux), etc., etc.

Voilà quelques-uns des éléments qui ont contribué à donner au wallon du Nord l'originalité de sa phonologie. C'est d'eux que procèdent aussi sa difficulté et son charme un peu rude. Pour expliquer

leur abondance et leur persistance, ce n'est pas trop d'admettre la longue coexistence des deux races, Belgo-romains et Germains, dans la zone qui correspond précisément au territoire septentrional, délimité plus haut à l'aide de constatations phonétiques.

Cette coexistence a dû se prolonger assez tard (1), et lorsque la fusion s'est faite au profit des idiomes sortis du latin, ç'a été sous de multiples influences, dont nous n'avons plus à reprendre l'étude ici (2).

Reste à savoir à quelle date les Francs se sont essayés à parler le roman du Nord-Est de la Belgique et dans quelle proportion.

Les témoignages historiques font défaut, ou bien ils sont trop imprécis, trop tardifs ou trop mal localisés pour qu'on puisse leur attribuer une autorité bien grande. Ainsi nous lisons dans les *Gesta abbatum Trudonensium* (3) que Rodulfus, plus tard abbé de Saint-Trond et né à Moustier-sur-Sambre, ignorait le thiois, malgré qu'il eût reçu dans son enfance une instruction soignée. L'usage d'une langue germanique était donc rare de son temps et dans sa ville natale. Mais Rodulfus vivait au XI^e siècle, et Moustier est bien loin de la frontière actuelle des langues romanes et germaniques ! A plus forte raison ne peut-on pas attacher d'importance au témoignage plus récent de cet abbé qui accompagna saint Bernard dans un voyage à travers la Wallonie et qui constate que les prières à Maestricht se tradui-

(1) Elle n'a rien de surprenant en soi, car elle s'est manifestée, sur une échelle différente, dans toute la Gaule proprement dite. Grégoire de Tours ne songe pas une seule fois à s'en étonner, ni à expliquer comment les barbares et les Gallo-romains arrivaient à s'entendre. Il emploie la même expression (*vulgo*) pour désigner les mots du latin vulgaire (tels *pruna* et *saucum* pour *sabucum*) ou de la langue germanique (tels *scramaxos*, *bacchinon*) qu'il juge à propos d'introduire dans son texte.

(2) Voyez le chapitre I.

(3) *Monum. Germ. Histor.*, t. X. (sub anno 1007).

sent dans un idiome et à Liège dans un autre (1). Ce qui a plus de prix à nos yeux, c'est que saint Lambert savait le thiois et prêchait dans cette langue, que la région située au Nord et au Nord-Est de Liège fournit quelques-unes de leurs résidences favorites aux rois mérovingiens et carolingiens, dont la langue familière était le francique (2). Ajoutons à cela les témoignages constants qui nous ont été transmis du VI^e au XII^e siècle sur la faible densité de la population qui habitait le Sud de la Wallonie. A l'Est s'étendait la grande forêt d'Ardenne, qui allongeait ses massifs impénétrables des sommets les moins accessibles jusqu'à la rive des cours d'eau. A l'Ouest se développait la forêt Charbonnière, dont les dernières frondaisons allaient rejoindre sur la rive mosane les premières pentes de la forêt d'Ardenne.

Le Midi de la Belgique n'était donc, suivant la belle expression de M. Maury, « qu'une vaste nappe arborescente » (3), de telle sorte que la civilisation s'y retrancha, durant de longs siècles, sur le bord du fleuve et des larges rivières qui en interrompaient la monotonie. On a déjà vu, dans la première partie de ce chapitre, de quelle conséquence a été pour la constitution des patois ardennais cette lente et pénible infiltration de la vie sociale dans les régions du Sud-Est. Rien ne nous interdit donc l'hypothèse d'une longue période de bilinguisme pour la partie septentrionale du pays wallon ; les idiomes germaniques s'y maintinrent pour l'expression des rapports entre les vainqueurs ; ils eurent pour eux l'ascendant que donnent les prédilections aristocratiques, tandis que l'humble et rare population de race belgo-romaine bégayait son patois latin.

Ainsi s'explique l'infusion de tant d'éléments

(1) Raoux, dans *Nouveaux mémoires de l'Académie de Bruxelles*, t. III, (1826).

(2) Voyez p. 16 et p. 17, n. 2.

(3) *Les forêts de la Gaule*.

tudesques, non seulement dans le vocabulaire et dans la grammaire du wallon, mais aussi dans le caractère de la race (1), qui, on le verra de mieux en mieux, n'est que la très singulière résultante de l'amalgame opéré entre deux façons générales d'être et de sentir, nettement distinctes et parfois adverses.

(1) Voyez la *Conclusion*. Il n'est pas inutile de rappeler ici l'observation faite par Lœbell (*Gregor von Tours und seine Zeit*, p. 80) que ce n'est que dans les lieux, où les Germains s'établirent en masse compacte, que se sont conservés des traits de leur caractère (*Züge des deutschen Charakters*).

III

L'enseignement.

Ce qu'on a dit des débuts de l'Etat liégeois est aussi vrai de la primitive culture dont la cité devint promptement le centre attractif.

Liège n'hérite pas seulement de tous les avantages qui résultent de la présence de l'évêque et d'un groupement terrien sur lequel s'étend peu à peu son hégémonie. Sa propre situation sur la rive d'un grand fleuve, au confluent de deux civilisations, la désignait pour un rôle important dans l'histoire des siècles qui vont suivre.

Ce rôle sera surtout intellectuel. Liège fut moins un centre politique qu'un foyer de culture ; créée par la volonté d'un évêque, après avoir, si la légende de Monulphe (1) dit vrai, hanté les pieux rêves d'un autre propagateur de la foi, elle fut surtout peuplée et aimée par des clercs ; sa renommée se fit par les annales qu'on se transmettait, par les *litterulæ* (2)

(1) Cette légende reproduit un « poncif » qui reparait dans la vie de saint Remacle et dans une foule d'autres récits du même ordre. Comme Monulphe, Remacle se livre à de longues et inutiles pérégrinations avant de choisir le lieu où s'élèvera l'édifice rêvé par lui : « Cum igitur multa loca solers investigator circuisset..., etc. »

(2) C'est sous forme de *litterulæ* qu'un chanoine de Liège a raconté, au XII^e siècle, les principaux événements dont il

et les rouleaux des morts (1), colportés de monastère en monastère, par les vies de saints et d'évêques (2), composées dans des formes minutieusement rythmiques et encombrées de classiques réminiscences, par les témoignages des voyageurs érudits, qui avaient goûté les charmes de son hospitalité, tels Sedulius Scottus et bien d'autres. Sedulius n'est pas le premier des hôtes étrangers qui reçurent à Liège une hospitalité intellectuelle et qui durent s'en féliciter dans leurs écrits. Mais, avant sa voix, aucune ne nous est restée perceptible. Lui-même est bien isolé dans le silence des textes du IX^e siècle. Là où nos annalistes ne savent citer que des noms d'évêques sans plus les qualifier, il a peint, en images trop colorées peut-être et d'une sincérité relative, la vie intime d'un de ces princes ecclésiastiques, du premier peut-être que le goût des lettres ait fait notoire chez ses voisins.

Hartgar aimait s'entourer d'érudits, rassembler des manuscrits, diriger les travaux de l'école cathédrale, déjà prospère. Dans toutes ces fonctions Sedulius l'assistait avec un zèle intéressé ; il fut ce que son dernier critique appelle complaisamment « ministre de l'instruction publique dans le pays de Liège (3) ». C'était d'ailleurs une intelligence souple, sinon originale, servie par les ressources d'une longue instruction, par l'expérience de la vie et par les voyages que les malheurs de sa destinée lui avaient fait accomplir. On l'a comparé à Fortunat ;

avait été le témoin passionné. Voyez *Monum. Germ. Hist.*, t. XII, p. 415 sq.

(1) Dans le rouleau mortuaire de Guifred, comte de Cerdagne (1051), figurent un grand nombre de pièces écrites par des clercs liégeois. Voyez Delisle, *Rouleaux des morts*, 1866, p. 95-104, 107-113, 116-121.

(2) Le chanoine mentionné dans la note 2 de la page 37, parle longuement de la culture cléricale, dont il constate le déclin dès les premières années du XII^e siècle.

(3) *Sedulius de Liège*, par Henri Pirenne, p. 23.

on a rapproché de ses années, écoulées à Liège, le séjour que fit à Poitiers le poète de la dynastie mérovingienne (1). Sans doute deux siècles s'étaient écoulés ; mais les mœurs avaient peu changé, le goût des lettres ne s'était guère propagé, et il était peut-être plus doux au poète de Hartgar de chanter les mérites de son maître, de le comparer bizarrement à Daphnis (2), qu'il n'était agréable à Fortunat de tromper, par des inspirations toutes factices, le sentiment trop réel qu'il avait des atrocités de son temps et des misères qui l'attendaient au sortir du cloître.

Ces misères, Sedulius paraît les avoir connues après la mort d'Hartgar. Francon, qui succéda à ce prince, eut de trop graves soucis pour écouter avec la même complaisance les rythmes mélodieux du poète irlandais. Francon fut un soldat, toujours en selle et armé pour repousser les incursions normandes. Il ne restait à Sedulius que la ressource de chanter ses exploits (3), et d'attirer ainsi une attention qui se détournait de son œuvre et des tâches pacifiques d'une cour lettrée. Il le fit, non sans vigueur, et, probablement, non sans profit.

Un siècle plus tard, Hucbald de Saint-Amand et Hériger de Lobbes témoignent d'une culture à peu près semblable à la sienne, et ils n'en font pas un usage aussi heureux. Le premier (4), sans être liégeois, a vécu dans une flatteuse intimité avec un de nos prélats, l'évêque Etienne. Il écrivit à son instigation la vie de sainte Rictrude ; il lui abandonna, semble-t-il, la douteuse paternité d'une vie rythmique de saint Lambert, composée par lui-même. L'art de Hucbald est bizarrement entaché de la

(1) *Sedulius de Liège*, par Henri Pirenne, p. 23.

(2) *Ibid.*, p. 37.

(3) *Ibid.*, p. 50, note 1.

(4) *Vie de saint Lambert*, écrite en vers par Hucbald de St Amand, et Documents du x^e siècle publiés par J. Demarteau, Liège, 1878.

même manie d'érudition tapageuse et mal digérée qui rend si pénible la lecture de Hériger. Comme lui, il « laisse percer quelque teinture » du grec (1) ; comme lui, il fait des emprunts hasardeux à la mythologie et à la terminologie des Anciens. Il s'adonne, à leur exemple et avec des prédilections plus puérides, à l'interprétation mystique des nombres ; il forge, pour des fins louangeuses ou édifiantes, des étymologies qui n'ont même plus la vertu facile d'éveiller notre sourire. Pourtant il s'efforce encore de concilier à demi les amusailles du style et la rectitude de la tradition.

Auteur de vies de saints et de biographies d'évêques, dont la froide élégance nous révèle des soucis plus despotiquement littéraires, Hériger verse dans l'incessant et lassant abus d'une phraséologie qui répugne à l'austère simplicité de ses héros ; il invoque la Renommée, il décrit une tempête avec des images empruntées à l'Enéide ; il n'éprouve aucun scrupule à remuer cette mise-bas d'une antiquité défraîchie, pour relater quelques prodiges, qui surgissent de la très simple trame de son récit. C'est dans un langage ridiculement pompeux que, sous sa plume, saint Pierre expose à ses disciples leur mission apostolique. Jean l'Agneau déploie toutes les anguties d'un théologien pour démontrer son « ignorance des choses ecclésiastiques (2) », et par-

(1) *Op. cit.*, p. 58. Dans une vie de saint Théodard, attribuée à Hériger et qu'amplifia Sigebert de Gembloux, on note aussi quelques hellénismes, de même dans trois fragments publiés par M. Demarteau, d'après un manuscrit de Bruxelles (*id. op.*, p. 134). Sedulius Scottus « paraît... avoir possédé une connaissance étendue de la langue d'Homère. Il lui arriva même assez fréquemment de laisser échapper un mot grec, au milieu de ses vers latins. » (*Sedulius de Liège*, p. 33). Voyez encore Dute, *Die Schulen im Bistum Lüttich im 11 Jhd.*, Marburg, 1882, p. 14, et Vogel, *Ratherius von Verona*, t. I, p. 25.

(2) *Vie de saint Théodard*, par Hériger, publiée par J. Demarteau, Liège, 1890, p. 15.

tout on constate la même indifférence pour la tradition sincère des faits rapportés. Les renseignements sûrs sont rares ou dédaignés ; on y supplée à l'aide d'un verbiage creux, abondant et d'une désespérante monotonie (1).

Avec le x^e siècle nous entrons dans la période la plus glorieuse de l'enseignement liégeois. La culture gallo-romaine n'était plus qu'un touchant souvenir ; les universités françaises n'étaient pas encore nées. Liège disputait victorieusement à Cologne, à Fulda et à quelques autres centres religieux la prééminence des lettres. Un glossateur de Lucain, d'une date peu postérieure, identifie le nom de Liégeois avec celui de poète, et il promet l'immortalité aux mémoires confiées au talent rythmique des gens de cette nation (2).

Les évêques qui se succèdent sur le trône de la cité sont tous des lettrés, des protecteurs des arts sacrés et même des arts profanes. Déjà nous avons nommé Etienne, qui composa aussi des chants pieux et rehaussa les solennités de son église par l'exécution d'antiennes et de répons dont on lui doit la musique. Après lui vinrent Rather et Baudri, le premier justement réputé à cause de sa vaste érudition et de son talent d'écrivain, mais plus occupé, semble-t-il, de châtier les travers des hommes et

(1) Parfois nos écrivains ecclésiastiques avaient conscience de l'absurdité d'une telle méthode, ce qui ne les empêchait pas de faire des concessions à la mode littéraire. Nous voyons Sigebert de Gembloux écrire deux vies de saint Lambert, l'une dans un style simple, l'autre dans un style surchargé de faux ornements : « Vitam quoque S. Lambertii, quum in primis urbane meliorassem, postea defloravi comparationibus antiquorum juxta consequentiam rerum, quamvis priorem utpote simplicem, quidam magis amplectantur et curiosius transcribant ; est enim sensu apertior et verbis clarior ». (Sigebert, cité par Dute, *Die Schulen*, etc., p. 14).

(2) « Bardi, id est Leodicenses, qui carminibus suis reddunt immortales animas, scribendo gesta regum ». J. Havet, dans *Notices et Documents* publiés pour la Société de l'Histoire de France, p. 90.

d'entretenir des polémiques que de semer les paroles de paix ; le second, qui fut le maître de saint Bruno et qui l'initia, selon le biographe de celui-ci, à la culture des lettres anciennes (1).

Sous Eracle, qui lui succéda, l'enseignement liégeois s'éleva encore plus haut. Le monastère de Saint-Laurent, qui comptera plus d'un maître illustre, est créé ; l'école cathédrale reçoit une nouvelle impulsion, et des savants étrangers sont appelés dans ses chaires, déjà célèbres. Eracle fut un maître plus encore qu'un souverain ; il assistait aux leçons ; il chérissait ses disciples comme des fils ; il les assistait de ses conseils ; lorsque ses fonctions l'appelaient au dehors, on le voit inciter les écolâtres à redoubler de zèle par des lettres pleines de tendresse et par l'envoi de compositions doucement harmonieuses (2). Lui-même se confinait dans des lectures et des méditations dont les meilleurs fruits furent consacrés, semble-t-il, à son enseignement tout paternel.

Il était réservé à son successeur, Notger, ou plutôt Notker, de Saint-Gall, d'établir définitivement la suprématie des lettres liégeoises. Aussi bon administrateur que moine érudit, il s'efforça d'implanter, dans les écoles dont il avait la direction, des règles plus sévères de travail et un régime de vie étroitement modelé sur celui des monastères d'Outre-Rhin. Il s'entoura de maîtres éminents, dont il surveilla lui-même les études ; il attira auprès de lui Hériger, de Lobbes ; il devina le génie de Wazon et se l'attacha ; il fonda l'école paroissiale de Saint-Jean, qui fut bientôt florissante et dont les maîtres, s'il faut en croire nos annales, ne le cédèrent point à ceux de Saint-Barthélémy (3) et de Saint-Martin, sans toute-

(1) *Vita*, cap. 4, ap. Surius, t. V, p. 703.

(2) *Monum. Germ. Hist.*, t. VII, p. 202.

(3) Il faut toutefois faire une exception pour le célèbre Gozechin, si, comme on le suppose, il a dirigé les études à l'école de Saint-Barthélemy. Voir Bittner, *Waso und die Schulen von Lüttich*, Breslau, 1878, p. 26.

fois acquérir la renommée des directeurs d'études de la cathédrale, ni peut-être celle des écolâtres de Saint-Laurent et de Saint-Jacques (1).

L'école cathédrale eut, dès cette époque, le rang et la gloire d'une véritable université. Les autres institutions d'enseignement, annexées aux églises paroissiales ou bien aux deux monastères précités, correspondaient à un degré d'instruction inférieur, sinon primaire, et il semble avoir végété à côté d'elles un grand nombre d'écoles du premier degré, sur lesquelles nous manquons de renseignements (2).

Parmi les élèves de Notger figurent, d'après nos annales, les évêques Heimon de Verdun, Hexelo de Toul, Adelbold d'Utrecht, Durand de Liège, Gunter de Salzbourg; plusieurs d'entre eux étaient donc destinés à revêtir, dans des pays de langue germanique, des dignités qui les mettaient en contact perpétuel avec le peuple et dont ils n'auraient su se rendre dignes sans cette dualité de culture, que nous avons déjà constatée par d'autres témoignages.

Comme les péripatéticiens et les rhéteurs les plus exercés de Rome et de Gaule, Notker agissait avec une égale énergie sur le cœur et l'esprit de ses disciples. Il les enlevait au berceau maternel (3) pour les modeler de meilleure heure, plus aisément donc, sur le type idéal de clerc savant et sage qu'il s'était créé. Il les voulait détachés des intérêts séculiers et ornés de ces talents charmeurs dont l'Eglise détenait alors la rare formule, c'est-à-dire des lettres anciennes, de la musique et des arts du dessin (4). Il les emmenait avec lui dans ses voyages, il les faisait asseoir à sa table, et son intimité n'était que pour eux (5). Lui-même vivait en

(1) Parmi les hommes qui enseignèrent dans ces monastères, il faut citer Adelman et Olbert.

(2) Egbert's v. Lüttich *Fecunda ratis*, herausgegeben etc. von E. Voigt, Halle, 1889, p. xxv et sq.

(3) *Monum. Germ. Hist.*, t. VII, p. 205.

(4) *Ibid.*, *id.*

(5) *Ibid.*, *id.*

moine, sans le souci des vaines somptuosités. Son logis était contigu au cloître ; on n'y rencontrait que des scribes, écrivant sous sa dictée, des copistes, empressés à enrichir sa bibliothèque (1). On veut qu'il ait collaboré à nos *Annales* ; en tout cas il s'en fit l'inspirateur, et il suffirait à sa gloire de s'être attaché des hommes tels que Hériger et Wazon et d'avoir renouvelé l'œuvre d'Hubert en agrandissant et fortifiant la cité, en lui léguant de nouveaux édifices civils et religieux, en la couvrant, enfin, d'écoles florissantes et célèbres dans tous les États voisins.

Pour arriver jusqu'à Wazon, il faut traverser une période pendant laquelle le silence des textes nous laisse dans l'incertitude sur l'œuvre intellectuelle de toute une génération d'hommes. Nous n'avons qu'un indice (2) et nous le devons au biographe de Baudri II (3). Baudri gouverna Liège après Notger ; ce fut un soldat vaillant, qui se lia d'amitié avec un clerc italien dont le talent réputé de peintre ornemaniste intéressa la curiosité des contemporains autant que son existence romanesque. Faible indice, sans doute, mais favorable au goût de Baudri, et c'est pourquoi il convient de l'enregistrer. Notger, lui aussi, avait le goût des arts ; ne le voit-on pas respecter le soubassement et les chapiteaux du palais épiscopal, qu'il reconstruit, « afin qu'on puisse comparer l'œuvre ancienne et l'œuvre nouvelle (4) » ?

Wazon, élu évêque, ne pouvait qu'entretenir ce culte hérité des lettres anciennes et des spéculations théologiques. Il le fit avec moins d'autorité peut-être

(1) *Monum. Germ. Hist.*, t. VII, p. 205.

(2) Il faut toutefois noter ce témoignage relatif à l'évêque Durand, autre prédécesseur de Wazon : « *Bavenbengensem æcclesiam religionis et arcium liberalium disciplina illustravit* ». (Anselme, dans *Monum. Germ. Hist.*, t. VII, p. 90).

(3) *Monum. Germ. Hist.*, t. IV, p. 724.

(4) Kurth, *Une biographie de l'évêque Notger au XII^e siècle*, p. 53.

que Notger, mais avec plus de bienveillance et de véritable esprit démocratique.

Grâce à lui, il n'est plus accordé de privilèges aux fils de familles riches qui se destinent à la cléricature. Le savoir sera désormais la seule condition requise, et les maîtres, selon l'exemple de Wazon, refuseront les rétributions, même volontaires, des élèves venus de partout. Ces élèves, nous dit un auteur, se pressent autour des chaires, en masse bourdonnante, comme l'essaim gourmand des abeilles cerne de toutes parts un arbuste fleuri (1).

Dans le poème alphabétique d'Adelman, l'éloge du grand prélat se retrouve en termes brefs, mais nets et décisifs (2). Le rimeur associe son souvenir à celui d'autres liégeois illustres, d'un certain Odulf, qui succomba loin de sa patrie; d'Alestan, dont la science forma de nombreux élèves; de Raimbaud, qui était, à la vérité, natif de Cologne, mais qui, après de longs voyages, se fixa dans la cité épiscopale et y mourut (3). Adelman lui-même est liégeois; son langage le prouve (4). Il se rendit à Chartres pour profiter des leçons de l'illustre Fulbert, puis il revint dans sa cité, vers 1028, pour entreprendre bientôt de nouveaux voyages et devenir, enfin, évêque de Brescia. Son départ de Liège, accompli sans idée de retour, celui d'Odulf, dont il a sauvé le nom de l'oubli, d'autres exodes encore, vers la même date, sont-ils dûs, comme on l'a pensé, à un relâchement des disciplines monastiques et au déclin des études qui en devait être la naturelle conséquence? L'hérésie de Bérenger, de Tours, qui fut l'ami d'Adelman et le compagnon de ses études et de ses pensées, dut aussi attrister ou troubler bien des maîtres (5). D'autres causes nous sont fournies par les

(1) *Monum. Germ. Hist.*, t. VII, p. 211.

(2) Voir p. 41, note 2.

(3) Voyez strophes T et V, R et S du poème alphabétique déjà signalé.

(4) « *Urbs nostra* », dit-il en parlant de Liège.

(5) Le savant Gozechin nous a laissé, dans une lettre à son

événements économiques (1) et historiques (2). La fondation des universités françaises devait porter le dernier coup à la suprématie de l'enseignement liégeois. Au XII^e siècle, il n'est plus que l'ombre de lui-même; le poète d'Otbert le constate avec mélancolie.

Vers l'époque où fleurirent Adelman et ses illustres confrères, un humble maître d'école ne savait déjà dissimuler le regret d'un passé plus propice aux études, ni refouler ses amers pressentiments. Ce maître d'école s'appelait Egbert; il vécut seul et pauvre; il intitula son livre *Fecunda ratis* (3) et il le divisa allégoriquement en deux parties, la *Poupe* et la *Proue*, enfermant surtout dans la première des réminiscences bibliques et patriotiques, déversant dans la seconde les meilleurs fruits de son expérience de pédagogue, avec des sentences toutes générales et des récits d'une saveur bien contemporaine. Chez Egbert, si l'érudition est touffue, elle ne réussit pas à comprimer tous les élans. On sent battre un cœur, vibrer une

disciple Walcher (1060), un tableau navrant de la décadence des études à Liège; il est de ceux qui l'attribuent à l'hérésie de Bérenger, et il insiste particulièrement sur la méséstime dans laquelle était tombé là-bas le maître d'école, obligé d'aller mendier dans les tavernes et relégué dans un rang inférieur à celui des histrions et des mimes. (*Vetera analecta* de Mabillon, p. 443).

(1) Déjà Adelman se plaint du pouvoir excessif de l'argent (... *nunc dominante virtuti pecunia...*); Egbert et Gozechin ne sont pas moins précis. Au début du XII^e siècle (1118), le chanoine qui a chanté les louanges d'Otbert, proclame avec la même vivacité d'indignation le déclin des études et la corruption des mœurs. (*Monum. Germ. Hist.*, t. XII, p. 4, vers 2 et sq.) On retrouve l'écho des mêmes plaintes dans les *Vers del Juise* et le *Poème moral*.

(2) Parmi les événements historiques, il faut citer en toute première ligne la querelle des investitures. Voyez Wattenbach, *Deutschlands Geschichtsquellen im Mittelalter* 2, p. 348, cité par Dute, p. 30.

(3) *Egbert*, éd. Voigt. Voyez *Revue wallonne*, t. I, p. 1, où l'on trouve une esquisse plus détaillée du personnage.

pitié tendre, mélange de sympathie largement humaine et de personnel renoncement.

Egbert ne fut qu'un humble magister, et les devoirs trop matériels de sa profession lui paraissent lourds à de certains moments. Il gémit alors sur la monotonie de ses abécédaires, sur les pensums qu'il faut infliger, sur la stupidité, l'orgueil ou l'insouciance de ses élèves (1). Parmi ceux-ci, ses préférences vont aux plus pauvres, qui ont la patience exigée par le labeur ; il fait bon voir de quelle ironie il flagelle ces beaux fils qui jugent la terre « indigne de porter leur personne » et qui ont appris avant l'âge le secret de ce que La Bruyère appellera « une grandeur artificielle, attachée au mouvement des yeux, à un air de tête, aux façons de marcher, et qui ne va pas plus loin (2) ».

Son style est peu dissemblable de celui des maîtres de son temps. Sa phrase, comme celle de Sedulius Scottus, de Hériger et d'Adelman, est embarrassée de toutes les dépouilles, opimes ou minables, d'une antiquité fragmentaire. Il a pris aux poètes de Rome et aux panégyristes chrétiens le meilleur de son savoir et de sa rhétorique. Toutefois il peut revendiquer une originalité dont on chercherait vainement la trace chez ses devanciers (3) : il n'a pas dédaigné de puiser, dans les propos de faubourgs, dans les répliques courtes, vives et acérées du

(1) Il est intéressant de rapprocher de son jugement celui de Gozechin, qui assigne un laps de sept années à l'activité bien mesurée des maîtres et ne leur concède pas au delà de ce terme la vigueur nécessaire à leur rude emploi. (*Vetera Analecta*, p. 443.)

(2) *Caractères*, chap. des Femmes. Comp. Egbert, p. 202.

(3) Il faut toutefois remarquer que plusieurs de ceux-là ne sont que des Liégeois d'adoption et qu'au contraire on retrouve les mêmes familiarités, si savoureuses, chez ce Rather, dont M. Vogel, son historien, nous dira : « ... ihm war die Rede und Klugheit des Volkes nicht unbekannt ». D'autres écrivains, annalistes ou sermonnaires, révèlent précisément leur provenance wallonne par un goût immodéré des choses simples et populaires.

peuple, quelques-uns des adages (1) ou des récits qui étoient ses leçons de sagesse et dans lesquels il n'a jamais perdu de vue les nécessités de son enseignement. Il ne rougit non plus de demander quelques traits bien efficaces aux vieilles légendes, notamment à celle de Walter d'Aquitaine, de sorte qu'on retrouve en lui, plus qu'en aucun autre Liégeois, un mélange bizarre de deux cultures et de deux races.

En analysant cette œuvre didactique, où s'épanche une âme candide, on perçoit nettement qu'il flotait encore à cette date, dans notre atmosphère morale, bien des atomes germaniques ; peu à peu ils seront résorbés par le romanisme grandissant, dont nous avons vu les évêques liégeois se faire les habiles propagateurs.

Ce sera l'œuvre du XII^e siècle ; au XII^e siècle seulement il naîtra des compositions, pensées et écrites dans l'idiome du peuple ; aussi bien, cet idiome, opprimé plutôt que servi par la culture savante, est-il resté à ses premiers bégaiements. Il n'est pas invraisemblable d'admettre qu'aux IX^e et X^e siècles, un art populaire aurait été germanique ; au XI^e, il était encore impossible à un artiste de langue romane (2) de le réaliser dans une œuvre personnelle sur ces confins septentrionaux, et ce sera l'âge sui-

(1) M. Voigt a déjà fait maints rapprochements, et il reste à entreprendre bien des recherches, dont ce n'est pas ici le lieu. Je citerai les nos 135, 171, 282, 396-397 et 1391 de la *Fecunda ratis*, dont on trouvera la formule correspondante en patois, consignée dans le recueil des *Spots* de M. Dejardin.

(2) Et non à un artiste de langue germanique, comme le fut Hër Heinrich von Veldeke. Celui-ci, né plus tard, en plein XII^e siècle, dans un village du Limbourg, fut le vassal et le protégé d'un comte de Looz, c'est-à-dire d'un seigneur dont la ville appartenait à la principauté de Liège. C'est pour ce comte qu'il rima en thiois la légende de Saint-Servais. Plus tard il composa son *Eneide* et des chansons où il s'inspira d'un art tout français et qui, on le verra, a passé dans nos contrées sans laisser de traces dialectales.

vant qui assistera à son éclosion, comme il verra le triomphe linguistique du wallon (1).

(1) S'il n'y avait une sorte d'ironie à ranger sous une rubrique, réservée à l'enseignement qui émancipe les esprits, des ouvrages où s'étalent les plus étranges superstitions, il serait utile de mentionner, ailleurs que dans cette note finale, la traduction de plusieurs traités populaires de botanique et de médecine encore inédits, renfermés dans un manuscrit que j'ai copié à Darmstadt. Il convient, d'ailleurs, d'attendre la publication complète de ces traités, dont un court extrait figure dans ma *Chrestomathie*, pour en apprécier l'intérêt. Le même manuscrit, qui provient du couvent de Saint-Jacques, à Liège, nous a conservé un traité des songes dont l'original latin, aujourd'hui à Gand (fonds Serrure n° 1), figurait dans la bibliothèque de ce couvent. On n'y relève aucune singularité digne d'intérêt. Toutefois, qu'il s'agisse de débrouiller les imaginations confuses, entrevues en rêve, de désigner les formules orales ou les recettes herbagères propres à calmer nos maux, ou bien encore de commenter et d'interpréter les signes fastes et néfastes qu'apporte le jour qui passe ou l'heure qui s'écoule, partout on retrouve, dans ces écrits obscurs et anonymes, le même génie, riche en combinaisons, qui nous est apparu dans certaines excentricités érudites des ix^e-x^e siècles, et la même foi, patiente, timorée et mélancolique, dont débordent les ouvrages d'un Hériger ou d'un Egbert.

IV

La foi.

L'enseignement n'a pu que codifier les vérités morales, dont il est permis d'étudier, en dehors de ses formes rigoureuses et de sa destination spéciale, les procédés de diffusion plus lente, mais aussi plus sûre, que dès l'origine ont détenu les clercs de tout ordre et de tout rang. Il n'est pas douteux que la prédication, lorsqu'elle s'adressait au peuple, faisait plus pour cette diffusion que les docteurs attirés de nos écoles; d'autre part, un intérêt supérieur s'attache à son œuvre; car, pour se rendre accessible aux plus humbles, elle devait s'efforcer de se rapetisser à leur taille, de tenir leur langage et d'intéresser leurs passions.

Dans une théocratie, il va encore de soi que la propagande morale, pour atteindre et conquérir la foule, devra compter avec les instincts démocratiques, surtout lorsqu'elle saura à quel auditoire naturellement frondeur et jaloux de ses libertés elle aura affaire. Ce pauvre homme, qui est roi dans sa maison, n'était pas aisé à conduire, la mâle saint Martin et cent séditions (1) en font foi, et il ira de

(1) Ceci n'est pas une histoire politique; mais, tout en renvoyant aux ouvrages de Henaux, Daris, etc., il est nécessaire de constater ici cette turbulence jamais apaisée du peuple liégeois. Encore au XVIII^e siècle, son apologiste,

préférence à des prêtres qui, comme Lambert le bègue, ou à des tribuns qui, comme Henri de Dinant, se réclameront de ses misères et caresseront, avec plus ou moins de sincérité, ses antipathies.

Déjà chez Rather, on l'a dit (1), la morale se vêt de simplicité, et il conviendrait de nous arrêter longtemps à l'œuvre gigantesque de ce grand esprit, s'il n'avait dépensé son activité prodigieuse et rongé les freins hiérarchiques loin de sa patrie, de telle sorte qu'il appartient à l'histoire universelle, et non à l'histoire liégeoise, et qu'il aura suffi de rappeler la part du tempérament wallon dans son œuvre et sa conduite.

Il faut, si nous faisons abstraction des gens d'école, depuis les maîtres réputés comme Gozechin jusqu'aux simples magisters, dont Egbert fut l'un, il faut arriver au XII^e siècle pour découvrir le premier de ces détenteurs moins officiels de la vérité morale, qui s'efforcèrent de vulgariser le trésor de sagesse chrétienne enfermé dans les leçons un peu hermétiques des écolâtres de saint Lambert et d'ailleurs.

Celui-là — on ignore son nom — a dépeint sous d'effroyables couleurs, dont le réalisme nous rebuiterait s'il était moins sincère, le jour du jugement et les souffrances des damnés. Après le doux maître résigné, vieilli sous le harnais des humbles besognes qu'Egbert nous a révélé, nous trouvons dans l'auteur des *Vers del Juïse* (jugement dernier) (2) une âme ulcérée, ardente, hantée des plus atroces visions de la théologie chrétienne, apeurée et attendrie

Delisle, y fait une discrète allusion ; les chroniqueurs s'en effarouchent et la déplorent à l'envi. En 1198, par exemple, Gilles d'Orval consigne le souvenir d'une sédition violente ; en 1210, au dire de Reiner, ce sont les clercs qui se lèvent contre leur évêque ; en 1217, le peuple recommence, en pleine église de Saint-Lambert, et cela se poursuit sans trêve, à chaque tournant de page de notre histoire.

(1) Voir p. 47, note 3.

(2) *Li ver del Juïse*, en fornfransk predikan, akademisk afhandling af Hugo von Feilitzen, Upsal, 1883.

à la fois par les spectacles que le génie de Dante devait fixer en traits immortels et dont cet inconnu, avant lui, a su nous retracer les cruelles surprises.

Son œuvre débute par de sévères réflexions morales, qui s'élèvent, en dépit de la simplicité du thème, au-dessus de l'universelle banalité.

Au lieu de cette philosophie narrative qui énerve, comme un radotage sénile, le lecteur de tant de prêches et de traités composés vers la même date, on retrouve ici une fraîcheur d'originalité et jusqu'à la séduction douloureuse qu'enferment les plus noires inventions, lorsqu'elles jaillissent d'un cerveau torturé par les mystères de l'au delà.

La grondante colère de l'auteur anonyme des vers sur le jugement est surtout dirigée contre

les lasses de femmes,

ces alliées naturelles de l'« ennemi », c'est-à-dire du démon. Il se plaît à détailler leurs périlleuses élégances et, trait heureux, jusqu'au mouvement de leurs bras :

Braz avant jeteit par orgulh ne (ou) par pris...

Il évoque la mort, la hideuse mort, qui fermera la tombe sur tant de vanité :

Une fois qu'elle sera là, adieu les joyaux ;
Nous n'emporterons que bien peu de chose,
Une fois enlacés dans le dolent linceul.
On enfouira notre corps nu et misérable dans la
[terre où les vers
Mangeront notre chair et mordront à même
Et il n'est pas jusqu'aux yeux, à la bouche et au
[reste du visage qu'ils ne rongeront... (1).

- (1) Puis ke ele venrat iert ciz joials guerpis,
Petit en porterons, las nos, cant a la fin
En un dolent drapel iert li cors sepeliz,
Buteiz iert en la terre as vers, nuz, poverins,
Ki manjeront la char et trencherunt parmi,
Et si rorunt les olz et la boche et lo vis.

Vers 48-53.

Puis vient le récit des suprêmes angoisses, de la lutte entre l'esprit torturé et la chair défaillante :

L'âme crie, enfermée dans le corps : Madame sainte Marie, Secourez-moi donc en ce jour, reine glorieuse ! (1)

et ce cri n'éveille d'autre écho que l'ironique réquisitoire des démons, veilleurs infatigables, qui guettent la timide voyageuse à sa sortie du corps, enfin réduit :

Le corps reste à terre, l'âme s'en va en exil (2).

Le péché d'orgueil a perdu le premier homme ; chaque jour il cause de nouveaux ravages ; aux humbles le royaume de Dieu et ces béatitudes que l'auteur, faisant une trêve trop courte à ses funèbres préoccupations, promet aux âmes miséricordieuses, à tous ceux « qui eurent faim et soif pour servir le dieu tout-puissant ».

Les tourments infernaux sont alors énumérés avec une complaisance voulue ; le poète cherche à impressionner son public, ce public qui l'écoute (*Oiez, sanior*, dit-il) et qui suit le fil de la narration avec cette passion haletante dont les diseurs d'épopées faisaient leur profit. De l'épopée, d'ailleurs, il n'ignore ni les tours, ni les images, ni même les chevilles, et ce dernier trait, s'il ne nous console pas de la disette imaginative dont témoigne la vieille littérature wallonne, nous permet toutefois de ranger les *Vers del Juïse* bien à part des homélies monotones, au symbolisme laborieux et à la rhétorique puérile, dont foisonnent les XII^e et XIII^e siècles français.

Le *Poème moral* (3) date de la fin du XII^e siècle ;

(1) L'anme huchet el cors : « Dame Sainte Marie,
Car moi sorcoreiz hui, gloriose roïne ! »

Vers 73-4.

(2) Li cors remaint en terre, l'anme en vait en exil (114).

(3) *Poème moral*, altfranzösisches Gedicht, hsgb. von Wilhelm Cloetta, Erlanger, 1886. Voyez *Romania*, t. XVI, p. 124, pour la localisation de l'œuvre.

il est surtout destiné à flageller, avec une verveur bien personnelle, les mœurs relâchées des grands et des petits. Son auteur est resté inconnu, comme celui des *Vers* sur le jugement. Ce n'est pas un philosophe, quand même on admettrait les sérieux correctifs que ce nom appelle à l'époque où nous devons nous reporter. Il prêche la pratique des vertus, non pour elles-mêmes, mais pour les célestes profits qui en découlent. S'il déteste les plaisirs du monde, c'est parce qu'ils ont perdu des âmes que Dieu avait faites pour le bien. S'il maudit la beauté des femmes, « fraile chose », c'est parce qu'elle est l'aiguillon de toutes les folies qui pervertissent l'humanité. Cette beauté lui apparaît inséparable des ruses du démon, de cette coquetterie outrée dont le poète nous décrira les infimes détails avec la même épouvante, qui faisait maudire les « trains » et les « manches » par l'auteur des *Vers* sur le jugement.

La voilà bien, cette femme qui « met toute son entente à orner son corps, qui se mire dans la glace avant d'aller à la messe, qui se plombe les sourcils, emploie le blanc et le rouge, lace fortement ses bras et ses côtés, de telle sorte qu'elle se courbe à grand'peine ».

Au lieu de s'attarder à la peinture des châtiments infernaux, l'auteur du *Poème moral* se complait surtout dans l'évocation du paradis, qu'il appelle délicieusement « la c(h)ambre où les anges ne finent (*finissent*) de chanter », et où l'on n'entre pas « en dormant ». Le paradis est fermé au *tremmelor* (*trimleu* patois), au *lecheor* (débauché), au *glot*, au *beverant* (ivrogne); mais ce ne sont pas les seuls êtres blâmables qui en trouveront la porte close; les larrons, les usuriers, les oppresseurs des pauvres gens n'y seront pas reçus davantage. Et malheur à ceux qui s'adonnent à l'élevage des autours et des éperviers, qui savourent trop le plaisir de la chasse ! Saint Pierre, le portier, n'aura que dureté d'accueil pour leur âme.

Plus loin, le poète revient à la charge et précise cruellement sa pensée.

Les exploiters des petits, ce sont :

li sanior, li baron

Qui robent (*déroberent*), qui guerroient, qui ne funt
[se mal non.

C'est surtout le bien mal acquis qui est l'objet de ses imprécations. Il n'a pas, pour dépeindre les usuriers et les « mals justiciers », leurs complices, d'épithètes assez insultantes, d'anecdotes assez ironiques.

Dans la seconde moitié de son livre, après avoir fait une digression sur la « médecine » qui guérit les maux de l'âme et ceux du corps, après s'être excusé de ses fréquentes digressions :

De ce ke si sovent de nostre voie eissomes (sortons),

le pieux anonyme s'élève contre les dénis de la justice humaine ; quel que soit celui qui en détient l'exercice, nous dit-il, avoué, échevin ou maire, il doit se prémunir contre le péché d'avarice.

Nous apprenons alors l'histoire (1) d'un *preud-homme* qui possédait quelques biens et qui en fut méchamment dépouillé avec la complicité intéressée d'un maire et d'un échevin. L'auteur n'oublie pas de nommer les auteurs du méfait : Hardreit et Vivien. Ce méfait ne devait, d'ailleurs, pas être rare aux XII^e-XIII^e siècles. En l'absence d'un pouvoir centralisateur assez fort pour imposer l'unité de juridiction, chacune des catégories sociales se voyait réduite à chercher le redressement de ses torts auprès d'arbitres différents. L'autorité des uns se heurtait à la résistance des autres ; la procédure était aussi compliquée que la distribution des tâches judiciaires ; pas de droit commun à tous, pas d'instruction civile ou criminelle identique pour tous, pas de sentence qui offrit à tous les mêmes garanties d'équité. De là cette institution d'un *tribunal de paix*, qui acquit au XII^e siècle une importance si légitime, et dont un

(1) Voir le texte de cet épisode dans la *Chrestomathie*.

historien (1) a pu dire, non sans quelque excès d'optimisme, qu' « au moins le plus humble des serfs y était traité avec les mêmes égards et y avait le même droit que le plus puissant des guerriers ».

Après l'avarice et la cupidité, ces vices jumeaux, c'est l'orgueil qui reçoit, dans le *Poème moral*, la plus cruelle flétrissure. Les expressions singulièrement énergiques de l'anonyme nous révèlent une âme mortifiée par le spectacle des humaines vanités; leurs souillures ne peuvent plus l'atteindre et, en se purifiant de plus en plus, on la voit s'élever vers le philosophique détachement de toute joie égoïste, vers l'amour des humbles, de ceux qu'il faut recueillir, héberger, baigner et nourrir, comme des « membres de Dieu (2) », créés à son image et dans l'enveloppe misérable desquels il a plu parfois à notre seigneur d'apparaître aux hommes et d'éprouver leur charité et leur foi.

L'aumône est donc la clef du salut, non l'aumône faite aux jongleurs, à ceux qui dirigent les caroles nocturnes et les égaiant de leurs gambades et de leurs chants (3), car elle serait une complicité, et par conséquent une faute; mais, ce que le poète entend par là, c'est le secours fraternel dont on gratifie le « bon pauvre », et qui peut varier suivant nos ressources.

Le pieux moraliste s'arrête là; cet enseignement est le dernier de son livre, qui est resté inachevé, volontairement ou non. Le dernier aveu de l'anonyme est, en tous cas, utile à recueillir. Il récapitule quelques-uns de ses préceptes, puis il s'excuse d'abrégé cette partie de l'œuvre: « Je ressemble, dit-il, à ces

(1) Pouillet, *Histoire politique interne de la Belgique*, p. 123.

(2) Le patois dit encore *mimb' di Dyu* dans sa touchante naïveté.

(3) La strophe 520 nous offre un des rares passages où un écrivain du moyen âge s'excuse, auprès de son public, de devoir lâcher un gros mot. Ces gais noctambules sont, en effet, comparés par lui à la truie vautrée dans la fange.

« mauvais chanteurs qui se font prier et qui, une fois en train, ne savent plus se borner. » Ce n'est pas au hasard que cette comparaison naît sous sa plume, car il dit expressément :

... tant vos ai c(h)antet qu'il vos puet anuiier.

Et il ajoute que l'on regrettera moins d'avoir entendu son petit sermon que les vers profanes, qui ne sont pétris que de vanité. Pourtant il n'a pas la prétention de s'adresser « à ceaz qui sage sunt » ; c'est donc une œuvre de bonne vulgarisation que la sienne ; pour qu'elle ait atteint son véritable but, pour que la foule ignorante la connaisse et s'instruise à son audition, l'auteur du *Poème moral* l'a-t-il fait chanter, comme lui-même nous en suggère la pensée ? Ou bien, en disant qu'il a assez chanté, use-t-il d'un tour de langage qui serait aujourd'hui trivial, qui ne l'était pas à cette date ? Son œuvre nous laisse, en tout cas, sur une impression bienfaisante ; sa morale est moins strictement monastique que celle de la plupart de ses contemporains ; elle sait condescendre à des tempéraments qui sont seuls compatibles avec la vie du monde, s'accommoder des demi-sacrifices que notre égoïsme, même muselé, se plaît à ériger en beaux traits. Elle est humaine, chose rare dans un temps de spiritualité suraiguë et d'ascétisme rigoriste.

Par ces côtés-là elle est bien de chez nous ; on y retrouve l'humeur sociable et enjouée de notre race, ce souci des fins terrestres, dont elle n'a jamais poussé bien loin l'abnégation devant les anxiétés de l'au delà. C'est encore par là que le *Poème moral* se rapproche de la prédication proprement dite, en tant que celle-ci habille en langue vulgaire les vérités fondamentales ou les conseils occasionnels de la religion.

Liège fut, d'ailleurs, la patrie de maints sermonnaires (1), parmi lesquels on cite ce frère Gérard qui

(1) Le premier en date dont nous ayons gardé le souvenir

mourut en 1270 et dont les prêches « ont une apparente originalité due au mélange de latin et de français que présente leur rédaction » (1), et un dominicain, nommé Gilles, qui composa des homélies d'une lecture moins rebutante que le sujet ne paraît le comporter (2). Il nous est resté quelques prêches en dialecte ; ils datent du XIII^e siècle (3), et ils ont été prononcés en carême. Leur thème est banal, comme celui de la plupart des documents de cette sorte que les siècles du moyen âge nous ont laissés. Ce qui en fait l'intérêt, c'est leur netteté d'exposition et cette familiarité du langage, où l'on relève des allusions à des héros de l'épopée qui seraient peut-être déplacées aujourd'hui, mais qui trahissent, en même temps que la popularité de ces héros, un sentiment très juste de cette communication avec les simples prescrite par les conciles et toujours maintenue par les clercs ; respectueux de la vraie tradition évangélique.

On a vu, dans le chapitre précédent, à quel haut degré la culture des lettres anciennes s'était élevée à Liège dès le IX^e siècle. La prédication ne fut pas sans ressentir les heureux effets de cette progression intellectuelle. Non seulement (Jacques de Vitry (4) en est encore un curieux et tardif exemple)

est ce Rather dont il est plus d'une fois question dans ce livre ; seulement son activité se dépensa loin de sa patrie, et c'est là une des raisons, faut-il le redire, pour lesquelles nous n'essayons pas d'analyser ici sa volumineuse prédication.

(1) Lecoy de la Marche, *La chaire française au moyen âge*, 2^e éd., p. 123.

(2) Le même, *id. op.*, p. 129.

(3) *Mémoires couronnés (in-8°) de l'Académie royale de Belgique*, t. XLI (1888). L'éditeur de ces *Sermons*, empruntés à un manuscrit de Gand (fonds Serrure n° 1), est M. Pasquet. Il s'est quelque peu mépris sur leur intérêt et sur leur date. Comparez *Romania*, t. XVIII, p. 191.

(4) Sans être wallon, Jacques de Vitry mérite ici l'hommage d'un souvenir. Il vécut dans nos contrées ; il dut à une

on venait de partout demander à l'enseignement liégeois des leçons d'éloquence, mais il n'est pas rare de voir les enfants de la ville épiscopale aller semer la bonne parole sur des terres voisines.

Ce fut, de la sorte, sous les derniers Carolingiens et même plus tard, un pieux échange entre cette ville et les cités de Gaule et de Germanie, échange favorisé par les rapports intellectuels, d'une part, et, de l'autre, entretenu et sans cesse renouvelé par les liens de dépendance politique.

Au XII^e siècle on constate, sinon la même activité pensante, du moins des ferments à peine atténués d'activité religieuse. Ce fut un âge fécond en hérésies, et l'Eglise de Liège eut sa part des discordes intestines dont la chrétienté donne alors le navrant spectacle. Il nous en reste un document incomplet, mais précieux, la traduction des dialogues du pape Grégoire et des commentaires sur le livre de Job. Avec un fragment d'homélie, cette traduction forme un recueil compact (1), dont on n'a pas encore fixé la

femme, que la piété chrétienne a canonisée chez nous, la révélation de sa vraie tâche humaine. C'est au contact de la dévotion exaltée de Marie d'Oignies qu'il réchauffa une foi chancelante et qu'il changea une existence romanesque de soldat en une carrière, non moins aventureuse, de clerc et d'apôtre. A peine ordonné prêtre, il rentre en Belgique et il s'y voue à la prédication. Lui-même nous a conservé le récit de ses débuts oratoires, et nous possédons dans nos bibliothèques un grand nombre de ses sermons, dans lesquels il parle une langue familière, savoureuse et simple à la fois. De distance en distance le prédicateur s'interrompt pour nous conter une histoire, un *exemple*, comme on disait alors, et cet exemple, il l'emprunte le plus souvent à la tradition courante, aux souvenirs de tous, de telle sorte que l'enseignement moral vienne se greffer sur des faits connus, se vivifie, en quelque sorte, par l'inoculation d'une sève vigoureuse, fécondante et jamais épuisée. Voyez l'édition des *Exempla* que M. Crane a donnée à la *Folk-lore Society* de Londres (1890).

(1) *Li dialogue Gregoire lo pape*, hsgb. von Dr W. Förster, 1^{re} partie. Texte. Halle, 1876. La 2^e partie n'a pas paru.

provenance avec assez de précision pour en déduire des conclusions historiques. On sait toutefois, par des passages de plusieurs chroniqueurs, notamment d'Aubri de Troisfontaines (1), que des livres hérétiques furent composés, répandus, condamnés et brûlés solennellement au pays de Liège, vers l'époque à laquelle semblent remonter les versions précitées d'ouvrages religieux. L'hérésie qui inspira ces livres défendus, étendit ses ramifications non seulement sur toute la surface du pays wallon, mais aussi en Lorraine, où elle nécessita des mesures inquisitionnelles dont fait foi une lettre de l'évêque de Metz, Bertrand, au pape Innocent III (1199), et jusqu'en Picardie, où nous voyons les abbés d'Ourscamp et de Cercamps obligés d'intervenir à Chaalis.

A Liège il semble que le mouvement ait été dirigé par un clerc, dénommé Lambert le bègue, et sur le compte duquel Gilles d'Orval (2) nous a laissé des récits, empreints d'une sympathie peu explicable. Ce Lambert était, selon son témoignage, un prêtre loyal et universellement respecté, d'ailleurs peu lettré et rachetant cette imperfection par une grande ferveur et un courage à toute épreuve. Ses prédications, dirigées contre les abus et les mœurs corrompues

L'auteur s'était, notamment, réservé d'y traiter tout ce qui se rapporte à la langue de ces traductions, contenues dans le manuscrit 24.764 de la Bibl. nat., à Paris. Voyez à ce sujet, *Romania*, t. XVII, p. 544, note 3.

(1) *Monum. Germ. Hist.*, t. XXIII, p. 878. C'est vers le même temps qu'un certain « magister Fulco », au dire de Reiner, l'historien du couvent de Saint-Jacques, remplit les provinces de France de ses prodiges, guérissant les malades, convertissant les hommes et prêchant surtout l'humilité et la pauvreté. Sa propagande, comme, à d'autres points de vue, celle de Lambert le Bègue, était dirigée contre les puissants; car, non content de ramener les humbles à une vie chaste et pieuse, il les entraînait à sa suite « ... divites vero indignos esse tali beneficio judicavit ». (*Monum. Germ. Hist.*, t. XVI, p. 654.)

(2) *Ibid.*, t. XXV, p. 110 sq.

du haut clergé, lui valurent des inimitiés puissantes et, comme il arrive d'ordinaire, la voix de cet humble fut étouffée à l'aide d'un bon décret. On le traîna même en prison, du consentement de l'évêque, et, nous rapporte Gilles d'Orval, les prêtres, une fois maîtres de sa personne, se jetèrent sur lui et lui labourèrent le visage de leurs ongles dans la maison du Seigneur. Gilles d'Orval raconte ensuite que ce pauvre clerc traduisit, dans sa prison, les Actes des Apôtres, auxquels la chronique de Neumoustier (*sub anno 1177*) ajoute d'autres écrits. A Rome, où il fut conduit sous bonne garde, on le renvoie absous. Mais il ne revient à Liège que pour mourir dans l'obscurité. Peut-on attribuer à Lambert le bègue les traductions contenues dans le manuscrit 24.764 de la Bibliothèque nationale, à Paris ? C'est assez douteux. Ce qui l'est moins, c'est le rapport dans lequel se trouvent ces traductions avec la mission que remplit à Liège, en 1202, l'évêque Gui de Palestrina. Celui-ci promulga un édit, aux termes duquel tous les livres écrits en roman ou en thiois (1) et tirés des saintes écritures devaient être remis entre les mains de l'évêque (2).

Une vie de sainte Bathilde, attribuée par quelques-uns (3) à Lambert le bègue, est-elle le seul document de littérature hagiographique dont puisse

(1) « *Romane vel Teutonice script...* »

(2) M. Suchier, *Zeitschrift für Romanische Philologie*, t. VIII, p. 418 sq., a traité toute cette question avec beaucoup de savoir et de circonspection.

(3) Voyez *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XI, p. 155-156. M. F. Henaux s'exprime ainsi : « Le premier ouvrage que nous possédons est une vie de sainte Bathilde, princesse saxonne, que des pirates vendirent en France et qui d'esclave devint la femme de Clovis II, et puis de reine devint sainte. Cette biographie a été écrite par Lambert le Bègue, en 1173. On en trouve des fragments dans plusieurs recueils. » (*Études sur le wallon*, p. 52). Au renvoi de la note est joint un fragment, de l'aveu de M. H. probablement « modernisé ». Ce fragment est plutôt picard que wallon de premier aspect.

s'enorgueillir le pays de Liège à cette époque ? Au XII^e siècle appartiennent aussi plusieurs vies de saintes et de saints conservées dans divers dépôts de manuscrits, notamment à la Bodléienne d'Oxford, où on les trouve sous le sigle *Canonici miscellaneous* 74 (1). En l'absence d'éditions critiques, il reste incertain si ces vies ont été écrites par un wallon ; le fait est très probable pour celle de sainte Julienne, que M. de Feilitzen a éditée en 1883 (2), et qui n'offre, d'ailleurs, d'autre intérêt que celui qui s'attache à un texte de langue. On se méprendrait, en effet, en confondant la sainte, dont cette vie nous raconte le martyre, avec cette Julienne que la piété liégeoise a placée au rang des plus dévouées et des plus parfaites servantes de l'Eglise. A Liège appartiennent, enfin, quelques prières à la vierge, dont l'inévitable banalité est rachetée par une grâce tendre et soutenue de mystique ferveur (3).

(1) Voyez P. Meyer, dans *Archives des missions scientifiques*, 2^e série, t. V, p. 139-272, et les préfaces de MM. de Feilitzen et Cloetta.

(2) Voyez p. 51, note 2. Le texte se trouve aux p. 7 et sq. des appendices du travail de M. de F.

(3) Voyez à leur sujet Schirmer, dans *Herrig's Archiv*, t. XXXVIII, p. 321, et P. Meyer, *Revue des sociétés savantes des départements*, 5^e série, t. VI, p. 236. Le texte d'une de ces prières est publié dans la *Chrestomathie*.

Légende et histoire.

L'étude des éléments constitutifs et des débuts de la nation liégeoise nous permet de formuler, avant tout examen, une hypothèse sur la nature des légendes qui ont peuplé, chez elle, l'imagination populaire.

Habitée par des Germains lors de la conquête romaine, bientôt livrée à d'autres Germains qui s'y créèrent des établissements durables, la Belgique orientale a dû aux Francs ses premières traditions poétiques. Ces traditions sont consignées dans les récits de Grégoire, de Frédégaire, du *Liber historiarum* et dans quelques vies de saints. M. Junghans et plus récemment MM. Rajna et Kurth (1) s'en sont faits les historiens. On comprendra toutefois, si l'on a lu leurs travaux, les motifs de discrète réserve pour lesquels nous n'entrerons pas dans l'étude détaillée des légendes pré-romanes. Il est hors de doute qu'elles ont hanté l'imagination des Saliens et des Ripuaires ; il reste incertain le plus souvent qu'elles aient revêtu une forme littéraire (2).

(1) *Histoire poétique des Mérovingiens*, Paris, 1893.

(2) C'est ce que déclare un critique qui a jugé avec une minutieuse sévérité l'œuvre de M. Kurth ; celui-ci n'affirme pas, d'ailleurs, que toute tradition ait revêtu la forme littéraire. Voyez, par exemple, p. 84 : « Je ne serai pas toujours

D'autre part, nous ne devons pas perdre de vue la distinction qui a été faite, dès la première page de ce petit livre, entre Wallonie et pays de Liège. La Wallonie peut-elle revendiquer une seule de ces merveilleuses légendes dont les rois mérovingiens sont les ordinaires protagonistes ? Basina, la reine des Thuringiens (ou Tongres) et Chrotechildis et les autres héroïnes que Grégoire et ses continuateurs nous ont dépeintes touchantes ou farouches, n'appartiennent aux littératures romanes que par les adaptations et les traductions dont les récits, qui couraient sur elles au VI^e siècle, ont été plus tard l'objet. Or, nous ne possédons ni traduction, ni adaptation wallonne de ces récits.

Il semble toutefois que, sur le déclin de la période mérovingienne, les traditions royales, grossies jusqu'à la déformation propre à la légende par l'imagination des foules, tendent à se localiser avec insistance chez nous. C'est à Amblève que Charles Martel vainquit Raginfred et Chilpéric, devenus dans l'épopée Rainfroi et Heudri (Heupri) et dont il est tant question dans les *Enfances* de Charlemagne (1). Non loin de là, la roche Aymon, la roche à Bayard, le château d'Aigremont et dix autres vestiges de pierre redisent tout au long la résistance héroïque des derniers leudes indépendants contre le pouvoir centralisateur des Carolingiens. Ceux-ci ne passeront-ils pas sur la rive mosane tout le temps qu'ils pourront dérober à la guerre et à l'administration de l'Empire ? C'est à Liège, non loin de leurs résidences favorites (Jupille, Herstal, etc.), que Charlemagne reléguera Didier, sa femme et sa fille, et qu'il en confiera la garde à Agilfrid. A Liège aussi s'est localisée la légende d'Ogier l'Ardennois, et l'on verra tour à tour Raimbert, le poète français du XII^e siècle,

en état de déterminer avec exactitude ce qui est devenu chanson et ce qui est resté légende populaire... »

(1) Voyez notamment les fragments de Mainet, dans *Romania*, t. IV, p. 315 sq ; cfr. *ibid.*, *id.*, p. 308.

qui narre ses luttes contre Charles, Adenet, le trouveur brabançon qui nous conte ses *Enfances*, enfin notre Jean des Preis enfermer dans les murs de la cité mosane plus d'un épisode glorieux de cette carrière si mouvementée, dont l'imagination populaire a prêté le meilleur à l'histoire (1).

Comment concilier l'afflux des souvenirs semi-historiques et semi-fabuleux de l'époque carolingienne avec le silence des textes littéraires? Sans doute, les chroniqueurs belges, à commencer par l'annotateur d'Aubri et par l'évêque Mousket, n'ont pas négligé de ramasser au passage les allusions permises à l'épopée de Charlemagne et même d'insérer dans leur récit de longues bribes de cette épopée, qu'ils cousaient d'un fil grossier au léger tissu historique, dont ils ne sont que les rapiécieurs maladroits. Mais rien ne nous permet d'attester (2) que la Wallonie ait possédé des variantes, rimées en langue vulgaire, de ces récits, dont on peut suivre les ramifications indéfinies dans les provinces voisines.

Est-ce qu'il faudrait s'en prendre au tempérament national de cette fâcheuse lacune? Ou bien, en dépit du silence des textes, sommes-nous en droit de formuler, à grand renfort d'hypothèses, une opinion au moins optimiste sur l'existence d'une littérature épique chez nous?

Déjà l'on a fait pressentir plus haut que les éléments germaniques qui ont présidé à l'élaboration de notre race, avaient prédominé longtemps dans la

(1) Je renvoie aux travaux de MM. Voretzsch, Renier, etc., le lecteur désireux d'étudier de plus près cette question.

(2) Voyez plus loin ce qui est dit des témoignages que renferment nos textes; il faut y joindre ceux de l'histoire et de la toponymie. Voyez *Romania*, t. XVIII, p. 192, où sont relevés quelques-uns parmi les premiers; les seconds n'ont pas encore été rassemblés; citons cependant les chemins de Charlemagne, dont s'est occupé M. Schuermans (*Bull. des Comm. d'Art. et d'Arch.*, X, 381, 387).

**

conscience littéraire du peuple liégeois. On a vu que, si celui-ci avait possédé de meilleure heure un art qui fût sien, qui reflétât ses fantaisies et parlât sa langue, il est infiniment probable qu'il l'eût habillé d'une forme tudesque, et non d'un vêtement latin.

La légende du *Chevalier au cygne*, pour ne citer que celle-là, doit à sa provenance germanique l'implantation dont elle a bénéficié en Lotharingie; il en a été de même, semble-t-il, à l'origine, de ces poèmes au souffle féodal, dans lesquels les résistances jamais lassées des derniers leudes francs contre les envahissements monarchiques de Charles Martel et de ses successeurs ont laissé un vague souvenir. Chacun des poèmes, ou des épisodes de poèmes, consacrés à Renaud (1), à Thierry d'Ardenne (2) ou à cet Ogier dont on a fait un Liégeois, nous conte l'histoire d'un héros persécuté sans trêve par la vindicte, souvent déloyale, d'un prince puissant; on nous le montre accomplissant maints exploits pour triompher de la force supérieure de son adversaire ou retarder sa propre défaite, enfin couronnant par une fin édifiante ou une réconciliation honorable (3) une existence faite toute de bravoure, de générosité et de sourcilleuse indépendance.

Il semble que ce soit précisément en Wallonie (4)

(1) Renaud de Montauban n'a eu primitivement rien à faire avec la ville de Montauban. L'introduction d'un épisode, dont l'Aquitaine est le théâtre et le roi Yon le héros, explique peut-être cette contamination maladroite.

(2) Thierry d'Ardenne figure dans un grand nombre d'épopées, bien qu'il ne nous en reste aucune qui lui soit consacrée. Voyez cependant *Girard de Roussillon*, lignes 381, 387 de la traduction Meyer et *Moyen âge*, t. I, p. 127 et 129.

(3) Renaud fait une fin édifiante; Ogier se réconcilie avec l'empereur. Pour Thierry il est difficile de préciser.

(4) Il faut sans doute remarquer que le même thème se retrouve dans certaines parties des *Loherains*, dans *Raoul de Cambrai* et dans *Auberi*, dont aucune version n'est de chez nous. Toutefois *Auberi* renferme un épisode qui se déroule à la cour des comtes de Flandre et tels passages sur la forêt

qu'on ait gardé avec le plus de fidélité le souvenir de ces champions d'une cause vaincue, et que l'imagination populaire leur ait préparé une apothéose, dont Roland connut d'abord les grandeurs dans l'Ouest de la France et Guillaume de Gellone dans le Midi.

Mais revenons au *Chevalier au Cygne*, dont le thème semble avoir inspiré des poètes du crû. On peut même aller plus loin, sur les pas d'un savant maître (1), et dire, avec lui, que le pays wallon « est la vraie patrie de tout le cycle du chevalier au cygne ». Malheureusement, parmi les versions qui nous en sont conservées, aucune n'en porte, soit dans la désignation de son auteur, soit dans le caractère de sa langue, des traces manifestes de cette provenance. Il en est deux (2), toutefois, qui semblent avoir été composées sur les confins de l'ancien pays de Liège, et ce sont peut-être les plus attrayantes de tout le cycle. Elles appartiennent déjà à une période de réflexion et de création artificielle. Ceux qui racontent ces naïves légendes, dont les formes plus simples nous ont été conservées par les recueils de folk-lore, sont préoccupés avant tout du bel art. Ce qu'ils recherchent, ce sont les rimes riches, les images courtoises, et tout leur effort se dépense à accommoder des situations et des personnages des époques rudimentaires aux exigences de l'esthétique qui gouvernait leur temps et leur public (3).

d'Ardenné (éd. Tobler, p. 19) et sur la chevauchée du héros à travers la Belgique orientale (p. 21), dénotent une connaissance géographique de nos provinces qui serait surprenante chez un étranger.

(1) M. Paris, dans *Romania*, t. XIX, p. 320.

(2) Voyez *ibid.*, p. 315-16. Il s'agit de la version publiée par M. de Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire*, etc., tomes IV et V, et de la *Naissance du chevalier au cygne*, éd. Todd, Baltimore, 1889. (Publications de la *Modern Language Association of America*, t. IV, p. 3-4.)

(3) Voyez les remarquables observations de M. Paris, *Romania*, t. XIX, p. 332 et sq.

Si l'on dépouille le conte du *Chevalier au cygne* de son maquillage littéraire et des additions, souvent maladroites, que lui infligea tel remanieur inventif, on en reconnaît sans peine la touchante simplicité. Il nous reporte, en effet, aux croyances primitives de la race germanique et nous retrace l'aventure d'un dieu, qui, apparaissant sur les flots dans sa barque trainée par un cygne, accomplit œuvre humaine, pour voguer ensuite vers d'autres rivages ou se laisser remporter dans sa céleste demeure. Parmi les traits nettement mythologiques de ce conte, il en est un qui lui donne ce caractère mystérieux, si captivant pour les imaginations populaires: c'est le secret imposé par le héros, sous peine de séparation éternelle, à son épouse terrestre, à laquelle il interdit de l'interroger sur son lieu d'origine et sur sa réelle essence. Ce trait, que les mythologies de tous les peuples nous ont conservé dans les fables issues d'elles (il suffit d'évoquer la gracieuse idylle de Cupidon et de Psyché), nous le retrouvons dans le *Chevalier au cygne*, dont une des variantes les plus altérées, *Lohengrin*, a dû au génie de Wagner sa grande célébrité (1).

Quoi qu'il en soit, on a voulu appliquer à ce thème les procédés qui avaient si bien réussi dans la mise en œuvre des sujets à base historique (2), et voilà comment on forgea pour cette aventure un prologue imprévu. On remonta plus avant dans l'histoire du héros; on lui donna des ascendants terrestres, et, afin de rendre plausible un récit altéré à plaisir, on le fusionna avec d'autres récits (3), d'origine non moins mythique et qui, sous des formes altérées, ont survécu également dans la novellistique populaire. La soudure ne coûta aucun effort, car les deux

(1) Golther, *Romanische Forschungen*, t. V (1889), p. 103.

(2) Notamment dans les poèmes consacrés à Charlemagne et à ses pairs.

(3) Il s'agit du conte des *Enfants changés en cygnes*; ailleurs, ce sont des corbeaux ou d'autres volatiles; voyez P. Cassel, *Der Schwan in Sage und Leben*, Berlin, 1861.

thèmes offraient de séduisantes analogies. Aussi les trouvons-nous associés dans tous les romans français (1) dont le *Chevalier au cygne* est le héros. On a vu que plusieurs de ces romans avaient dû être composés en terre wallonne, c'est-à-dire dans une région où nous retrouvons la légende du *Chevalier au cygne* enroulée, comme une plante flexible et vivace, autour de l'arbre généalogique de Godefroi de Bouillon. N'est-ce pas là une preuve nouvelle de sa popularité ? Une fable qui franchit le seuil des monastères (2) et le pont-levis des châteaux, est bien dans le génie du peuple qui la fait sienne ensuite ; il est permis de croire, sans qu'on puisse l'attester, que sa popularité descendit même plus bas et que les *vilains* la connurent. En tous cas, ils en connurent d'autres qui ne sont ni moins poétiques, ni moins anciennes. Les sermonnaires en dialecte, qui s'adressent surtout au peuple, n'auraient pas sans cela été amenés à faire des allusions très précises à ces sortes de récits (3).

Le goût des « histoires » merveilleuses était donc répandu chez nos ancêtres : il n'a pas encore disparu et il lutte victorieusement, au village et dans nos faubourgs, contre l'influence livresque, qui a pour elle les maîtres d'école et, en général, tous les représentants attitrés de la culture française. Peut-être est-il permis de voir là un trait caractéristique

(1) *Romania*, t. XIX, p. 315.

(2) Nous en avons une preuve dans la version du moine de Haute Seille, qui a écrit le *Dolopathos* latin.

(3) C'est ce que fait l'anonyme qui a prêché un carême en Wallonie dans la seconde moitié du XIII^e siècle (Voir p. 18 de l'édition Pasquet), lorsqu'il évoque les noms de Roland et d'Olivier et s'indigne que « mainte gent » préfèrent les récits consacrés aux exploits de ces héros à ceux des victoires que Jésus a remportées sur l'ennemi éternel de notre salut. L'auteur du *Poème moral* s'exprime à peu près dans les mêmes termes, un demi-siècle plus tôt, lorsqu'il avoue les prédilections de ses auditeurs pour les « beaz vers » de *Foukon* et les œuvres de ce genre tout profane.

de notre race. Que l'on compare, en effet, les prêches de Jacques de Vitry (1), dont un grand nombre nous furent destinés, avec ceux de nos sermonnaires, c'est-à-dire de l'auteur des sermons de carême publiés par M. Pasquet, de ce Gilles d'Orp ou de Liège (2), à l'œuvre bourrée de « vulgarités », de bien d'autres encore ; que l'on se rappelle la forme si concrète et toute narrative sous laquelle nos moralistes et nos pédagogues (tel Egbert) essaient de graver dans les esprits les grandes vérités morales et les règles du savoir humain ; que l'on n'oublie pas non plus le talent anecdotique d'un Jacques d'Henricourt, digne héritier de tant d'annalistes dont la sécheresse savait se tempérer par l'abondance des détails personnels et des piquantes révélations ; à toutes les époques et chez tous ces auteurs, pour différents qu'ils soient de veine, de profession et de destination, on note le même souci d'animer par des détails concrets, pris dans la vulgarité quotidienne, des récits aux contours vagues et aux réminiscences lointaines, de manière à les faire participer, à la fois, du génie latin, qui excelle en l'art des ragoûts épicés et fermes en saveur, et de l'inspiration germanique, qui n'a cessé de se complaire dans les horizons noyés et les créations imprécises.

Le génie latin ne put contracter, pendant les premiers siècles, qu'un mariage de raison avec cette inspiration germanique, tumultueuse et toute de spontanéité. Mais la fusion de tous ces éléments heurtés et quasi contradictoires se fit peu à peu, et déjà elle s'accuse chez nos premiers annalistes, Hériger et Anselme, et chez nos premiers hagiographes (3).

(1) Voyez p. 58, n. 4.

(2) Voyez le chapitre de la *Foi*.

(3) Et sous le nom d'hagiographes je rangerai les auteurs anonymes de cantilènes, de prières et de vies rimées des saints honorés chez nous : tels ceux d'*Eulalie*, des oraisons lyriques à la Vierge du XIII^e siècle et de la *Vie de Sainte-Juliane* déjà citées plus haut.

C'est dans la littérature épique qu'elle trouvera son meilleur accomplissement. A des thèmes qui étaient fournis par les vieilles traditions des Francs et d'autres peuplades immigrées sur la rive gauche du Rhin, elle permettra de surnager, malgré l'afflux méridional; il naîtra de la sorte des combinaisons nouvelles, où sera renforcé un élément germanique dont il serait puéril de méconnaître l'importance, là même où la civilisation a été surtout romane. Des poèmes comme la *Naissance du chevalier au cygne*, composés sur nos frontières, seraient le couronnement d'une œuvre qui a coûté plusieurs siècles au génie wallon, si, quelque vingt ans plus tard, n'avait été écrite, par un inconnu, cette merveille de grâce émue et piquante qui s'appelle *Aucassin et Nicolette* (1).

La « chantefable » d'*Aucassin* est l'histoire de deux enfants qui s'aimèrent à l'insu de leurs parents, et dont l'un était fils du sire de Beaucaire, tandis que l'autre n'était qu'une pauvre « bachelette ». Le sire de Beaucaire, rêvant d'une noble alliance pour son héritier, ne voulut tenir aucun compte de ces propos d'amour échangés, et il enferma Aucassin dans un donjon (2) :

Aucassin fut mis en prison, comme vous avez oï, et Nicolette fut, d'autre part, chez elle. Ce fut au temps d'été, au mois de mai, alors que les jours sont chauds, longs et clairs, et les nuits silencieuses.

Nicolette était couchée, un soir, dans son lit, et voilà qu'elle vit la lumière pâle de la lune entrer par sa fenêtre et qu'elle entendit le rossignol chanter dans le jardin, et il lui souvint d'Aucassin, son ami, qu'elle tant aimait. Elle se mit à songer au comte Garin de Beaucaire, qui la haïssait à mort, et elle se dit qu'elle ferait mieux de s'en aller; car, si elle était soupçonnée, et si le comte

(1) 3^e éd. Suchier, Paderborn, 1889.

(2) Dans cette modernisation partielle on a conservé ce qui est encore intelligible des vieux mots et des vieux tours.

Garin savait la vérité, il la ferait mourir de male mort. Elle s'assura que la vieille, avec laquelle elle reposait, était endormie. Alors elle se leva, vêtit un *bliau* d'étoffe de soie, qu'elle avait fort bon, prit les draps du lit et les serviettes, qu'elle noua ensemble et dont elle fit une corde aussi longue qu'elle put et qu'elle attacha au pilier de la fenêtre; puis elle se laissa descendre dans le jardin, saisit d'une main le devant de sa robe et le derrière de l'autre, la retroussant pour la rosée, qui était abondante, et s'en alla ainsi à travers le jardin.

Elle avait les cheveux blonds et finement *recer-celés* (ondulés) et les yeux *vairs* et riants et les traits allongés, le nez haut et bien assis, les lèvres vermeilles, plus vermeilles que ne le sont les cerises ou les roses d'été; ses dents étaient blanches et menues, et elle avait des seins fermes, dont les pointes lui soulevaient l'étoffe de la robe, comme deux grosses noix; sa taille était grêle au point que vous eussiez pu l'enclorre des deux mains, et les fleurs de marguerite, qu'elle foulait de l'orteil, en se couchant sur la cheville, apparaissaient noires en comparaison de ses pieds et de ses jambes, tant la chair de la fillette était blanche.

Elle traverse les rues de Beaucaire, arrive à la tour où Aucassin est enfermé, et, en appliquant la tête à une *creveüre* (fente), elle perçoit la voix de son ami qui pleurait.

Nicolete o le vis (*au visage*) cler
s'apoya a un piler,
s'oï Aucassin plourer
et s'amie regreter.

Or parla, dist son penser :

« Aucassins, gentix et ber (*noble*),

frans damoisiaux honorés,

que vos vaut li dementers (*la désolation*),

li plaindres, ne li plurers,

quant ja de moi ne gorés (*jouirez*) ?

Car vostre peres me het (*hait*)

et trestos vòs parentés.

Por vous passeraï le mer,
s'irai en autres regnés (*royaumes*) ».
De ses caviax (*cheveux*) a caupés,
la dedens les a rués (*jetés*).
Aucassins les prist, li ber,
si les a mout honérés
et baisiés et acolés.
En son sain les a boutés,
Si recomence a plorer,
tout por s'amie.

Bientôt après (1) passent des gardes, qui font la ronde, et Nicolette, avertie par la *gaité* (le veilleur), n'a que le temps de se laisser choir dans le fossé que surplombe le mur du château. Elle en sort toute meurtrie et s'élançe à travers la campagne; elle pénètre ensuite dans une forêt voisine et s'y construit une hutte de feuillage, où elle se décide à vivre seulette.

Aucassin, à peine libre, se met à la recherche de son amie; il ne s'arrête qu'à la petite loge dont elle s'est fait un abri. Mais, en voulant descendre de cheval, il tombe et se blesse cruellement. Par une ouverture de la loge, où il s'est péniblement traîné, il entrevoit le ciel et de quels accents se sert-il alors pour chanter sa peine !

Estoilete, je te voi,
que la lune trait (*tire*) a soi.
Nicolete est avec toi,
m'amiète (*ma petite amie*) o le (*au*) blond poil.
Je quid (*crois*), Dix (*que Dieu*) la veut avoir
por la lumiere de (*du*) soir,
que par li (*elle*) plus clere soit.
Vien, amie, je te proi !
ou monter vauroie (*voudrais*) droit,
que que fust du recaoir (*m'en coutât-il de retomber*),
que fuisse lassus (*là-haut*) o (*avec*) toi !
Ja te baiseroie estroit (*ferme*) !
Se (*si*) j'estoie fix (*fix*) a roi,
s'afferriés vos (*vous conviendriez*) bien a moi,
suer, douce amie !

(1) Voyez la suite dans ma *Chrestomathie*.

La pucelle paraît; elle a vite fait de guérir son ami, et les voilà qui chevauchent vers de nouvelles aventures.

Leur fortune les conduit dans un royaume fabuleux, qu'Aucassin remplit bientôt du bruit de ses exploits. Mais le bonheur des amants est de courte durée, car Nicolette est enlevée par des Sarrazins, qui la conduisent au roi de Carthage, dont elle se trouve être la fille. Pour échapper à son tour à un mariage qui lui répugne, elle est obligée de s'enfuir de cette patrie qu'elle vient de retrouver. Elle se noircit le visage, « s'atourne à guise de jongleur », et, la vielle sur le dos, elle pèrègrine de cité en cité jusqu'à Beaucaire, où les amants sont définitivement réunis.

Telle est cette légende exquise, ciselée dans une langue presque immatérielle, que n'alourdit aucun hors-d'œuvre et que ne déparent ni les chevilles, ni les répétitions oiseuses d'idées ou de mots familières aux vieux récits. On y respire un parfum discret et comme la brumeuse atmosphère de nos collines boisées, tandis que la limpidité transparente du style évoque les longs siècles de culture dont Rome, pareille à une mère généreuse, a reporté les bienfaits sur ses filles romanes.

Pourquoi a-t-il fallu que ce gracieux accouplement d'un thème fait de rêveries germaniques, et d'une forme plutôt latine par sa précision de vêtement bien taillé, ne se réalisât qu'une fois dans notre littérature en dialecte ? (1) Pourquoi n'est-ce pas trop de laborieux tâtonnements pour en retrouver quelques rares et faibles traces dans la prose engrisaillée et lourde de Jean d'Outre-Meuse ?

(1) Il serait injuste d'omettre un rapprochement tout naturel qu'appellent certaines pièces de N. Defrecheux. Tel détail, le pas léger et presque immatériel d'une héroïne qui ne courbe même pas les fleurs de la prairie où elle passe, est bien pris à la même source d'inspiration que le passage d'Aucassin, transcrit plus haut et nous montrant Nicolette qui chemine nu-pieds à travers la campagne.

Il est advenu de notre art populaire comme de l'art des autres provinces de langue française. Il a subi l'action déprimante de la centralisation progressive dont il était réservé aux Capétiens de devenir les bénéficiaires plus ou moins immérités. Mais cette action, qui, dans les provinces voisines, n'a pas été sans produire de bienfaisants effets collatéraux, n'a pu que nuire à la race wallonne, qu'aucun lien de vasselage ne rattacha jamais à la nationalité française. De là l'isolément dans lequel vécut cette race ; de là le discrédit auquel était condamnée sa littérature et qui se révèle par le silence presque absolu des textes, du xiv^e au xvii^e siècle.

On assiste, dans cet intervalle, à l'étrange spectacle de chroniqueurs tard-venus dans leur art, qui ne savent s'accorder au ton plus sévère de la vraie histoire ; poète par les indistinctes préférences de son cœur, Jean d'Outre-Meuse compilera des proses où la fiction ne tolère que d'étroites échappées sur la vérité, et des vers dans lesquels toute poésie sera bannie au profit incertain d'une sèche notation des faits.

Si l'on remonte, au contraire, à nos premiers siècles, on n'a pas de peine à constater, chez les annalistes et les hagiographes, un faible éveil du sentiment historique et la conscience d'une mission distincte chez celui qui rapporte, et chez celui qui crée. Il va de soi qu'il ne faut pas demander à ces annalistes la précision de souvenirs ou la critique rigoureuse des historiens modernes. Préoccupés avant tout de sauver de l'oubli les généalogies des pontifes et des rois et de consigner à la date voulue les événements qui avaient le plus vivement impressionné leurs prédécesseurs et eux-mêmes, ils semblent ignorer que derrière ces événements il y a des hommes, et que ces hommes obéissent à des mobiles infiniment complexes, dont le premier devoir de l'historien est de déterminer l'action indépendante ou combinée.

Chez nos annalistes, à défaut de cette réflexivité des

âges postérieurs, on note de bonne heure l'effort désintéressé, et parfois un effort heureux, vers des différenciations entre les personnages dont on nous apprend les faits et gestes ; les phrases courtes, encombrées d'épithètes le plus souvent laudatives, des hagiographes trahissent çà et là l'instinct critique, encore embryonnaire, de gens mal informés, mais soucieux de nuances et d'une certaine adaptation à un temps et à un milieu autres que le leur. Le désir d'être vrai, qui devient sensible chez un Hucbald et un Hériger, malgré les fioritures de la rhétorique du premier (1) et la passion du second pour les étymologies aventurées (2) et les caractéristiques toutes faites (3), ce désir grandit heureusement chez Anselme, le continuateur d'Hériger.

Anselme ne se montre pas réfractaire aux détails archéologiques, aux anecdotes qui ont un parfum de vérité réaliste (4). Parmi ceux qui continuèrent sa tâche (5), Reiner, qui, né en 1157, a écrit l'histoire du

(1) Voyez p. 39.

(2) Voyez p. 40 ; entre autres étymologies forgées à plaisir citons celles de Stavelot et de Tongres, du nom de Strvais, etc., etc.

(3) C'est le cas pour les éloges d'évêques ; on voit ceux-ci se distinguer tous par les mêmes vertus et accomplir avec le même zèle la même mission, à savoir nourrir les affamés, vêtir les pauvres nus et grelottants, convertir les payens dont ils renversent les autels, etc. Ce sont là des « canons » qui se retrouvent dans toute l'ancienne littérature hagiographique, et il faut se compter heureux lorsque les auteurs ne commettent pas d'autres peccadilles. En général ils ne se gênent pas pour piller leurs devanciers et mettre à l'actif de leurs héros les actions d'éclat ou de vertu dont le mérite appartient à d'autres personnages célébrés par ces devanciers. Voyez Demarteau, *Saint-Hubert et son plus ancien biographe*, p. 12, sq.

(4) Je citerai les détails qu'il donne sur la petite émeute dont Wazon fut le héros bien involontaire. Dans un autre ordre de faits, ce qu'il dit de la bibliothèque de Lobbes et du sculpteur Jean n'offre pas moins d'intérêt.

(5) Voyez plus loin ce qu'on dira de Gilles d'Orval. Jean

monastère de Saint-Jacques, se distingue par une conscience plus nette et plus élevée encore des devoirs de l'historien. Il n'a guère décrit que ce qu'il a vu de ses propres yeux (1) ou que lui ont rapporté des témoins dignes de foi. Sa narration se colore de traits personnels, qui nous font assister aux pérégrinations (2) de l'auteur, à sa vie chez des confrères de Lotharingie, et nous le montrent attentif aux mille incidents de la vie générale, à l'import des récoltes (3) comme aux troubles civils et aux événements politiques.

L'auteur de la *Vita Balderici* et celui d'une *Vie* de Notger, dont M. Kurth a dégagé le récit des rêveries érudites de Gilles d'Orval, rivalisent, semble-t-il, dans l'obéissance stricte à une méthode d'observation non moins sévère. Le premier nous déclare dans son préambule qu'il n'a consigné que les faits

d'Outre-Meuse nous donne dans son *Mireor* (t. V, p. 161) des détails assez curieux, mais qu'il faudrait contrôler, sur les écrits qui firent suite à ceux d'Hériger, d'Anselme et de Gilles d'Orval.

(1) « Ego qui interfui vidi... » écrit-il sous la date de 1206, et non loin de là, racontant la triste aventure de trois moissonneurs qui moururent d'une insolation, il prend la singulière peine de spécifier qu'il les a connus. Voyez sur Reiner l'intéressant opuscule de M. Demarteau, Liège, 1874.

(2) Même observation pour Rodulfus, l'un des auteurs des *Gesta abbatum Trudonensium*, qui raconte en termes amusants son voyage à travers la Belgique orientale (*Monum. Germ. Hist.*, X, 267).

(3) Voyez Demarteau, opuscule cité, p. 18. C'est dans Reiner qu'on peut suivre le plus exactement les alternatives de disette et d'abondance par lesquelles passa la principauté. De 1117 à 1220, soit en cent ans, on compte une quinzaine d'années assez désastreuses pour que le chef d'un couvent, dont les ressources étaient larges et le pain cuit, ait cru devoir en tenir note en des termes circonstanciés. Voyez *sub annis* 1117, 1118, 1146, 1151, 1174, 1196, 1197, 1198, 1200, 1207, 1210, 1211, 1213, 1215, 1218, 1219, 1220 dans *Monum. Germ. Hist.*, XVI, 632, sq.

dont des témoins dignes de foi lui ont communiqué le récit (1). Le second pousse le respect de ses sources jusqu'à la littéralité ; ne voulant pas encourir le reproche de partialité, il a mis, nous dit-il, toute son application à reproduire jusqu'aux termes des auteurs qu'il consulte (2).

On voit, par ces quelques exemples, que le sentiment historique était déjà marqué dans la conscience de nos premiers chroniqueurs. Si l'on veut d'autres preuves, plus abondantes et plus décisives, du progrès accompli au cours des siècles, il faut les demander aux deux plus illustres chroniqueurs dont Liège ait été la patrie au *xiv^e* siècle. Ce n'est pas que ni Jehan le Bel, ni Jacques d'Hemricourt se soient voués particulièrement à la rédaction régulière des annales de la principauté. C'était là une tâche officielle, dont leur libre génie ne se serait peut-être pas accommodé (3). Jehan le Bel abandonna le chapitre de Saint-Lambert, où il avait rang de chanoine, pour aller demander à des maîtres étrangers un attrait d'aventures et un appât de nouveautés que Liège ne lui offrait point. Son âge était avancé et son œuvre était faite lorsqu'il rentra dans sa ville natale, où les devoirs ecclésiastiques ne l'empêchèrent pas de mener l'existence d'un grand seigneur épris de poésie, de beau maintien et de bonne chère (4). Quant

(1) Olbert, *Vita Balderici*, dans *Monum. Germ. Hist.*, IV, 725 : « Tantum illa litteris imprimimus, quæ ad nostram pervenerunt ætatem certis et idoneis testibus ».

(2) « ... loca ipsa in quibus scripta ipsius vel de ipso reperiuntur, et versus aliquos antiquitatis de multitudine exceptos eisdem verbis et metro quo in antiquis libris inventi sunt, annotare curavimus, ne ex favore magis quam ex cognitione loqui videamur ». Kurth, *op. cit.*, p. 59.

(3) Voyez p. 76, n. 5, au sujet de la rédaction des chroniques nationales.

(4) Cet intéressant passage de d'Hemricourt est reproduit dans la préface de l'éd. Polain des *Chroniques* de Jehan le Bel, p. X, sq. On en détache ici le trait le plus significatif : « Il avoit bon sens naturel et bon regiment et savoit faire

à d'Hemricourt, si l'on excepte ses *Guerres d'Awans et de Waroux*, c'est avant tout un théoricien politique, doublé d'un amateur effréné de vieux souvenirs aristocratiques. Son *Miroir des nobles de Hesbaye* (1) n'est guère qu'une suite de tableaux généalogiques aux mille ramifications, de la contexture desquelles s'écoulent de ci de là quelques gouttelettes savoureuses d'une sève naturelle, attestant chez l'homme, qui a bien voulu se contraindre dans une tâche infiniment hérissée et inévitablement ingrate, des dons enviables de narrateur sobre, ému et précis.

Reste un troisième ouvrage, le *Patron delle temporaliteit* (2), qui nous révèle un penseur profondément versé dans la politique de son temps, et qui en connaît les plus secrets rouages. En exposant quel est le régime de l'Etat liégeois, il n'a d'autre but que de prôner, en la justifiant à sa manière, une réaction aristocratique, permettant aux vieux partis la restauration de leurs privilèges et l'exercice absolu de l'autorité. Du moins il faut reconnaître à cet esprit ultra-conservateur la sincérité de ses intentions et une compréhension élevée des devoirs sociaux.

Jacques d'Hemricourt décrit, on l'a vu, les dernières années de son contemporain, Jehan le Bel. Il le fait dans un langage où il n'est pas trop malaisé de déchiffrer le respect dû à un aîné et l'espèce d'indifférence discrète qui résulte de l'antipathie de deux natures. D'Hemricourt est un liégeois de vieille roche, qui a coulé des jours plutôt placides au foyer seigneurial et qui, toute son entente mise à voir d'une bonne place les événements de son pays, parle

chanchons et vierlais ; et queroit tos desduys et tos ses solas et en ce faisant ilh acquist grandes pensions et grans hiretages ».

(1) Voyez l'étude de M. Doutrepont dans les *Mémoires de l'Académie de Belgique*, t. XLVI des *Mém. couronnés*, etc. 1891.

(2) Publié par Polain, *Histoire du pays de Liège*, t. II, Appendice, et dans le *Recueil des coutumes du pays de Liège*.

à ses pairs en noblesse et en vaillance l'idiome ancestral. Jehan le Bel, au contraire (1), nous offre, comme Froissart, son élève et parfois son plat imitateur, l'un des plus parfaits représentants d'une race nouvelle de grands, qui n'ont du prêtre que le camail et la prébende, mais qui, dans tout le reste de leur conduite et, comme on disait alors, de leur « régiment », se comportent en hommes de cour, s'attachent à la personne des rois, sans distinction trop nette de nationalité, recherchent les tournois et la société des dames, et ne boudent, enfin, ni aux coups d'estoc, ni aux grandes beuveries, ni aux amoureux déduits.

Cette race, qui nous donnera les de Retz et d'autres novellistes historiques des xvi^e-xvii^e siècles, c'est déjà celle à laquelle appartient le chanoine liégeois que d'Hemricourt nous montre, après le retour dans sa patrie, cheminant au milieu d'un cortège empressé de vassaux et d'amis. Jehan le Bel fut le témoin oculaire d'une partie des événements qu'il a rapportés ; il assista en personne (2) aux campagnes que les Anglais firent en France ; il prit part à la guerre d'Ecosse et, après le licenciement des troupes, il revint en Belgique pour s'y fixer à la cour de Guillaume de Hainaut. C'est alors qu'il écrivit ses chroniques, dont la première partie a dû être composée avant 1340, la suite vers 1356-7 et la fin après 1361, date à laquelle s'arrête son œuvre. Lui qui abonde en détails personnels et en renseignements précis sur la première période de ses chroniques, il ne parlera qu'avec une extrême réserve des événements aux-

(1) Il n'est pas indifférent de savoir que la plupart des passages du premier livre de Froissart, cités élogieusement par tous les critiques, notamment par l'illustre Villemain, sont littéralement empruntés à Jehan le Bel. Celui-ci a encore le mérite, dans les endroits où son trop fidèle élève ne l'a pas suivi, de nous offrir la *version française* des faits que le chanoine de Valenciennes a racontés pour la plus grande gloire des Anglais. Voyez la préface de Polain, p. XIII et sq.

(2) « Et je mesmes qui fus là présent », écrit-il. (I, 40).

quels ne fut pas mêlé son âge mûr, mais dont le récit est simplement parvenu à ses oreilles (1) : « Des aventures lesquelles sourvinrent en ce temps.... je ne suis mie bien infourmé et n'en fais point de mention... car je pourroye bien faillir ; à voir dire, si vaut mielx que je m'en taise jusques atant que j'en auray meilleur loisir et que j'en serai mielx infourmé, car j'en diroie envis (*à regret*) aultre chose que la vérité. Et certainement ce que j'en ay ci devant escript, je l'ay mis tout au plus près de la vérité que j'ay peu, selon que je l'ay veu en ma propre personne et que j'en ay souvenance, et ainsy que je l'ai ouy véritablement recorder à ceulx lesquels ont esté où je n'ay pas esté ; et se mépris ay en aucun poins, si me soit pardonné ».

Voilà bien le langage d'un historien. Froissart ne dira ni plus, ni mieux, et, dans plus d'un endroit, il apportera des passions ou des intérêts qui lui couvrent les yeux d'un voile et nous rendent son témoignage aussi suspect que celui de Jehan le Bel nous l'est peu dans les portions qu'il a détachées, en quelque sorte, du spectacle tout vif des faits accomplis.

Avec Jehan le Bel et Jacques d'Hemricourt se clôt une période mémorable de l'historiographie liégeoise. Après eux, nous ne trouverons plus qu'un compilateur digne d'intérêt (2), mais qui attesterait un lamentable retour en arrière par l'infériorité de sa compréhension et les inconséquences de sa critique, s'il n'appartenait à la grande catégorie des légendaires en prose historique.

Cette catégorie, dans laquelle se rangent Aubri de Troisfontaines et Philippe Mousket (pour ne pas remonter au moine de Saint-Gall et surtout à Grégoire de Tours), est celle des naïfs enregistreurs de toutes les fables, grossières ou étrangement arti-

(1) T. I, p. 194.

(2) Jean de Stavelot n'est qu'un vulgaire collectionneur de faits, qu'il étiquette sans art ni finesse.

ficieuses, qui avaient cours de leur temps. Il serait puéril d'accuser leur sincérité, alors qu'ils ne pêchent que par défaut d'instruction, absence d'esprit critique ou manque de goût. Sur leur fumier se devinent des scintillements, qui nous guident souvent dans la restitution des vieilles légendes et des curieuses traditions. Gilles d'Orval est déjà, au XIII^e siècle, un des leurs. Il a complété et poursuivi à sa manière l'œuvre de Hériger et d'Anselme ; il l'a fait sans les scrupules d'un historien, mais aussi sans parti pris d'aucune sorte. Il était peu lettré (le manuscrit autographe de Luxembourg en fournit la preuve), modeste, d'ailleurs, et pénétré de son insuffisance (1). On perçoit chez lui, pareil à un faible lumignon dans une nuit opaque, un vague désir de n'attribuer aux faits que leur portée véritable, et, lorsqu'il ment, c'est par ignorance, par entraînement irréfléchi, par suite d'un choix fâcheux de sources suspectes, auxquelles va sa préférence, soit parce qu'elles sont plus proches de son temps, soit parce qu'elles séduisent davantage son imagination malade de contemplatif. Toujours il s'inspire dans ses jugements des principes de la morale chrétienne, et sa foi en leur efficacité est intégrale. Néanmoins il a ses sévérités et ses ressentiments ; il les réserve, il est vrai, pour flétrir les mauvais clercs (2) ou pour défendre sourdement et sans arrière-pensée politique, d'ailleurs, le bas clergé contre l'orgueil dissolu des prélats (3). On devine chez lui un prêtre malcontent, endolori par les dures leçons de l'expé-

(1) Il réclame l'indulgence « pro nostris infirmitatibus mentis et corporis ».

(2) Voyez par exemple *Monum. Germ. Hist.*, t. XXV, 101, 16 et 133, 23, sq.

(3) Voyez p. 58 ce qu'il dit de Lambert le bègue. De son indifférence des choses séculières il ne manque pas de témoignages précis ; voyez *Mon. G. H.*, *ibid.*, 79, 12 ; 80, 51 : « ob fastidium legentium prætermittimus. » Ce qu'il omet était cent fois plus intéressant pour l'histoire générale que ce qu'il prend soin de noter.

rience, et ce serait justice de lui appliquer ce nom de « témoin lugubre » dont un historien allemand, M. Scheffer-Boichorst, a qualifié Aubri de Troisfontaines (1) ; il plane, en effet, au-dessus de ses récits lourds, languissants, aux phrases boiteuses et enchevêtrées, une ombre opaque de mélancolie, née des soucis ultra-terrestres et de la morne placidité d'une existence morose et mal incidentée.

Jean d'Outre-Meuse (2), plus robuste, plus maître de soi, n'est pas moins curieux à interroger. Car, compilant ses « histors » à une époque où l'esprit humain tend à reconquérir l'individualisme de ses jugements, à fixer méthodiquement les bornes du savoir humain et à en classer la matière, il n'est qu'une pure expression du moyen âge, avec ses immenses défauts, ses qualités de jeunesse, de prime-saut, de fraîcheur et son touchant anonymat. Comme ce large fleuve de Meuse, dont le nom est resté accolé au sien, il charrie tout un monde de débris, détachés des rives les plus dissemblables. Tantôt ce sont des fables extravagantes, qu'il bâtit à grande sueur, les crénelant d'une documentation laborieuse et troublante, qui nous convaincraient, sans l'absurdité du thème, et qu'il est parfois besoin, pour percer à jour, d'un sérieux examen. Tantôt ce sont des faits réels, dont il se plaît à enjoliver le récit d'allégories et d'ornements fantaisistes, au point d'éveiller mal à propos notre défiance. La *Geste de Liège* reproduit, dans ses grandes lignes et souvent dans la littéralité des plus petits détails, l'œuvre de compilation semi-historique et semi-légitime que Jean d'Outre-Meuse a entreprise dans son *Myreor des histors*. On ne peut songer à qualifier ces 50.000 vers de poème épique ; ce n'est qu'une chronique rimée, où le moins expert des ouvriers d'art a mis bout à bout des traditions alté-

(1) *Monum. Germ. Hist.*, t. XXIII.

(2) *Ly myreor des histors*, éd. Borgnet (et Bormans), Bruxelles, 1864-87.

rées et des inventions parfois ingénieuses et parfois saugrenues, dont il avait, dans sa prose affadie, délayé un premier récit.

Après la compilation de Jean d'Outre-Meuse et la continuation, plus médiocre, que nous a laissée Jean de Stavelot, c'en est fait de l'emploi de notre dialecte dans la transcription des faits qui eurent le pays de Liège pour théâtre. Le parler central, qui avait déjà détrôné chez Jehan le Bel le patois local, ne lui laisse plus désormais que l'humble rogaçon des genres populaires.

En étudiant la chanson et le théâtre, nous acquerrons du moins cette conviction consolante que le wallon n'est pas mort et qu'il a gardé des fervents parmi ceux qui écrivent et dans la grande masse du public.



VI

La chanson.

En décrivant quelques-uns des aspects légendaires de nos traditions, nous avons assigné à la chanson de geste une place fort réduite. C'est que les textes nous faisaient défaut et que nous jugions bien malaisé de décider, dans chaque cas particulier, s'il y avait eu simple racontar, propagé à l'infini, ou bien si l'art s'était emparé des données ambiantes et les avait codifiées dans une œuvre personnelle.

La chanson proprement dite, dans sa brièveté et son subjectivisme, n'est pas mieux représentée chez nous. Savante, ou plutôt courtoise, elle semble n'avoir été cultivée qu'assez tard et sur les confins d'une région où, dès le XII^e siècle, elle était partie intégrante de la vie sociale dans ses échanges les plus raffinés. La haute société du temps lui devait un reflet aimable et suffisamment renouvelé des préoccupations sentimentales dont elle était envahie. A cette société l'adultère élégant, convenablement idéalisé, ne répugnait point. Le tout était d'y mettre la dose voulue de ménagement et d'ingénieuse discrétion. Le mari était représenté, s'il n'acceptait allègrement son infortune, comme un jaloux (1) et un mal appris ; l'opinion qui s'élevait contre la femme coupable, c'était le concert des *losengiers* (2),

(1) Jeanroy, *De nostratibus medii ævi poetis*, etc., p. 41.

(2) Le même, *ibid.*, p. 41, sq.

dont le dépit aiguïsait la langue vipérine, d'ailleurs, il était admis qu'il ne pouvait y avoir d'amour véritable qu'en dehors des liens du mariage; dès lors, les obstacles créés par celui-ci ne subsistant plus que pour la forme, la casuistique amoureuse put se donner libre train: Elle s'étale dans les pièces des trouveurs hennuyers et artésiens, de souche aristocratique ou bourgeoise, comme aussi dans celles des trouveurs champenois; elle est codifiée dans les jugements d'amour et exposée tout au long dans les romans arturiens.

La littérature wallonne n'a ni trouveur de haut vol, ni jugement d'amour, ni roman de Table Ronde (1). Est-ce à dire qu'elle n'en a jamais eu? Non certes. Une tendance morale qui a trouvé des porte-voix, non seulement dans le Nord et dans le Midi de la France, mais aussi en Allemagne, en Italie et en Portugal, ne pouvait laisser indifférente une province de langue française, et le gouvernement épiscopal en aurait triomphé moins aisément qu'il ne l'a fait des hérésies, contre lesquelles nous le voyons lutter à toutes les époques.

Il faut toutefois observer que, dans le nord de la Gaule, deux régions seulement ont dû à des circonstances particulièrement favorables l'éclosion abondante et variée d'un mouvement d'art qui restait ailleurs inaccompli. Ces régions sont la Champagne et la Picardie (Artois et Hainaut). Là régnèrent des princes qui menaient la vie galante de leurs premiers sujets, attiraient auprès d'eux les trouveurs doués de quelque talent et ne dédaignaient pas de rimer eux-mêmes quelques compliments bien tournés et quelques aventures d'amour. Nos princes-évêques ne pouvaient décemment s'inspirer de tels exemples. Il ne leur était pas interdit de favoriser les arts; ils ne se privèrent pas toujours des très

(1) Le pays wallon a connu les héros de l'épopée arthurienne; c'est ce dont témoignent des noms de personnes, tels que Iwain, Urien, etc., dans nos chartes du XIII^e siècle.

humaines satisfactions qui constituent le thème éternel du lyrisme ; mais de là à prendre la direction ostensible d'un mouvement d'art nettement immoral, il y avait loin (1).

Jé vois une autre cause du peu d'expansion que le silence des textes permet d'assigner au lyrisme courtois sur la terre wallonne. Elle réside dans le caractère de la race (2), tel que nous avons essayé de le définir ailleurs.

On y constate la combinaison de deux traits bien dissemblables, qu'il a su merveilleusement concilier dans tout ce qu'il exprima : d'une part, un ton mélancolique où se lisent la résignation, la pitié douce et l'impersonnelle tendresse ; de l'autre, une très réaliste affirmation du sentiment de la vie, une sorte de sensualité grosse, courte, à fleur d'épiderme, ennemie des longs délais et des savants stratagèmes.

Cette sensualité apparaît dans tous les échantillons de poésie amoureuse qui ont acquis la popularité chez nous. Elle a sans cesse été l'une des dominantes de notre race, et bien avant qu'elle ne se trahisse et se soulage, pour ainsi dire, dans des œuvres de littérature, nous la constatons dans les événements et dans les actions individuelles dont les annalistes et les chroniqueurs nous ont transmis la mémoire. Querelles de chanoines ou de chevaliers, anecdotes monastiques, faits-divers seigneuriaux, tels ceux qui relèvent si plaisamment les longues tirades généalogiques de Jacques d'Hemricourt,

(1) J. d'Hemricourt nous dit bien que Jehan le Bel, le fameux chroniqueur, composa des chansons. Mais il est douteux qu'elles aient eu le ton et surtout la licence de la lyrique seigneuriale. En tous cas elles sont perdues.

(2) Au contraire, le thiois Veldeke se fait, sans nous causer de surprise, l'introducteur dans sa langue des galantes ; fadaïses du lyrisme français. Chez lui le german prédomine et ce broquet trouble et déjà aigre, c'est en maître qu'il le transfuse et réussit à le filtrer.

témoignent d'une certaine brutalité d'appétit, vite assouvie d'ailleurs. Les contes gras, dont beaucoup éveillent encore le gros rire des gens de faubourgs et des villageois, et à de certaines heures, provoquent à la gaieté les dîneurs réunis autour d'une table de château ou les familiers d'une somptueuse garçonnière de nos villes, ne sont que des rééditions fort altérées des vieux fableaux et dont nous avons notre part. Un seul, parmi les fableaux conservés s'affirme nettement wallon, et il est d'une telle verdeur, et dans son thème et dans ses détails, qu'il se refuse à toute analyse (1). Plus tard, la veine plaisante ne s'est point tarie ; mais nous en avons perdu la trace. A peine si, dans les récits de Jean d'Outre-Meuse, elle apparaît de-ci de-là faiblement reconnaissable au sans-gêne d'un raconter plus ou moins digne de foi. Nous la retrouverons au XVIII^e siècle, dans les œuvres, souvent aristocratiques, que nous avons conservées, et qui, pour la plupart, sont destinées à satiriser des façons de vivre, des modes ou des abus politiques.

Mais, avant d'arriver au seuil de notre âge, il faut remonter plus haut. A défaut de la chanson courtoise, les témoignages ne manquent pas pour attester l'existence des chansons populaires en dialecte dès le XII^e siècle. L'auteur du *Poème moral* s'élève, avec une vivacité qui n'est pas feinte, contre la faveur dont jouissaient chez nous les auteurs de ces chansons : « Il ne faut pas venir en aide, dit-il, à ceux

Qui sevent tote nuit *rotruenges* canteir,
Ki la mainie funt et sallir et danceir,
. » (2).

Les *rotruenges*, s'il faut en croire des études récentes, constituaient une forme d'art populaire, cultivée de préférence dans le Nord ; c'était « une chanson à refrain, peut-être une chanson à dan-

(1) Montaiglon, *Recueil général des fableaux*, t. I, p. 220.

(2) Strophe 517.

ser (1) ». Il faut voir en elle un droit ascendant de nos crâignons, et s'il nous restait quelques doutes sur le goût des anciens Wallons pour ce genre de divertissement, dans lequel la musique, la danse et la poésie se prêtent un mutuel concours, il n'y aurait qu'à demander le témoignage d'un évêque liégeois du XIII^e siècle, qui, après avoir défendu dans son latin les ébats des « jocolatores, histriones, saltatrices », désigne nettement certaines « caroles » (*aliquæ choreæ*), qui ne respectaient même pas le porche de l'église et le cimetière attenant (2). Encore au XVII^e siècle, un prince-évêque se voit forcé de renouveler les mêmes interdictions, attestant ainsi une vogue persistante à laquelle il est précisément fait allusion, au siècle suivant, dans les *Hypocondes* :

... tos ces k'toirdous crâmions
Où-s qu'on s'kimèle onk avâ l'aute
Qui vous loumez danse à la môde... (3)

et dont on peut constater la réalité encore aujourd'hui, lors de la célébration des fêtes paroissiales à Liège et ailleurs.

Et ce ne sont pas seulement les caractères essentiels de la *carole* ou plutôt de la *tresque* (4) que

(1) P. Meyer, dans *Romania*, t. XIX, p. 40.

(2) *Jahrbuch für Romanische und Englische Sprache und Literatur*, t. I, p. 15, note 4.

(3) *Théâtre liégeois*, p. 129. *Ibid.*, p. 27, le caporal Golzau, l'un des principaux personnages du *Voège di Chaudfontaine*, convie les assistants à faire de ces rondes :

I nous faut mener la ryole ;
Si nous avons eu des paroles,
Ji ferons la paix tout dansant ;
J'apontrai pour vous ma main blanche
Et je k' dûrai li crâmion.

(4) La distinction a été faite par M. Paris dans un des admirables articles qu'il a publiés en 1891-1892 dans le *Journal des Savants*, p. 46, note 6 du tiré à part. La *carole* était généralement une ronde, c'est-à-dire une danse fermée ;

nous a conservés le cramignon, cette farandole liégeoise, à savoir la ronde mixte ou exclusivement féminine, accompagnée d'un chant que récitait d'abord un des danseurs et dont le refrain-chœur était répété par les autres. On y retrouve jusqu'aux accessoires, même très secondaires, de l'ancienne chanson dansante; le souvenir des fêtes de mai, qui en furent l'origine, s'est incrusté dans maints débuts (1); la coupe des strophes est rigoureusement calquée sur les rares spécimens que l'on a sauvés d'un genre dont les œuvres écrites portent nécessairement peu de traces; il n'est pas jusqu'au bâton, le *leitstap* germanique, dont s'armait le conducteur de la farandole, qui n'ait laissé son vestige dans le début d'un de nos cramignons :

Prindé voss' baston, Simon,
E-s' miné noss' crâmignon.

Je n'insiste pas sur la structure des œuvres; elle mérite une étude spéciale, qui ne donnera des résultats appréciables que le jour où ces résultats auront été comparés avec ceux d'études identiques, portant sur les manifestations du même art dans les autres provinces de langue française. Mais il est permis de s'enquérir des sujets que traite le cramignon (2) et

la *tresque* formait « une chaîne non fermée et suivant un conducteur »; le *cramignon* (ou plutôt *cramiion*) liégeois est donc une *tresque* (comp. le patois *trikbal* = anc. français *tresquebal*), comme aussi les *wiser* des îles Féroë (J. Steenstrup, *Vore Folkeviser fra middelalderen*, p. 12, sq.), les *farandoles* et, semble-t-il, les danses chantantes de la Gascogne, dont nous devons la description à M. Bladé (préface des *Chants populaires de la Gascogne*).

(1) Voyez *Recueil d'airs de cramignons liégeois*, p. 37, 46, 80, 85, etc. Encore dans *Li fiesse di Houte si plout* il est fait allusion à tel usage du 1^{er} mai qui n'a pas totalement disparu de nos campagnes.

(2) La chanson d'amour n'est pas la seule que nous ayons possédée; la chanson dramatique, ou romance, n'a pas totalement disparu. C'est ce que prouvent les variantes de

de s'assurer dès maintenant s'ils offrent des analogies voulues avec ceux qu'on doit assigner à la carole et à la tresque du moyen âge. Or, si le début évoque de part et d'autre le retour du printemps, de part et d'autre aussi l'amour fait les frais du reste des œuvres. Tantôt c'est la jeune fille qui, contrariée dans la satisfaction de ses sentiments, menace ses parents d'une prompté fuite ou d'une retraite au couvent ; tantôt c'est la femme qui se lamente sur les inconvénients d'une union mal assortie (*la mal-mariée*) et qui se promet, comme dans les romances et refrains publiés par Bartsch(1), les consolations faciles, sinon permises, d'un galant voisin. Cette joie du renouveau et cette glorification de l'amour, plus fort que le devoir moral et plus tenace que la mort, tels sont les deux traits essentiels que M. Paris assigne aux chansons de carole (2) ; nos cramignons les possèdent et ils ne sont plus guère intéressants que par là.

Renaut, de la Belle dans la Tour, etc., publiées récemment dans nos recueils folk-loriques. Mais, outre que les textes de cette catégorie sont tous de langue française, je n'ai pas réussi à y découvrir des traits assez caractéristiques pour les différencier des variantes d'autres provinces de cette même langue. Vaut-il la peine d'y relever un penchant assez prononcé vers une expression plus réaliste qu'ailleurs ? Si c'est bien le cas, on verra se corroborer ainsi, par la déformation inconsciente de ces très idéalistes compositions de provenance étrangère et d'importation peut-être assez récente, l'instinct de vulgarité qu'on a déjà noté dans des œuvres populaires plus profondément entrées dans la conscience de notre race. La même observation s'applique aux enfantines, c'est-à-dire aux rondes chantées par les fillettes, qui ne perçoivent plus le sens primitif des paroles, ainsi qu'aux petites formulettes, qui se récitent sur un mode tantôt sautillant et tantôt pleurard. On dirait que le génie populaire de la Wallonie a souillé toutes ces gracieuses bagatelles en les touchant.

(1) *Altfranzösische Romanzen und Pastourellen*, Leipzig, 1870.

(2) P. 58 du tiré à part.

Le patois, en effet, a cédé le pas, dans la plupart d'entre eux, à un français d'importation assez fraîche, qui dérouté notre naïveté par ses finesses et notre finesse par ses naïvetés. Ce n'est pas à dire qu'il n'ait point son charme ; il a gardé un parfum de vieux mots et de vieux tours, le bagage léger de la rhétorique d'un autre âge. Il y est question, par exemple, d'une « dame en manteau vert », qui pourrait bien n'être que la « pucelle au vair mantel » de vieilles chansons ; tel début rappelle ceux de la plupart des pastourelles (1) ; tel thème est calqué sur celui des chansons de *gaité*, dont, par une singulière et significative coïncidence, l'un des plus anciens spécimens est de chez nous, étant partie intégrante de cette délicieuse chantefable d'*Aucassin et Nicolette* (2).

Mais il faut bien reconnaître que l'accent local est singulièrement affaibli dans ces compositions pérégrines, qui ont laissé aux ronces du chemin, après chaque étape, quelques parcelles de leur léger et gracieux vêtement. Les joyusetés égrillardes, pour lesquelles nous avons noté ailleurs un goût excessif, ne pouvaient pas ne pas se retrouver ici ; toutefois il semble que les allusions polissonnes tendent à se substituer aux grossières platitudes, ce qui tient sans doute au caractère oral de la chanson de danse,

(1) « L'autre jour en me promenant... En descendant dans mon jardin,.. Un soir en me promenant... En revenant de Saint-Denis, etc., etc. »

(2) Ed. Suchier, p. 19. Dans un article de l'*Archivio* de Pitré, j'ai essayé de retrouver le thème d'une *aube* dans un *Air* liégeois ; les *Aubades* ont disparu, bien que le terme se soit improprement conservé dans l'usage (*aubade* = la sérénade par laquelle débutent les fêtes paroissiales à Liège) ; il y est encore fait allusion dans un de nos *Noëls* patois (*Recueil*, p. 15 du tiré à part, *infra* p. 94, note).

Si târ ki c' seuy' fan' n' onbât'

So nos flût(es) è nos hâbwé (haut-bois).

Djower les aubades = faire à quelqu'un une manifestation musicale, généralement le soir.

la seule dont il nous reste des documents nombreux (1), et plus encore à l'influence qu'a exercée sur elle l'art populaire des XVII^e et XVIII^e siècles français.

Cet art, tout de demi-teinte, fardé, enrubanné, mi-gnard, galantin et extrêmement artificiel, a déteint sur les simples compositions des âges précédents ; il les a dévêtues de leur forme nette et concise, pour les entortiller d'un verbiage galant, doucereux, assez agréable, d'ailleurs, lorsque la musique s'accorde à en souligner les ondoyants détours. Aux rustres et aux vilains des vieilles chansons, il a substitué les bergers galants et les bergères coquettement émues ; il a fait des rudes soldats, dont les pastourelles exaltent la brutalité amoureuse, de galants cavaliers, qui ne se présentent à la gardeuse de moutons qu'en habit brodé, la moustache en croc, les mains gantées et le chapeau bas. C'est par trois (2) qu'on les voit chevaucher allègrement le long des routes, pour ravir les cœurs facilement attendris des petites vachères, aussi alertes dans leurs répliques qu'ils sont éloquents dans leurs propos. L'amour, dépouillé en apparence de ses grossières réalités, n'en est pas moins la première loi et la fin dernière de toutes ces compositions ; comme dans les variantes françaises, il s'y montre impérieux, n'admettant ni délai ni réplique.

Après avoir analysé quelques formes plus ou moins altérées de la chanson en langue française, importée chez nous à différentes époques, il convient d'aborder les pièces écrites en wallon. A proprement parler, c'est moins de cette chanson qu'il s'agit ici que d'un travestissement qu'elle a subi. Ce traves-

(1) *Recueil d'airs de cramignons liégeois*, dans les publications de la Société liégeoise de littérature wallonne, t. V de la 2^e série des *Bulletins*.

(2) *Recueil*, etc., p. 31, 48, 54, etc. Les femmes sont aussi au nombre de trois (p. 14, 20, 22, 39, 45, etc., etc.) C'est un trait qui se retrouve dans tous les recueils des provinces de France et des pays étrangers.

tissement n'est pas le moins digne d'intérêt et on nous concédera qu'il est bien le plus surprenant de tous. On veut parler des *Noëls* (1), dont quelques-uns vivent encore dans la mémoire populaire et accompagnent de leurs rythmes aisés, tantôt graves, tantôt sautillants au gré d'une musique qui reste toujours simple et gracieuse, les commémorations pieuses ou plaisantes de la Nativité.

S'occuper des *Noëls*, c'est en somme revenir en arrière, vers cette chanson traditionnelle et de transmission orale dont ils ne sont que des vestiges, puisqu'ils nous présentent une fois de plus le tableau mouvementé des fêtes de village, avec les veillées bruyantes et affairées par lesquelles ces fêtes s'annoncent, et les plaisirs rustiques du lendemain. Là encore, l'ouïe perçoit nettement un écho de cette solennité païenne dans laquelle M. Paris aura eu l'insigne honneur de retrouver quelques-uns des germes de notre lyrisme. Seulement, au lieu qu'elles aient gardé jalousement la plénitude d'abandon et de joie profane qui a résisté à la modernisation outrée, ainsi qu'au vagabondage éternel, de ces cantilènes, les compositions dont il s'agit sont devenues tout simplement des chants pieux.

Il n'est pas rare de voir transformer, pour des fins édifiantes, des œuvres courtoises dûment signées. Gautier de Coinsy et d'autres rimeurs n'ont pas eu recours à de meilleurs procédés, lorsqu'ils jugeaient bon d'honorer Dieu, la vierge et les saints (2). Seulement, si économique qu'ait été l'effort d'adaptation auquel ils se sont adonnés, il a suffi pour abriter leurs plagiats, pendant de longs siècles, contre le soupçon de démarquage, et il a fallu la sagacité de quelques érudits modernes pour nous édifier récemment sur

(1) Les *Noëls* wallons ont été republiés avec beaucoup de soin par M. Doutrepont dans les tomes I et II de la *Revue des Patois Gallo-Romans*, de MM. Gilliéron et l'abbé Rousselot. Je citerai le tiré à part, Neuchâtel, Attinger, 1888, 54 p. in-8°.

(2) *Voyez Romania*, t. XVII, p. 429 ; t. XVIII, p. 477.

le respect de la propriété littéraire entre chansonniers des XI^e et XIII^e siècles. Au contraire, l'art populaire ne cherche même pas à dissimuler ses emprunts. Il suffit donc de lire nos *Noëls*, pour être tenté de leur restituer leur physionomie primitive. Ce ne sont que des dialogues entre bergers et bergères, entre *vilains* plutôt et pastourelles, dont les noms mêmes sont parfois respectés (1). Ces braves gens sont réveillés par des fanfares angéliques, voilà l'ordinaire début, et ils vont s'enquérir des causes de ce remue-ménage céleste qui trouble leur quiétude. Plus loin, ils sont introduits dans l'étable où Jésus repose entre le bonhomme Joseph (2) et la douce Marie. Tel est le cadre tout factice dans lequel se déroulent des dialogues familiers à l'inspiration populaire, et s'il est permis d'assigner à ces dialogues une originalité quelconque, c'est la place vraiment exorbitante qu'y occupent les détails gastronomiques, dont le prétexte est fourni par les présents offerts à Jésus (3).

Les variantes françaises se montrent infiniment plus discrètes à cet égard, et les analogies nombreuses qu'elles offrent avec les *Noëls* wallons portent, en général, sur les traits plutôt idéalistes qu'on relève dans ces derniers (4). Mais, ce qui fait le prix de ces compositions pieuses, qu'elles soient écrites en patois ou bien en patois et français alternés (5),

(1) C'est le cas pour ce Pierrot du Noël verviétois (p. 45), cette Pierrette et ce Guillot d'une autre pièce (p. 27). Les noms les plus usuels sont naturellement ceux du crû.

(2) Il est appelé « vi bounam », p. 10, 42 ; p. 29, « vi mossieu ».

(3) Je citerai les nos I, str. 3-6 ; II, 10 ; III, 6, 14, 15 ; IV, 4, 6, 11, 14 et 15, etc.

(4) On ne peut entrer ici dans les détails d'une étude comparative. Elle sera faite ailleurs. Qu'il me suffise d'attirer l'attention du lecteur sur le grand nombre de termes empruntés au français littéraire : *mediteie*, *prosterné*, *albas* (albâtre), *cristalin*, *parfé* (parfait), etc., etc.

(5) Il est intéressant de noter que ce sont les anges et la

c'est la mélodie, simple et pénétrante, qui les accompagne et que les lèvres populaires n'ont cessé jusqu'ici de fredonner aux veillées du 24 décembre.

Il reste à dire quelques mots des chansons purement wallonnes que renferme le *Recueil des airs liégeois*. Elles sont peu nombreuses, la plupart modernes et aussi plates que grossières. Quelques-unes sont signées et parmi elles l'unique perle de la collection (*L'avév' veïou passé?* de Defrecheux). D'autres sont des traductions ou des adaptations, sans grand intérêt, de pièces françaises dont nous avons d'innombrables variantes (*Li sposètch' d'on bribeû*, *Li mwèrt di mon mari*, etc). Parfois le refrain seul est wallon ; il s'accommode alors tant bien que mal aux couplets qu'il souligne, de son rythme guilleret. La caractéristique de toutes ces compositions, c'est la verve vulgaire et maligne dont elles débordent. Elles joignent à quelques-unes des qualités de la satire ses plus graves défauts.

Aussi bien la chanson satirique n'a-t-elle jamais perdu droit de cité à Liège. Son antiquité se vérifie par des arguments de même ordre que ceux qu'on invoqua pour établir celle de la chanson amoureuse. L'ancien français connaît l'*estrobot* satirique ; au dire de Benoît, il était d'usage en France dès le x^e siècle (1). Le wallon en a conservé le nom, vestige précieux qui nous permet de conjecturer l'ancienneté du genre dans notre littérature. De même, on constate un rapport d'idée, sinon de forme (2), entre l'ancien *respit*, qui, je crois l'avoir démontré ailleurs, ne faisait qu'un avec le *rispetto* italien et notre *respleu*. Un de nos premiers chroniqueurs nous apprend que l'évêque Rather composait des œuvres « pleines de sel » et qu'il n'y épargnait ni les

Vierge qui s'expriment seuls en français, et que ce français est très archaïque et parfois mélangé de termes ou de tours patois.

(1) *Bulletin de Folk-lore*, p. 16 sq.

(2) *Ibid.*, id. Il y a, en effet, une difficulté à admettre la filiation phonétique que j'ai proposée là.

grands, ni les petits (1). Sans doute, ces pamphlets pastoraux étaient latins de langue, mais si l'on réfléchit qu'ils furent écrits par un évêque, et que cet évêque était liégeois, il sera permis d'induire d'une telle constatation un penchant de la race dont Rather subissait l'entraînement, plutôt qu'un trait individuel sans aucune portée.

Plus tard ce sera un autre évêque dont on chantera le gouvernement. Otbert, ayant prescrit une « paix », afin de mettre un terme à des troubles civils et à d'incessants conflits privés, n'aurait réussi qu'à ensanglanter le pays par des duels judiciaires dont l'inégalité de force physique ou l'expérience des participants semblent avoir rendu l'issue plus qu'incertaine, même aux yeux des contemporains. Aussi, nous dit Gilles d'Orval, les mères, les femmes, les fils et les amis des vaincus faisaient-ils ouïr un concert de réprobation, une sorte de chœur dont le refrain en langue vulgaire (2) était celui-ci :

Haa, episcope Oberte, quam mala pax hic habetur !

ce qu'on peut restituer ainsi en vieux wallon :

Ha, vesque Obert, queil male pais i a !

En 1589, Ernest de Bavière se voit forcé de réfréner la licence des chansons de rues ; ce ne sont pas seulement les couplets trop lestes (*inhonestis, dissolutis*) qu'il désigne aux sévérités de sa police ; il a également en vue les « chansons séditieuses ou capables de provoquer toute autre espèce de scandale » (*seditiosis vel quocumque alio modo scandalosis*) (3).

Au XVII^e siècle, les premiers documents wallons de cette littérature s'offrent à nous. Mais ils sont

(1) *Monum. Germ. Hist.*, t. VII, 201.

(2) « Dictum est hoc vulgare... ». *Monum. Germ. Hist.*, t. XXV, 94, 42 sq.

(3) Préface du *Choix* de MM. B. et D., Liège, 1844.

destinés à être lus et non modulés. Une pièce de 1632 (1), malgré sa note de sentimentalité timorée, a été inspirée par une intention nettement satirique. Elle flétrit les excès de la soldatesque espagnole, comme une autre pièce, encore populaire aujourd'hui, flétrissait, au début du XIX^e siècle, les déprédations et les violences par lesquelles se signalèrent les Alliés :

Savéz-v'çou qu' c'est qu'on Prussien?

.

Le choix des personnages, les naïves impressions qu'ils échangent, la grossièreté des termes plaident, autant que le caractère anonyme, pour l'origine populaire de cette composition. Elle est d'un Petit et destinée à des Petits ; elle déborde de cette fraternité que créent les misères humaines et dans laquelle se confondent les races. Aussi le Wallon qui l'a rimée parle-t-il sur le mode élégiaque des « pauvès Tiexh ». La fin est caractéristique, car elle consiste en une déclaration de foi catholique, mais de foi pure, sans aucun alliage d'intrigues ni de coterie politico-religieuse :

Nos eston tos bons catholiques,
Men nos n'volan nin ess' dèll' ligue.
Nos volon maint'ni tos costés
Noste ancienne neutralité.

La satire populaire a inspiré d'autres inconnus. Vexations au dehors et au dedans, excès de la soldatesque étrangère, impôts trop lourds ou déloyalement répartis, politique égoïste et imprévoyante des évêques, tout était prétexte à de plaisants couplets. L'époque révolutionnaire nous en a légué des liasses, et l'on a pu former tout un volume (2) des pièces qui se rapportaient à certains incidents

(1) *Choix*, etc., p. 33.

(2) *Bull. de la soc. tiég. de litt. wall.*, 2^e série, t. VI.

d'alors. Il est à noter que la satire religieuse, qui devait trouver ample matière dans un Etat théocratique, est peu ou point représentée dans nos vieux textes. Peut-être faut-il attribuer cette indigence des documents à la censure ecclésiastique, qui dut mettre sous le pilon les pages volantes où l'on dénonçait les abus des clercs; ce qui semble le prouver, c'est qu'on a pieusement conservé d'insignifiants couplets du xvii^e siècle destinés à combattre la propagande des réformés et à faire l'apologie de l'Eglise catholique. On ne défend pas une institution lorsqu'elle n'est pas l'objet de certaines attaques.

En tout cas, la Révolution fit choir le baillon que l'Official avait imposé à bien des bouches; il nous reste, notamment, un pamphlet de l'an XI de la République (1) consacré à l'éloge des prêtres assermentés : il est conçu dans cette note de gros bon sens, d'indépendance chatouilleuse et de franc parler qui fut toujours la note liégeoise et qui l'est restée. On y blâme les prêtres, dont la fidélité trop scrupuleuse au régime dépossédé ne s'accommode pas des nécessités d'une nouvelle orientation politique. Quelques allusions polissonnes à l'hypocrisie de ces prêtres nous font ressouvenir qu'on est bien à Liège et qu'il ne doit y avoir rien de perdu pour la bagatelle. Enfin, une appellation injurieuse à l'égard des Flamands :

Et les Flaminds, sots fanatiques,
baïcop pus biess' qui leus bourriques,

nous permet de dire que les temps sont bien changés, qu'un réveil de race s'affirme, en débutant, comme toujours, par des réveils d'antipathie.

Les *aïvès di Tongue* (2) ont un autre intérêt. C'est l'œuvre d'un jurisconsulte, appartenant à l'aristocratie, Lambert de Rickman. Elle est dirigée par un

(1) *Choix*, etc., p. 179.

(2) *Ibid.*, p. 145; réédité dans le *Bulletin*, 2^e série, t. VIII, p. 255.

enfant de Tongres contre les prétentions de sa ville natale. Sous prétexte qu'elle remontait à l'époque romaine et que Pline en avait loué les eaux, les docteurs du crû avaient rêvé d'en faire une station thermale et d'attirer chez elle cette clientèle cosmopolite dont Spa gardait le monopole séculaire. Vains efforts, et de là cette mordante satire, dont le thème est assez imprévu sous la plume d'un juriste. C'est bien pis lorsqu'on entame la lecture de ce long morceau, écrit en vers faciles de huit syllabes. Par les audaces brutales de la forme, le choix ahurissant d'images polissonnes et de détails grossiers, il nous découvre une fois de plus ce côté irréductible de notre tempérament que nous n'avons eu que trop d'occasions de saisir sur le vif. D'ailleurs, il nous fournira la matière de nouvelles et non moins utiles observations. Nous allons, en effet, le retrouver dans l'étude de notre ancien théâtre. Là, comme ici, nous allons avoir affaire à des gens du monde en rupture de gravité; ils badineront, et leur badinage nous donnera la physionomie assez exacte des conversations que répercutaient les échos des hôtels et des châteaux du bon pays de Liège.

Les dialogues du *Théâtre ligeois* et les développements si particuliers des *aiwes di Tongue*, voilà donc qui est à l'aristocratie nobiliaire et bourgeoise du temps ce que les complaintes, les cramignons et les morceaux de satire religieuse ou civile, analysés plus haut, sont à la bourgeoisie de rang inférieur et au peuple. Eh bien ! de part et d'autre (1), ce sont

(1) Il a déjà été dit que cette prédilection se constatait aussi dans la littérature des enfants (rondes, chansons, formulettes, etc.), dont M. Defrecheux a donné un bon recueil (Liège, 1888). Elles nous offrent, ces petites productions anonymes, en réduction quasi-miniaturesque et parfois grimaçante, les mêmes couleurs d'un tableau grouillant, mouvementé, où toutes les hiérarchies se confondent. Eh bien ! nous les voyons emprunter de préférence leurs expressions au langage épicé des rues, à la différence de ce que l'on constate ailleurs. C'est là un fait unique, s'il faut croire à la

les mêmes prédilections pour la plaisanterie courante, grasse, parfois ordurière, non sans une certaine saveur d'à-propos et d'inédit, pour le même matérialisme bon enfant, qui n'exclut pas les formes de la religion, tant qu'elles restent simples et routinières; Voltaire n'a point passé par là, et pourtant, avec plus de finesse et de variété, il résume et personifie merveilleusement la philosophie de cette société qui a un pied encore enchaîné dans les préjugés théocratiques, et qui tend déjà l'autre vers le fédéralisme bourgeois.

sincérité de ceux qui ont fait la même cueillette dans les autres régions de langue française et, en général, de langues romanes. Aussi a-t-il attiré l'attention de M. Paris, qui signale, dans sa très brève appréciation du recueil de M. Defrecheux, « la prédominance d'une tendance grossière ». (*Romania*, t. XVIII, p. 646).



**

Le théâtre.

Le goût du théâtre ne date en aucun lieu de ses premières productions régulières. Il a donné la vie, tout d'abord, à des essais informes, à des œuvres tôt ou mal venues, qu'on jugea indignes de la tablette céroëuse, du papyrus ou du vélin.

En fut-il autrement en Wallonie ?

Il est chez nous un tour d'esprit qui singularise agréablement tant de morceaux de poésie ou de prose antérieurs au XVIII^e siècle, tant de petits faits que nous ont transmis les histoires ! Et voilà que chuchotent à notre oreille des échos de satire populaire, de gaieté alternant et largement communicative. On croit retrouver, sous la placidité, du moins apparente, d'un geste figé, la vive réplique qui lui donnait une voix et, pour ainsi dire, une âme. C'est du drame, moins la formule ; c'est, en tout cas, la meilleure assurance que le vieux Liège a connu des tréteaux où l'on jouait :

..... Dieu, ses saints et ses prophètes.

Encore au XV^e siècle, on mêlait, semble-t-il, les formes rudes du dialecte à des récitations dont une piété divertissante constituait le thème ; nous n'avons plus l'œuvre (1), mais bien un souvenir précis qui

(1) Voyez *Romania*, t. XIX, p. 263.

s'y rattache. Une moralité du xvii^e siècle (1) nous est restée, maigre compensation de cette perte encore problématique. Le patois, mâtiné de français, n'y est représenté que par quelques conseils monotones d'une mère à sa fille et par les répliques assez gailardes de celle-ci. Comme à nos héroïnes de chansons d'amour, il échappe à la jeune sotte un cri de nature et de vérité, lorsque sa mère oppose à ses désirs mondains le tableau flatteur et flatté des joies spirituelles :

Vos n'volez don nin qu'ji m'marie ?

Et c'est avec le même désespoir comique qu'elle dira aussi :

Ji crève encor sovint d' arège
Di n'ess' qu'in' bâcell' di viège,
Di n'aveur aut' rint' qui mes bresses
Po ess' servante ou ouvresse,
Et di n' poleur trover moyen
Di plaire au mond' qui m'agrèie bin (2).

.

Tout cela n'est, comme l'auteur le confesse lui-même, qu'un « enfantin badinage », destiné à égayer les placides loisirs de quelques pensionnaires. Le véritable intérêt de cette « moralité », c'est qu'on ait songé à l'écrire mi-partie en patois, mi-partie en français, sans craindre d'effaroucher un auditoire de bourgeois, huppés sans doute, et peut-être d'aristocrates.

(1) *Bulletin de la Société liégeoise de littérature wallonne*, t. II, mél., p. 2. Au xvii^e siècle appartient encore la « Pasqueille plaisante entre Piron et Pentcotte, etc. » (*Bulletin*, etc., t. II, p. 24), qui est dialoguée avec entrain et toute écrite de verve.

(2) « Vous ne voulez donc pas que je me marie ?... J'enrage souvent de n'être qu'une jeune villageoise, de n'avoir d'autre rente que mes bras, pour être servante ou ouvrière, et de ne pouvoir trouver un moyen de plaire aux gens qui me plaisent. »

Au XVIII^e siècle, vers 1750, la passion des spectacles aurait pu s'alimenter à Paris et rien que là. On a beau n'être qu'un fief germanique ; on parle une langue, on se transmet de chers usages, qui gardent leur empreinte toute latine. N'avait-on pas, d'ailleurs, l'exemple bien porté des petites cours d'Outre-Rhin, où les modes françaises sévissaient sous les espèces d'une adoration qui n'imitait pas toujours avec tant de maladresse ?

Chez nous, l'entêtement proverbial de la race tint bon (il n'a pas disparu) contre la plus humiliante des conquêtes, celle des esprits. On lisait les chefs-d'œuvre du grand siècle, on n'ignorait aucune des audaces métaphysiques de la philosophie du temps ; mais c'est en patois qu'on discutait les nouveautés si capiteuses dont s'enivrèrent les salons parisiens ; on les débaptisait avec une humeur bien locale et on ne les adoptait pas toujours.

C'est à ce vieux levain de provincialisme qu'il faut sans doute attribuer la naissance de ces fantaisies vives ou gracieuses : *Li voège di Chaudfontaine*, *li Ligeois égagi*, *li fiesse di Houte si plou* et les *Hypocondes* (1).

Li voège di Chaudfontaine trouva un public aristocratique pour l'applaudir. Son auteur, Jean Noël Hamal, était maître de chapelle de la cathédrale. Ce fut dans les salons de l'Hôtel-de-Ville, le 23 janvier 1757, que fut joué le premier acte ; le 16 et le 25 du mois suivant, on donna le deuxième et le troisième acte. Un contemporain nous a transmis la narration encore vibrante du succès que la meilleure société de Liège avait fait à cette comédie lyrique, dont chaque partie, ainsi isolée, semblait n'avoir rien perdu de l'intérêt plus solide attaché à une exécution d'ensemble.

(1) Voyez *Théâtre liégeois*, nouvelle édition due à la collaboration de MM. Bailleux, Capitaine, Stecher et Helbig, Liège, 1854. On y trouvera rassemblés tous les renseignements historiques et bibliographiques.

C'est que les assistants avaient sans doute retrouvé dans ces simples fragments plusieurs des qualités intellectuelles de la race ; il n'y manquait, en effet, ni le naturel accompli, ni l'ironie légère, ni l'observation aisée des caractères, ni cette verve continue, qui sont la dominante de cette race et la font reconnaissable entre toutes.

Et puis, la société qui applaudissait le *Voëge*, n'était pas fâchée de trouver cette diversion à des raffinements copiés parfois sur ceux de la Grand'ville. Diversion d'ailleurs moins vive que nous ne l'imaginons aujourd'hui. Nos arrière-grands-pères de sang aristocratique ne ressemblaient qu'assez vaguement à leurs contemporains des salons de Paris. Ils savaient accepter les vulgarités de la vie, s'en acquitter avec rondeur, épicer leur langage de tous les jours d'un bon gros sel bien provincial. C'étaient d'aimables gens, pas trop compliqués, qui préféraient un couplet bien troussé à une ode pompeuse ou languissante, la bourrée campagnarde aux danses fades et minutieusement réglées d'importation étrangère (1). Ils applaudissaient de franc cœur des vers comme ceux-ci :

I fât des airs itâliens,
Des carimajôies, des firdaines
Et tos crinèdj' qui d'net l' migraine.
Po l'dir' tot court, cist amus'mint
A mon dè monde est on pièd'timps.
Nos vîs parints baicôp pus sèdjes
Ni k'nohit nin tos ces messèdjes (2)

.

En relisant les dialogues qui les charmèrent, nous sommes, à chaque tournant de page, surpris du sans-gêne des termes et de la brutalité des aveux tendres qui s'échangeaient sous leurs yeux. Les personnages ont beau invoquer Cupidon et Mars, et la

(1) *Théâtre liégeois*, p. 128.

(2) *Ibid.*, p. 137.

déesse d'amour (1) ; le patois ramène toute cette mythologie à sa véritable signification. On se plaisait, on osait se le dire (2) et se le prouver.

Le sujet du *Voège* est simple et tout populaire. Des bouchères et une vendeuse de harengs s'embarquent pour Chaudfontaine en compagnie d'un caporal de souche liégeoise, mais ayant pris au service quelques façons plus dégourdies et une douzaine de vocables français ; ses allures déplaisent à nos voyageuses, qui ne se gênent pas pour lui décocher quelques grosses plaisanteries : on se fâche, on échange des injures, et la toile tombe sur cette vulgaire algarde. La réconciliation se fait au deuxième acte, dans la salle contiguë aux cabines des baigneurs ; une mince cloison dissimule à peine les préparatifs du bain et l'indiscrétion de Golzau nous permet d'en suivre honnêtement les agréables péripéties. Il ne reste plus qu'à réconcilier le bravache avec nos commères, dont la plus avenante le trouve assez à son gré pour répondre, d'un élan peu farouche, à ses galantes propositions.

Comment ce simulacre d'intrigue suffit-il à entretenir l'intérêt pendant trois actes ? C'est qu'il n'est qu'un prétexte à des développements où la verve la plus originale se prodigue en couplets lestement écrits, en chœurs aussi badins et gaillards que courts, en dialogues sans longueurs ni lourdeur. Chacun des personnages a le ton qui convient à sa nature ; il a son individualité propre, mérite d'autant plus rare que tous appartiennent à la même sphère sociale et au même lieu. S'ils diffèrent donc, c'est moins par le costume ou par la manière d'être générale, ou bien encore par l'accent de leur lan-

(1) Il est vrai que, si l'on fait abstraction des *Hypocondes*, ces divinités ne sont plaisamment invoquées que par des personnages s'efforçant de parler français, tels le caporal Golzau, le bas-officier du *Ligeois ègagi*, etc.

(2) Eh bin ! Golzâ est'-à m' manière ;
Dji n' sâreu tant tourner âtou.

gage, que par des nuances assez délicates, qui tiennent au caractère même de l'être intérieur. De là une réelle variété dans les répliques échangées ; de là aussi un sautillement qui ne laisse jamais dévier le regard ni tiédir l'attention.

Cette caractéristique de la vieille farce de 1757 est celle du théâtre wallon jusqu'aujourd'hui. L'art dramatique est fait, sans doute, de conventions apprises et de procédés lentement acquis ; mais il tient plus encore, surtout s'il s'adresse à la foule, au naturel parfait, à l'observation superficielle, mais sincère, des allures et de la gesticulation de chaque personnage. Cette foule est satisfaite dès qu'elle retrouve là des types qu'elle coudoie chaque jour, avec le mot, ou la démarche, ou le geste qui lui sont familiers en eux. Plus la silhouette est accusée, mieux elle plaît ; et en ce sens la satire populaire et le théâtre populaire ne font qu'un : cela est vrai d'une œuvre récente, *In' rivinche di galants* (où l'on voit défiler la cabaretière, le policier, l'étudiant, etc.), comme du *Voège di Chaudi fontaine*.

Mais il faut rendre à l'esprit wallon cette justice : il est remarquablement doué pour la notation rapide et nette à la fois du ridicule d'autrui ; il la possède et il s'y complait ; il l'apprécie avant toutes choses ; il la mêle à ses éloges, fait rare chez l'homme simple, et peut-être sa passion du théâtre local n'a-t-elle pas d'autre cause. Ce théâtre ne le dépasse pas trop ; il s'y retrouve tout entier, avec les incidents et les contacts de tous les jours, avec les peintures de sa propre vie et de celle qu'il voit couler autour de lui.

Encore un tableautin de mœurs locales que *li Ligeois égagi*, mais qui se présente à nous avec des couleurs moins vives, moins adroitement alternées. L'action est nulle ; elle s'étrangle dans un coin de faubourg, à deux foyers que le départ d'un soldat volontaire jette dans le plus cruel désarroi. Une mère qui souffre, une promise qui pleure, un jeune gars qui tient bon, et c'est tout. Ou plutôt ce serait

tout, sans le revirement de la fin, qui est la note intéressante de l'œuvre ; car elle nous révèle un des traits le plus fidèlement transmis de la race, l'effacement devant le devoir qu'on se crée ou qu'on subit.

C'est l'humble fiancée qui fait le complet abandon des droits que lui confèrent sa faiblesse et les engagements de deux cœurs :

Colass', po ti-honneur et po l'mène
Dji sins qu'i n' fât nin fer l' Jaqlène.
Hé bin, va, mosteur' qu'on Ligeois
A dè cour ottant qu'on François...
Wézène Aili, prindans corédje,
Leyans-l'aller, fans bon visédje ;
Vos n'y pièdrez nin co tant qu' mi :
On galant tint pus près qu'on fi (1),

tandis que la vieille mère, plus touchante encore dans son abnégation, attire la jeune fille à elle :

Promettez-m' don di m'fer k'paigneie ;
Vos estes pus q' d'à mitan m' feie ;
Qwand i r'vérèt, i v' sipeus'rèt (2).

Mais c'est surtout dans les *Hypocondes* que le tempérament littéraire du crû se révèle sous un jour particulier.

Animer quelques figures plaisantes, détachées de la grande masse populaire, n'est pas une mince besogne ; restreindre son champ d'observation à une

(1) « Nicolas, pour ton honneur et pour le mien, je sens qu'il ne faut pas faiblir. Hé bien ! va, fais voir qu'un Liégeois a autant de cœur qu'un Français. Voisine Aily, prenons courage, qu'il parte, montrons bon visage ; vous n'y perdrez pas autant que moi : un amoureux vous tient plus à cœur qu'un fils. »

(2) « Promettez-moi donc de me tenir compagnie ; vous êtes ma fille plus qu'à demi ; quand il reviendra, il vous épousera. »

difformité unique, à un ridicule dont ne sont entachés que quelques-uns, n'est-ce pas multiplier les difficultés comme à plaisir, s'enlever de gaité de cœur les chances les plus assurées de réussite ? C'est pourtant ce qu'a fait de Harlez dans les *Hypocondes*.

Les personnages, tous victimes du même préjugé maladif, ne sont-ils pas baptisés avec infiniment de bonheur ? Ils se nomment *Mesbrüdgi*, *Hignar*, *Houlpai*, *Habaja*, *M^{me} Châchoule*. C'est le monde d'alors qui nous apparaît dans la villégiature spa-doise. Et combien différente, cette villégiature, de celle que nos grands bourgeois rêvent aujourd'hui. On allait à Spa parce qu'on était malade, ou bien parce qu'on croyait l'être. On n'avait pas encore inventé la cure du plaisir pour le plaisir, ni la cure d'élégance pour le flirtage et du flirtage pour l'association de deux convenances et de deux intérêts.

Hignar, nouveau Sganarelle, joue le docteur improvisé ; mais il est gagné lui-même par l'aberration universelle ; il a suffi pour cela d'un malade rancunier, qui lui joue le mauvais tour de le purger avec violence. Un autre est ce Houlpai, dont les misères se compliquent d'une passion mélancolique.

Il a rencontré, nous dit-il, une jeune fille :

... bell' comm' li pinseie

et il est arrivé que sa sympathie naissante s'est fortifiée du sentiment avoué de leurs maux communs :

Tot djâsant d' maladeie, di mwoert,
Nos nos prindans d'amor tos deux (1).

Depuis lors, il est harcelé par des tourments doubles, et les souffrances physiques ne sont pas les pires. (Ne sont-elles pas imaginaires d'ailleurs ?) :

Houie tos ces (mâs) là ni m' fet pus rin :
Mi même quâsi dji les rouveie.

(1) « En parlant de maladie, de mort, nous voilà épris tous les deux. »

I n' mi d'meüre qu'in' mélancoleie
Qui m' sût è caroché comme à ch'vâ (1).

Et quand, vers la fin, M^{lle} Châchoule semble s'être rendue aux tremblantes sollicitations de son luna-tique amant, elle murmure ces vers non moins dé-licieux :

In' douc' mélancoleie
Sât bin sovintli d'sir ;
Dji creus mêm' qui c'est leie
Qui prépar' li plaisir (2).

Puis de nouveaux doutes l'assaillent ; elle réclame un dernier délai.

Le temps, ce grand médecin, ne fera-t-il pas plus que le reste ? Comme la Chimène du poète tragique, elle attendra tout de lui et de la fermeté de son attachement :

Leyans don fer l'amor et le timps,

à quoi Hoûlpai de répliquer :

On n'est jamâie à si- axhe
Qwand on s' sohaite on bin ;
Tos les sohaitis sont des mesâxhes,
Tos les sohaitis sont des tourmins (3).

Ce n'est là qu'une note isolée dans l'étourdissante pochade de Simon de Harlez ; elle est couverte et comme étouffée par les scènes bouffonnes, les chœurs lamentables et cocasses que chantent tous ces ma-

(1) « Aujourd'hui ces maux-là ne me font plus rien ; moi-même je les oublie presque ; il ne reste au fond de moi qu'une mélancolie qui me suit en croupe » (*littéralement* : en voiture comme à cheval).

(2) « Une douce mélancolie succède bien souvent au désir ; je crois même que c'est elle qui prépare le plaisir. »

(3) « On n'est jamais à son aise, lorsqu'on se souhaite un bien. Tout souhait implique un besoin (*litt.* malaise), tout souhait est un tourment. »

lades imaginaires. Le gros de l'œuvre a, enfin, la précision et la rondeur de nos satires wallonnes : il est fait pour déchaîner le rire, pour secouer l'auditoire de hoquets pâmés pendant deux heures trop brèves.

Restent *Li fiesse di Hoûte s' i plou* et *Li Malignant* (1789). Ce sont des pièces villageoises où se trahit la verve d'amateurs qui ont le contentement facile et qui ne finissent pas avec les moyens d'amuser. Plus de réserve dans la forme n'empêche pas que les situations soient dessinées d'un gros trait, que les *types* soient vulgaires et que la langue n'ait pas tout le mordant désirable ; c'est du marivaudage rural et, à ce point de vue, il faut reconnaître à la *Fiesse di Hoûte s' i plou* du naturel et de l'à-propos. Mais, pour amorcer l'auditeur, on a jugé bon d'épicer le ragoût à l'aide de quelques sentences, de quelques échos d'humeur populaire ; encore fallait-il mélanger avec plus d'art ces ingrédients d'une composition si particulière, les graduer avec plus de modération, pour leur assurer une autre valeur que celle qu'on attache à des curiosités archéologiques.

Conclusion.

Nous sommes en 1789. Pourquoi ne pas aller plus loin ? Pourquoi ne pas recueillir dans les écrits de notre siècle le dernier soupir littéraire d'une race qui tend à se fondre aujourd'hui dans une nationalité composite, due à un effort de création aussi facile que généreux ?

C'est qu'après 1789, les poètes en dialecte n'ont plus rien dit sur l'âme wallonne que l'on ne sût déjà. La tonalité de leur art n'est pas assez différente de celle du vieil art pour qu'elle nous occupe. Leur goût, c'est le goût, en ce qu'il a plutôt de négatif, de nos écrivains des siècles passés.

Après les iniquités de la conquête étrangère, après les misères subies et les hontes bues à même sa dignité, le Wallon s'est enfin reconquis. Va-t-il se tâter aux places les plus sensibles, ruminer ses déboires et caver ses larmes ? Que vous le connaissez mal ! Le voilà qui secoue ses habits, comme les prophètes hébreux secouaient jadis la poudre de leurs sandales, et qui reprend simplement la marche ascendante vers le devenir humain.

Car, ce que fut cette race, elle le restera longtemps encore en dépit des traités ; elle gardera son devenir propre. Elle a eu beau se constituer, il y a douze siècles, d'éléments extérieurs les uns aux autres (Celts, Latins et Germains) et qui semblaient devoir être réfractaires à toute fusion ethnique, surtout dans la proportion où ils durent se combiner ; on l'a vue presque aussitôt se manifester avec une inquiétante énergie.

Avant les textes, il y a les actions et les propos

que les chroniqueurs nous rapportent, et qui ont leur marque particulière. Dès le temps de Notger et de Wazon, on ne distingue plus l'apport méridional des alluvions septentrionales dans la constitution de notre race. Ou, du moins, il s'est établi une heureuse harmonie des caractères qui atténue les dissonances et prépare l'unité morale. Cette unité, nous la devons aux traditions de la politique impériale ; l'Eglise chrétienne fut l'héritière de celle-ci, et elle lui dut cette science du pouvoir qui a fait sa grandeur et qui l'a implantée chez nous.

Après ce premier triomphe, Rome, quoique vaincue, en remporta bientôt un autre ; ce fut, à un degré moindre, il est vrai, que dans les autres parties de la Gaule, de reléguer au second plan la masse germanique et d'affirmer, non sans orgueil, la supériorité de sa culture et de sa langue. Elle trouva pour cela des complices à tous les échelons sociaux ; les évêques, on l'a dit, oublièrent leur nationalité de Germains pour se mettre au service de sa propagande ; les intérêts de notre peuple la favorisèrent ; il n'est pas jusqu'à nos premiers annalistes qui ne joignent leur complicité à ses efforts. N'est-ce pas Anselme qui reconnaîtra à l'un de nos plus illustres prélats sa qualité d'Allemand, pour ajouter aussitôt qu'il *savait cela* par la distinction de toute sa manière d'être (1) ? Et plus tard nous verrons Rupert attribuer à un personnage, apostrophant son évêque, Allemand d'origine, un langage analogue, mais plus brutalement coloré (2).

(1) « *Genere quidem Alemannus, sed omnium morum elegantia insignitus* » (*Monum. Germ. Hist.*, t. VII, 209). Comparez, dans Martène et Durand, *Amplissima collectio*, IV, 1221, l'empressement intéressé avec lequel les clercs liégeois se dérobent à l'autorité inquisitoriale d'un légat, dont la mission se bornait aux pays de langue allemande « ... quia non essent Alemanni, sicut dicebat bulla ipsius, sed Galli sive Germani ». Sans doute, ici, *Germani* = thiois, et c'est dans un sens peu différent qu'en 1149 des Liégeois s'écrièrent : « *Nos Germani sumus, non Galli comati* ». (*Ibid.*, II, 341.)

(2) *Monum. Germ. Hist.*, t. VIII, 27.

Peu à peu se dégage ainsi le caractère liégeois. Il semble avoir pris quelque chose de la familiarité et de la rudesse teutonnes. Mais, si cette familiarité lui reste intégralement, (elle apparaît dans les premières productions de nos écrivains ; elle survit dans nos mœurs et dans nos créations populaires), la rudesse fut, du moins, tempérée par cet apport à la fois méridional et chrétien, dont nous avons constaté la puissance.

Dans ce caractère émergent naturellement les instincts de sensualité qui sont au fond de tout être et que la pourriture romaine avait, d'ailleurs, fait germer en riche et malsaine floraison sur notre sol tant remué. Ce sera, pour l'observation railleuse, innée chez nous, une proie immédiate et dont elle ne saura se dessaisir. Le peuple qui devait chansoner ses princes-évêques, créer ou refaire, au caprice de son humeur, le *respit* et l'*estrobot*, emprunter aux races germaniques le nom de son *spot*, à l'Italie sa *pasqueie* (pasquille), à la France sa *farce* cinglante, qui est notre vaudeville, et ses *moralités*, ce peuple est bien le même qui se montre, dès les x^e-xi^e siècles, si irrespectueux pour les meilleurs de ses princes.

Anselme nous rapporte, entre dix traits, que les sujets d'Éracle envahirent un jour sa demeure, et qu'ils mirent en perce ses tonneaux de vin rhénan, dont le flot descendit le mont Saint-Martin et alla se mêler aux eaux du fleuve (1). Plus tard, on essaiera de brûler la demeure de Wazon et, n'était sa bonté paternelle qui désarma les mutins, il devait, comme plus d'un prédécesseur, prendre le chemin de l'exil(2). Notger seul sut se débarrasser sans faiblesse

(1) *Monum. Germ. Hist.*, t. VII, 202.

(2) *Ibid.*, *id.*, *id.* C'est ce même Wazon qui écrivit à Roger, évêque de Châlons-sur-Marne, une admirable lettre dans laquelle il l'engageait, au nom de l'Évangile, à ne pas exercer des persécutions contre les hérétiques de son diocèse.

de cette opposition séditeuse. Rather, quoique Liégeois d'origine, connut plus amèrement les dangers qu'il y avait à vivre en désaccord avec ses concitoyens. Il jugeait les hommes et, quel que fut leur rang, son langage ne les épargnait pas plus que ses écrits (1). On le chassa, comme plus tard on fit d'Engelbert et de bien d'autres. Il s'aigrit encore dans la solitude de l'exil, et il satisfit ses haines en composant des pamphlets dont le titre suffit à nous révéler la fielleuse rancœur : *Discordia, Frenesis, Invectiva*. Et pourtant celui qui les écrivit était Liégeois; il régna, il aima les lettres et les cultiva avec une noble ardeur; mais rien ne sut le protéger contre l'implacable humeur de ses sujets.

Les démêlés entre clercs ne sont pas moins âpres, ni moins fréquents. Les chanoines de Saint-Lambert et ceux de Saint-Pierre, réunis dans un banquet, s'injurient, et ces derniers, malgré la réserve imposée à des invités plus humbles, s'emportent jusqu'à briser tout dans le réfectoire de leurs collègues; ils foulent les mets, grimpent sur les tables et sortent à grand bruit (2). Et ce n'est pas le seul scandale dont le clergé liégeois, au témoignage de ses historiens, ait donné le navrant spectacle à la foule des laïques. Si nous descendons jusqu'au xiv^e siècle, nous trouverons un témoin impartial, Jacques d'Hemricourt, qui constate les mêmes travers de la race et la déperdition de force qui en résulte pour le régime intérieur de la cité. Ce régime, qu'il proclame « movais et indiscreit », serait, dit-il, aisé à modifier « si ly comon peuple n'astoit si fort ostineis et aveuleis » (3).

Guicciardin, à la fin du siècle suivant, n'appréciera pas d'autre manière le caractère des Liégeois ;

(1) *Monum. Germ. Hist.*, t. VII, 201.

(2) C'est du moins ce que rapporte Gilles d'Orval.

(3) *Li patron delle temporaliteit*, dans Polain, *Histoire du pays de Liège*, II, p. 393.

il déclare qu'ils sont « plus enclins et adonnez aux discordes et partialitez entre eux que au travail, labœur et entretiens de paix et de concorde (1) ». Déjà Jean des Preis avait inséré un aveu peu différent dans sa *Geste de Liège*. Ses concitoyens sont des séditeux, toujours occupés des affaires d'autrui. S'ils consentaient, dit-il, à ne traiter que les leurs, à laisser chacun en repos :

Je crois qu'en tout le monde sy bon pays n'aroit (2).

Ces témoignages suffisent, et l'on pourrait les multiplier à l'infini. Ils concordent, d'où qu'ils viennent, et, Liégeois ou non, tous les chroniqueurs du moyen âge sont comme unanimes à les accumuler. C'aura été l'honneur et la faiblesse de notre race, que d'avoir associé à un indomptable instinct d'individualisme germanique, l'allure plus vive, la sensualité plus prompte et l'humeur plus mobile et plus sarcastique du Gallo-romain; c'en aura été surtout l'originalité, et il n'est pas de catégorie d'œuvres où ce génie si complexe et si particulier ne se soit imposé à notre attention, sous des formes peu dissemblables, en dépit des exigences divergentes d'invention, de technique ou de tempérament.

(1) Traduction Belleforest, p. 474 de l'édition de 1582.

(2) *Geste de Liège*, vers 42-50, 54-64 de l'édition Borgnet, en appendice du *Myreor des histors*.



CHRESTOMATHIE WALLONNE (1)

1.

Cantilène d'Eulalie.

W. Förster et E. Koschwitz, *Altfranzösisches Übungsbuch*, I Theil, Heilbronn, 1884, p. 45-50. — E. Koschwitz, *Commentar zu den ältesten französischen Sprachdenkmälern*, I, p. 52-120. — Suchier dans *Zeitschrift fuer Romanische Philologie*, XV, p. 24.

1. Buona pulcella fut Eulalia :
Bel auret corps, bellezour anima.
2. Voldrent la veintre li Deo inimi,
Voldrent la faire diaule servir.
3. Elle nont eskoltet les mals conselliers
Qu'elle Deo raneiet chi maent sus en ciel,
4. Ne por or, ned argent, ne paramenz,
Por manatce regiel, ne preiement.

(1) Cette petite chrestomathie n'est ni aussi variée ni aussi complète que je l'aurais désiré. Mais il fallait rester accessible à tous et ne pas dépasser de strictes limites. De plus, à partir du xiv^e siècle, je me trouvais en présence de documents extrêmement rares et médiocres. Parmi ceux que j'ai publiés en tout ou en partie, plusieurs n'offrent d'intérêt qu'en raison de leur valeur historique (c'est le cas pour *Jonas*) ; d'autres appartiennent à une variété locale d'art populaire qui devait être à tout prix représentée dans une anthologie comme celle-là (par exemple les proverbes) ; en dépit de leur forme plus moderne, les œuvres de cette catégorie représentent une tradition bien antérieure à 1789.

5. Niule cose non la pouret omque pleier
La polle sempre non amust lo Deo menestier.
6. Et por o fut presente de Maximien,
Chi rex eret a cels dis soure pagiens.
7. Il li enortet, dont lei nonque chielt,
Qued elle fuiet lo nom chrestien.
8. Ell' ent adunet lo suon element ;
Melz sostendriet les empedementz
9. Qu'elle perdesse sa virginitet.
Por o s' furet morte a grant honestet.
10. Enz enl fou la getterent com arde tost.
Elle colpes non auret, por o no' s' coist.
11. A czo no's voldret concreidre li rex pagiens ;
Ad une spede li roveret tolir lo chief.
12. La domnizelle celle kose non contredist ;
Volt lo seule lazsier, si ruovet Krist.
13. In figure de colomb volat a ciel.
Tuit oram que por nos degnet preier
14. Qued awisset de nos Christus mercit
Post la mort, et a lui nos laist venir
Par soue clementia.

2.

Fragment de Jonas.

W. Fœrster et E. Koschwitz, *op. cit.*, p. 50-56. — E. Koschwitz, *op. cit.*, I, p. 121-69. (Jonas à Ninive.)

..... Si escit foers de la civitate e si sist contra orientem civitatis e si avardevet..... cum eo vidit quet il se erent convers de via sua mala et si s'penteiet de cel mel que fait habebant, [miseruit et fuerunt sic] liberi de cel peril quet il habebat discretum que super els mettreiet. Cum potestis ore videre et entelgir [pro] sit[a cels] chi si l' feent cum faire lo deent e cum cil lo fisient dunt ore aveist odit, e por o si vos avient [tel chose, si vo pri qu'] en faciest cest terriculum [et] quet oi comenciest, ne aiet niuls male voluntatem contra sempeer, ne [habeatis odium inter vos, sed] aiest cherte inter vos, quia caritas operit multitudinem peccatorum ; seietst unanimes in dei servicio.....

Li Ver del Juïse.

Li Ver del Juïse, en fornfransk predikan, akademisk afhandling, Upsala, 1883, vers 350, sq. (L'auteur énumère les signes du jugement).

Or oïez des granz signes qui de devant venront :
Li cieuz abaïsserat a la terre parfunt,
La terre crollerat trosk'en abisme el fonz,
Li soloz et la lune lur beateit changeront,
Li jors devenrat nuiz, et del ciel plovrat sans.
Ne fut ainc si granz duez, puis ke Deus fist Adam.
Li halt munt enz ez aiwes d'angoïsses verseront ;
Les estoïles del ciel jus a terre cheront.
Dont venrat une nue devers lo ciel amont,
Ki iert tant tenebrose por l'angoïsse de nos,
Si en revenrat une de devers Orient,
Ki jetrat fou et flamme mut angoïssement
Nuef costés environ, ardant terres en tot senz ;
Non iert ja mais mostiers, ne vile, ne païs,
Ne n'iert bors ne casteaz ke unkes Deus fesist ;
La mer s'en iert fuïe, et li monz iert finiz.
Or oïez la novele del grant jor del juïs :
Il sonerat en ciel mes sires sains Mathius ;
Ensemble revenront vøstre chars et voz spirs ;
De la terre eisserez, doleros et eschis ;
L'uns regarderat l'autre, toz serøiz embahis.
Ne fut einc si granz duez, puis ke Deus l'ome fist,
Cum serat a cel jor, cant terre prendrat fin.
L'endemain sonerat Marcus en Orient ;
Tuit relevront de terre la crestoiene gent.
Al tierc jor sonerat mes sires sainz Johans.
Lo jor verreiz miracles mut mervillos et grans,
La quarte parte del ciel derrompre et departir.
Al quart jor sonerat Lucas en camp florit ;
Trestuit istront de terre, ja uns nen iert a dire ;
li clerc, li lai, li moine convers et li ermite
et li faz crestien, qui Deu avront guerpit,
tot en iront al plait devant Deu al juïs.

La porat Deu vëoir qui onkes mais nel vit,
et les plaies avoc que il por nos sofrit.
Or oiez ke dirat nostre sire a la fin :
« Ge vos ai toz refaiz et ameneiz ici,
Et si sui revenuz al terme que vos mis.
Se bien eüssiez fait, or le trovisiez ci.
Veëiz ici les plaies ke je por vos sofri,
Les palmes et les piez en ou perciés parmi.
Grant angoisse out mes cors, kant m'anme en diet issir ;
Mes cors fut consumeiz, s'en alat mes espirs
Enz el parfunt enfer por voz anmes garir ;
Les miens en jetai fors, c'un sol n'i relenki,
Et si laissai infer trosk'al jor del juïs.
Cé soffri ge por vos ; k'aveiz soffert por mi ?
Mes cors remeist en terre, la u fut crucifix,
Si ke tuit m'escarderent et païen et juï,
Et li mal et li bon ki moi orent servi.
Nichodemus i ert, cui granz pitiez en prist ;
Cant li jors fut aleiz et il fut envesprit,
Si revint a mon cors, les clas de fer fors prist,
Si moi mist jus a terre ; cant il m'ot recollit,
Drezat moi devant soi, a engardeir me prist :
« Ohi ! glorios Deus, cum granz plaies at ci !
Vos en ireiz en ciel, la dont za deschendiz.
Or vos en vulh proier, par la vostre mercit,
Cant venreiz en vo regne, ramembre vos de mi ! » —

4.

Épître du pape Grégoire.

Bulletin de l'Institut archéologique liégeois, t. V, p. 323.
(Collationné sur le manuscrit qui appartient à la Bibliothèque
de l'Institut).

Li epistle saint Gregore al eveske de Tarente.

Al tres honorable et tressaintisme frere l'esveske
Secondin, Gregories li sers des sers Deu. Entre les
saintes sollempnitez des messes ai ge exposet quarante
leizons des evangelies cui om list par constume en ceste

glise. Et voirement la detie expositions des alquantes est recontée par lo notarie (1) davant lo poble, et l'esplanation des alquantes ai ge mimes dite davant lo poble, et ensi com ge lo dis, si fut exceptee. Mais li alquant frere, ardant par l'estude de sainte parole, les enportont anzois ke ge zu ke ju avoi dit les ausse par subtil amendement amenees a la maniere ke ge avoi proposet. Ceas di ge semblanz alsi com les alquanz familhous, ki anzois vulent mangier les viandes ke li mangier soient plainement cuit. Et [u] ce escrit est : « Jhesus fut minez de par l'esprit el desert por ke il fust temptez [del deable », expo]sai ge de premiers voirement (2) en [certaine dotance, mais] cele dotance mimes amen[dai ge]... par [debte] notation et celes [mimes omelies] mi ge en dois livres par tele ordene que eles sunt dites, si ke les premieres vint qui deties furent et les dairienes vint qui dites furent davant lo poble, fuissent en dous livres. Mais ce ke les alquantes sont davant dites ki escrites sont arrier en l'evangelie, ne doit mie movoir ta fraterniteit, car, alsi com ge les dis en divers tens, alsi les apoinssent es livres li exceptor. Gieres se ta fraternitez, ki toz jors est entendue es saintes lezons, troevet lo liu des evangeles, dont ge avoi parlet, ke ge avoi exposet en dotance, u les omelies nient estre bien ateries, saches ke eles sont remeises a amender, et solonc celes ke ge envoie par lo present porteor, les amendet et eles remanent exposees el eschin de notre sainte glise, ke li alquant par aventure ki lonz sont de ta [fraterniteit] (3)....

(1) Ms. *lotonarie*.

(2) Passage en partie illisible, que l'original latin permet de restituer : « Hoc vero ubi scriptum est : « Ductus, etc. (Matth. IV), prius quidem quasi sub quadam ambiguitate exposui, sed eandem dubitationem postmodum certa notatione correxi ».

(3) La fin manque ; le latin dit : « hic inveniant unde in his quæ emendatæ sunt certiores fiant ».

Le Poème moral.

Poème moral, altfranzösisches Gedicht aus den ersten Jahren des XIII. Jahrhunderts, hsgb. von W. Cloetta, Erlangen, 1886 (*Romanische Forschungen*, III, strophes 342-50 et 574-80).

Or parlons dont de ceaz qui tinent la justise ;
Ne vul ke vos quidiez ke je les bons mesprise,
Mais li pluisor ont si sor avarisce mise
Lor entente qu'il funt mut pou del Deu servise.

Bien sai k'il n'est justise ki de par Deu ne soit :
Soit rois, soit cuens, soit dus, mais ke bin tenie droit,
S'il soi painet del mal osteir puis k'il lo voit,
Grant lowier en avrat ; nulz mescroire nel doit.

Ki la justise tinent, ke plus sunt grant sanior,
Bien soient awoeit, eschevin u maior,
Mais par droiture faire ke plus ont de labor,
Tant avront devant Deu plus de bien et d'onor.

Mais s'il sunt d'avarisce et de mal appresseit,
Ce ke nostre sire at por grant bien commandeit,
Por malvaises constumes ont tot a mal turnet,
Ne ne funt onkes gaires dont Deus lor sache greit.

Esgardeiz teil i at, se c'est biens ke il fait :
Se il seit un prodomme qui del sien alkes ait,
Mandèt les eschevins, fait commandeir son plait,
Fait celui acuseir qui niant n'at forfait.

Dont trait a son conseil Hardreit et Vivien :
« Cist hom est », fait-il, « riches, si ne nos donne rien ».
Cil li respondent : « Sire, nos en penserons bien ;
« Ja si n'eschaperat ke nos n'aions del sien ».

Cant il s'unt contre lui grant piece combatut
Et cil at bien son droit cum prodrom maintenut,
A derrains dist Hardreiz : « Ataint l'ai et vencut ! »
— « Por coi ? » — « Car il mist jus senz congier lo festuil.

S'il en doit nul droit faire, meteiz l'a jugement. »
— « Volentiers », dist li maires, « or dites baldement ».
Dont dist li eschevins : « Droiz est, bien m'i assent.
« Faites droit, beaz amis, or za plege u argent ».

Ne pœur n'unt de Deu, ne cure de s'amur
Qui tolent a la gent par teil engien le lur.
Lo derrain jugement n'avrōnt gaires melhor
Ke cil qui dejugerent a tort nostre sangnior.

.
.

Ja n'iert nuz hom si halz ne de si grant richise,
Mais ke lo pechiet laist et bien tenie justise,
S'il les comanz de Deu ne forfait ne embrise,
K'il ne se puist salver ; nel croi en nule guise.

Rois et contes et dus Deus mimes commanda ;
Or et argent et terres et posteit les dona.
S'il sunt trestot perdu, doleros plait i a ;
Nel puis guaires bien groire, ne sai qui lo crera.

Je croi bien, qui Deu aimet et del mal se retrait,
Queil posteit, quele honor, kel richise qu'il ait
Et — qu'en diriens nos plus, k'en tenriens nos lonc plait? —
Ki ki il unques soit, bien avrat s'il bien fait.

Je vos poroi de ce bon exemple ensenier,
Mais tant vos ai cantet qu'il vos puet anuiier ;
Et li malvais canteres premiers se fait proier,
Et puis qu'il lo comencet nel seit entrelaisier.

Mais miez vos vient oïr nostre petit sermon
Ke les vers d'Apoloine u d'Aien d'Avinion ;
Laissez altrui oïr les beaz vers de Fulcon
Et ceaz qui ne sunt fait se de vaniteit non.

Et je ne parol mie a ceaz qui sage sunt
Et ne vul pas aprendre ceaz qui mestier n'en ont ;
Ne sai se li mien ver nului aidier poront,
Mais bien croi, se Deu plaist, k'a nului ne nuiront,

Disons donkes avant ke Deus n'at unkes cure
Dont li hom s'entremet, mais qu'il tenie droiture.
Teilz use vin et pain et chiere vestëure ;
Plus l'aimet Deus ke teil ki boit de l'aiwe pure.

6.

Aucassin et Nicolette.

Aucassin und Nicolette, neu nach der Handschrift mit Paradigmen und Glossar, von Hermann Suchier, 3 Auflage, Paderborn, 1889, p. 16 ss. (Aucassin est emprisonné sur l'ordre de son père, parce qu'il ne veut pas renoncer à l'amour de Nicolette) (1).

Or dient et content et fabloient.

Aucasins fu mis en prison, si com vos avés oï et entendu, et Nicolette fu d'autre part en le cambre. Ce fu el tans d'esté, el mois de mai, que li jor sont caut, lonc et cler et les nuis coies et series. Nicolette jut une nuit en son lit, si vit la lune luire cler par une fenestre et si oï le lorseilnol canter en garding, se li sovint d'Aucassin, sen ami, qu'ele tant amoit. Ele se comença a porpenser del conte Garin de Biaucaire, qui de mort le haoit, si se pensa qu'ele ne remanroit plus ilec ; que, s'ele estoit acusée et li quens Garins le savoit, il le feroit de male mort morir. Ele senti que li vielle dormoit, qui aveuc li estoit. Ele se leva, si vesti un bliaut de drap de soie, quë ele avoit mout bon, si prist dras de lit et touailles, si noua l'un a l'autre, si fist une corde si longue come ele pot, si le noua au piler de la fenestre, si s'avala contrevale el gardin et prist se vesture a l'une main devant et a l'autre deriere, si s'escorça por le rousee qu'ele vit grande sor l'erbe, si s'en ala aval le gardin.

Elle avoit les caviaus blons et menus recerclés et les ex vairs et rians et le face traitice et le nes haut et bien assis et les levretes vromelletes plus que n'est cerisse ne rose el tans d'esté, et les dens blans et menus,

(1) La graphie de ce texte offre quelques traits déroutants pour le lecteur : c (a, e, i) pour ch, g (a, e, i) pour j ; le, me, te, se = la, ma, ta, sa.

et avoit les mameletes dures, qui li souslevoient sa vesteüre, ausi con ce fuissent .ii. nois gauges, et estoit graille parmi les flans qu'en vos dex mains le peüsciés enclorre, et les flors des marguerites qu'ele ronpoit as ortex de ses piés, qui li gissoient sor le menuisse du pié par deseure, estoient droites noires avers ses piés et ses ganbes, tant par estoit blanche la mescinete.

Ele vint au postic, si le deffrema, si s'en isci parmi les rues de Biaucaire par devers l'onbre, car la lune luisoit mout clere, et erra tant qu'ele vint a le tor u ses amis estoit. Li tors estoit faelée de lius en lius, et ele se quatist delés l'un des pilers, si s'estraint en son mantel, si mist sen chief parmi une creveüre de la tor qui vielle estoit et anciienne, si oï Aucassin qui la dedans plouroit et faisoit mot grant dol et regretoit se douce amie que tant amoit. Et quant ele l'ot assés escouté, si comença a dire :

Or se cante.

Nicolete o le vis clér
S'apoya a un piler,
S'oï Aucassin plourer
Et s'amie regreter.
Or parla, dist son penser :
« Aucassins, gentix et ber,
Frans damoisiâx honorés,
Que vos vaut li dementers,
Li plaindres ne li plurers,
Quant ja de moi ne gorés ?
Car vostre peres me het
Et trestos vos parentés.
Por vous passerai la mer,
S'irai en autres regnés ! »
De ses caviâx a caupés,
La dedens les a rués.
Aucassins les prist, li ber,
Si les a mout honerés
Et baisiés et acolés.
En sen sain les a boutés,
Si recomence a plorer,
Tout por s'amie.

La u Aucassins et Nicolete parloient ensamble, et les escargaites de le vile venoient tote une rue, s'avoient les espees traites desos les capes. Car li quens Garins lor avoit comandé que, sē il le pooient prendre, qu'il l'ocesissent. Et li gaitte qui estoit sor le tor les vit venir et oī qu'il aloient de Nicolete parlant, et qu'il le maneçoient a oçcirre : « Dix ! fait il, con grans damages de si bele mescinete, s'il l'ocient ! Et mout seroit grans aumosne, se je li pooie dire, par quoi il ne s'aperceüscent, et qu'ele s'en gardast. Car, s'il l'ocient, dont iert Aucassins mes damoisiaux mors, dont grans damages ert ».

Or se cante.

Li gaitte fu mout vaillans,
Preus et cortois et saçans,
Si a comencié un cant
Ki biax fu et avenans :
« Mescinete o le cuer franc,
Cors as gent et avenant,
Le poil blond et les dens blans,
Vairs les ex, ciere riant.
Bien le voi a ton sanblant :
Parlé as a ton amant
Qui por toi se va morant.
Jel te di, et tu l'entens !
Garde toi des souduians
Ki par ci te vont querant,
Sous les capes les nus brans !
Forment te vont maneçant,
Tost te feront messeant,
S'or ne t'i gardes ».

7.

Chartes.

1234

Li abbe de Flone et sire Arnuz de Beafort font savoir a toz ceaz ki ces lettres verront, ke del besten ki estoit

entre le glise de Flone, d'une part, et le damme de Clermont et Jakemin se filh, d'atre part, endroit de le pesserie, entre le riu d'Unbrai et Huon Falise, dont l'abbes dist ke nus n'at droit de fermeir sachie, se la glise non de Flone, et ke la sachie dont il est bestens est fermee sor le fin, ilh en sont mis el prior de Sen Sevrin et mestre Liber d'Amain, par teil k'il en doent enquerre le bone vertei et le droit de chescun, tot la u il verront ke mestier iert, et apres doneir a chescune partie son droit. Et ce k'il en diront, covenrat tenir sor paine de .X. mars, et s'ilh duj ne se pooen concordeir, mestre Hues de Sen Pol est pris a desortren, et a celui k'il s'accorderoit, convenroit les parties tenir, et se li damme et ses fiz nel voloent tenir, sire Arnuz renderoit .X. mars ki mis i sont a l'abbeit, et se li abbe et li glise nel tenoent, il rendroent .X. mars a sengnor Ernut. Et en temoin de ce ont il ces lettre fait feir et saeleir de lors saaz. Ceste mise fut devisee anno domini M CC XXX IIII, die beate Katerine.

(Abbaye de Flônes).

8.

1252

A tos cheas ki ces presens lettres verront et oront, ju Thiris de Preches salus et conissance de verité. Conute chose soit a chascun et a tos ke nos avons donet Warnier le bolengier, c'on dist de Rumezees, une mason en hiretage, lui et ses oirs, ki siet a pont d'Amer Cuer, deles le maison Johan le cras, ens ele voie de Sain Remacle, por vint sos de ligois, chescun an, et IIII chapons a paier, X sos a Noiel et IIII chapons et X sos a le Sain Johan Baptistre ; et a II. sos de requistison d'oir a autre. Et la u nos fesins don et vesture a Warnier, furent nostre tepant ki en orent lor drois, a savoir est Ernus Libreseres et Bertremers de Wes. Et par che ke che soit ferme chose et enstable, se li age donet ceste presen lettre, saielee de me prope saial, en testmongnage de verité. Ce fut l'an de graze M.CC. et cinquante et dois ans, a l'entree de marc.

(Abb. de Robermont, lez-Liège).

Gonbiers li jugleres et dame Emme, sa feme, laissent en amone a le Vaz Nostre Dame, par un comun assens, XX-soz de ligoiz ; apres le vie Gonbier, ne sa feme ne nus n'i at riens, ains rechivront maintenant cilh delle Vaz Nostre Dame les prous, apres le vie Gonbier la rente ensi k'elle skerrat a Noel et a le Saint Jehan. Et ce lait Gonbiers en teil manire ke, cant ilh morat, ke on li frat son aniversare a mi an, lui et sa conpangnin et autretant de requistion ke de cens. De ces XX soz si en gist VII soz et II doniers desoz les Forches en Erbone delle terre Colai Biendeu, ke Gonbiers achetat a lui ; de ces VII soz et II doniers doivent rendre cilh delle Vaz Nostre Dame XXVIII doniers, XIII doniers a le feste Saint Jehan et XIII a le Saint Remei a le cuert de Wanse, car elle muet de veske, et III soz a Anen Do foz et a Thiri son baron por lor maison ki les doivent la [u] ilh manent, et XI doniers et demei delle maison Jehan d'Asece la u ilh maint a pont de Saint Remei, devant Brise-vilain. Et chu a stalet Gonbiers en teil point ke deviseit est, et si at III doniers utre les XX soz, et par chu ke ce soit ferme choze et enstable, si ai ju fai metre a ces presens leitres le saiel mon sagnor Guiar, doien de Nostre Dame de Hui, en tesmongnage de veriteit et par l'otroi de ma feme. Ce fut fait le mardi apres feste Toz Sains, en l'an delle Incarnation nostre Sagnor Jhesu Crist.M.CC.LVII.

(Val Notre Dame, lez-Huy).

Sermon de Carême.

Ed. Pasquet, p. 42.

... Il sunt mainte gent qui ja ne vorroient oïr de Deu parler, et tart lor est que la messe soit chantee et k'il fuist repaires u a son labor u a la vanité del siecle, et plus volentirs oroit tos tens parler des batailles Rolant et d'Olivier qu'il ne feroit de Nostre Seigneur Jhesu Crist,

comment il soi vint combatre en tierre encontre nostre mortel ennemi, le dyable, comment il nos salvat des tenebres d'enfer. Et se sunt li plusor qui volentirs oient les paroles 'Damredeu mais il unt nul desier de l'acomplir. Et si sunt li plusor qui volentiers oient la parole Damredeu et grant desier ont de l'acomplir, mais il revont puis al pechiet. Cil qui en ceste maniere oient la parole Damredeu, ce n'est mie oïrs. En ceste maniere les oient li juier de cui Nostre Sire dist en l'ewangil c'on list hui : Por ce, dist-il, ne voles oïr de Deu parler que vos n'estes mie de Deu.

Dont li respondirent li juier et se li disent : De ! ne disons nos bien que tu es Samaritans et si as le dyable el cors. Deus, aidies ! Et que respondit Damredeus a ceus qui laidement l'avoient apelet ? Dont dist-il a ceus : Je n'ai mie le dyable el cors, mais vos l'i aves ? — Non il. — Ains respondit par grant sapience et si dist : Je n'ai mie le dyable el cors, mais je honore mon pere et vos m'aveis desonoreit. Il ne desnoiat mie qu'il ne fuist Samaritans, car Samaritans, ce est garde et salveres del mont ; por ce ne volt mie desdire, mais de ce soi defendit il qu'il n'astoit mie, kar il li avoient dit qu'il avoit le dyable el cors....

11.

Prière à la Vierge.

Revue des Sociétés savantes des départements, 5^e série,
tome VI, p. 241 (1).

O verge de droiture, qui de Jessé eïssis,
Ki la flur engendras sor cui li sains Enspirs
Reposat plainemen, si com dist Ysaïes,
Et en toi s'enspandi par don de set parties ;
Racine de Jessé, ensprendemen d'amur,
Flurs et lis de casté, dame digne d'onur (2),

(1) Je reproduis ici le manuscrit de Paris, qui a gardé le plus fidèlement les formes du patois. M. Meyer a publié le manuscrit de Grésbois (Côte-d'or) ; une 3^e copie est à Liège, mais elle est incomplète.

(2) Le manuscrit porte *amur*, mais il faut lire *onor*, avec les autres mss.

Otroi a tine (1) ancelle savorer le savur
De cel saintime fruit don tu portas la flur.
Le cur de tun ancelle enspren de la chalur
Ki descent par set grasces et de par sue ardur,
Ke la flur de casté ne puist en moi marchir,
Ne la flame d'amur caritavle alentir.
Mon estre et mon penser, mon vivre et mon parler
Puis[t] li spirs de sciéne enseinhir et donteir,
Et cilh de pieté raëmplisse mon cuer.
Par membreir te[s] vertus et de jor et de nuit
Spir(i)tus consilii ne moi defalhe mie,
C'al conselh d'Enscriture puisse aturner ma vie.
Force en apres m'otroi d'ester al detemen
Ke dire et lire orai prestes et sage gen.
El palais de mon cur par l'espír de savoir
Fai sentir cum est dues li savoir toi savoir.
Si moi garde partot li enspir mon senhor,
Ke mi arme et me còrs ne chai [ent] en error.
La cremor alsimen si loial ferme en moi,
Ki en chace l'orguelh et de pechié la loi.
Hors de toutes vertus, maison del sent Enspir,
De l'arbre de te[s] grasces moi dengnes repartir,
K'en cest sicle presen si florisse ma vie,
Ke tes fis [me] conoisse a filhe et a amie.

12.

Recettes médicales.

Manuscrit 815 de la Bibliothèque grand-ducale
de Darmstadt, fol. 159, v^o, 160 re.

Decontre le dolour del crance. Mes la main destre del
enferme et si le lai en le destre et si vos torneis andui
ver Orient et premiers dites pater noster et puis soffle
en l'oreille del malade trois fois et si dis : *Christus in
petra sedebat et vermibus contra dicebat : Domine, si
sunt vivi moriantur, et si mortui, exeant. Adjuro vos,
mali vermes, per patrem et filium et spiritum sanctum*

(1) *Tine* est encore vivant dans le patois, mais il faudrait
lire *al'tine*. Grosbois a *tuq* et Liège *tu*.

et per angelum majestatis et per suffragia omnium sanctorum, ut non habeatis potestatem nocendi huic famulo tuo N.... — Az heureilhe. A Poïe, la u les feves cuisent, oste le pout del feu et lais aleir la fumier en es oreilhes et ce fei sovent. — Au bolour est del ceval Prens croistes de pain de soil chavez et mes ens un œf et maigre char de bacon et seil et suive; et ars tote ensemble et si en fais puré, et mes avec povre molut et mes sus, si maingerat le bolour. — Le derain jors de decembre, ki en ces jours endammerat, home ou beste, lue u el quar jor morat, et ki char d'awe dedens cel jour maingera, en XL jors morat.

13.

Jacques d'Hemricourt.

Ms. 664 de la Bibl. de l'Université, Liège, fol. 52, v^o.

Chis bons sires de Hemricourt ne chevauchat onkes mais tant fer a cheval qu'il n'estoit mie à remu-weir. Et estoit si bin stoffels et facheneis de tos membres et de si gran force et hardement que ch'estoit mervelhes, ne onkes en nul fait d'armes on ne ly povt fair perde l'estrier, se ly strivier ne rompoit. Ilh mist tote s'etente et corage a parsier tos fais d'armes par tos pays et y despendoit gran tresor, mais ilh ne savoit tant fraitier de hors que madamme sa femme nel espagnast anchois qu'il revenist al pays. Car elle astoit de gran chevanche et avoit mize toute son etente en novrechons de biestes; car en Hasbaigne en pluseurs liies elle avoit sains nombre de beystes a layne et d'atres biestes a nourechon. Et rins n'en savoit ses mary; anchois, quant ilh voloit entreprendre on gran voage ov aleir en enstrangnes terres al tournoy, ilh enwagoit ses terres et ses joweaz et vasseal d'argent. Et ma damme sa femme le consentoit, affin qu'il dotast plus atre fois l'emprunteir et qu'il ne s'aparchewist mie do gouvernement sa dite femme, sy que ly bons sires de Hemricourt qui ne paoit mie toudis al jour, quidoit sovent fois, ce de terre et de joveaz qu'il avoit enwagiez, avoir perdus mais ly bonne damme raqueroit tout, se quidoit estre ly sires de

Hemricourt ravaleis do sien et ilh monteplioit en honeur et en richeche.

Une fois avint que chis bon sires de Hemricourt revenoit d'on grant tournoy qui avoit esteit entre Juley et Andenhoven, et pour la compaignie d'alcons estranges chevaliers ilh revint par my Treit, sy qu'il revint amon la Gaire por raleir vers Hemricourt, sy veyt sor les Brouk, a Oreifh, une belle hierde de brebis, se demandat alle biergier a cuy elle estoit, et ilh respondit qu'elle estoit a madamme de Hemricourt. Ilh en out grant admiration. Ilh chevachat avant vers Momale et d'aventure ilh trovat encors une atre hierde. Et semblamment ilh araynat le biergier et semblamment ly fut respondut. Adont ilh alat considereir que, puys qu'il avoit d'aventure sor son chemien troveit dois hierdes qui astoient a sa femme, qu'elle en pooit plantiveuzement avoir altrepart en pluseurs liies, s'en fut forment mervilheus. Et partant, quant ilh revint en son hosteit, ilh arainat ma damme sa femme par ceste maniere : « Damme, je ay tot forfait le mien, ce moy semble, mais ce n'aveis nent le vostre. Car vous aveis encheteit par vos et aveis le nom d'estre riche, et je d'estre povres et endebtté. » Ly bonne damme, qui l'amoit et dotoit, fut durement triste et enhisdee, se ly respondit : « Chiertes, douz sires, de povreteit et de debtes nos at Diez bin wardeit, louenge a ly, ne povres ne pois estre sains moy, ne je riche sains vos. » Adont ly sires, qui le veyt triste et afflicte ly dest en rian por lee respireir : « Dame, je ay maintenant troveit sor mon chemien dois belles hierdes de brebis qui sont vostres, si que ly biergier dient, mais ilh ne m'y ont de rien aprochencit. Et por tant que je ne voelh nien perdre ma part, je le vous ay remostré ». Quant ly bonne damme veyt et parchuyt que ly parolle tournoit a solas, elle dest a son marit d'abondance de cuer : « Chirs sires, vos n'aveis nint encors veüt tot ce qu'il y at, et ne vos enmaies nint de vostre estat, car vos ne fuistes onkes sy riche que vos esteis. Je ray en ma main tos vos hyretaiges enwagiez et tous vos joveaz, et les ay rachateis de vaches et de brebis. Assy grant plaisance que vos aveis d'acquere l'oneur do monde, a la

queille je part avoek vos, ja soi ce que vous en aïies les plaïiez et le travaille, ay je delle chevauche mondaine por stopeir vos afforains despens, sy que c'est bin raisons que voz y parteis ».

Et adont proïmes parchuyt ly bons sires de Hemricourt coment ilh estoit gouverneis, si que por la bonne loyaltieit de ma damme sa femme ilh l'amat et creijt encors plus que fait n'awist, et sor sa fiance ilh parsiwyt plus et fut asseis melheurs, qu'il n'awist esteit en devant.

14.

Jean des Preis, dit d'Outre Meuse.

Myreur, livre deuxième, éd. Borgnet, t. III, p. 7, sq.

Liege avoit trois portes. Le thour del official en estoit ly une ; si l'appelloit ons le porte Saint Piere, car l'egliese Saint Piere seoit tantoist al defour del porte, et alloient les murs del citeit tout altour de Pissevaiche ; et encor les poeis veoir en palais, a Liege, ou les maisons de Pissevaiche sont sus fondees et avaloient devant les freres Minneurs, desquendant jusques a Hasselhen porte, qui estoit la seconde porte. Et alloient les murs parmy l'Evesquecourt, ou ly palais l'evesque estoit, venant a la riviere de Mouse, et par Mernier ruwe jusques a Viuers, ou la tierche porte estoit et encor est. De laquelle porte les murs alloient, tout solonc les preis ou Mouse court ors, a pont d'Isle, et alloient solonc les preis jusques a lieu ou la Saubleniers est maintenant, passant tout parmy l'encloistre Saint Lambert, par derier l'hosteït del prevosteït, en revenant a la porte de Saint-Piere desseurdit. Et al defours des portes avoit, a II bonniers, preis, bois et forestes. Et alle entree de bois de la porte Saint Piere avoit ung fort chasteal que ons nommoit le casteal Saint Michiel, car la cappelle du casteal fut fondee en l'honneur de Saint Michiel, et encor est ly engliese Saint Michiel en la haulte Sablenier, a Liege ; car quart il fut formeit de casteal une engliese de Sainte Croix, enssy comme vous oreis cy apres, si fut la cappelle ordinee parrochiale engliese. Chis casteal desquen-

doit jusques a l'hospital Saint Mathier, que ons appelle maintenant l'hospital al Chayne. Chis casteal estoit la maison le voweit de Liege, si que Ogier ly Dannois demoroit la-dedens, et ainssy avoit adont, amont le thier de Pireuse, moult de maison[s] et d'hostelleries ou tœttes gens herbergoient. Ogier regardat bien que la porte de Saint Piere estoit forte pour le casteal de Saint Michiel; si s'advisat que a chascune des portes convenroit moult bien une casteal pour reforcheir la citeit. Atant mandat ovriers et machons, si les at diviseit II castealz dehors casconne porte des aultres II portes : de Hasselhie Porte a II bonniers, il fondat une casteal moult noble, et fort et puissant, et qui porprendoit grande terre, et fondat ens une capelle qui fut en l'honneur de saint George, et dist, quant ly emperere venroit a Liege, chis seroit son hostel. Longtemps demorat enssy, et puis il fut destruis; mais la capelle de Saint George remannit, qui maintenant est ly eglise paroichiale de Saint George, a Liege. Chis casteal avoit une porte en la rue que ons dist la rue Richeron, pour la fontaine Richeron; mais on le nommat de dont en avant Defours Casteal ou Fours Casteal, et encore le nome ons maintenant enssy, car elle seoit al defours dedit casteal Saint George. Apres Ogier fondat une casteal a II bonniers pres de la tierche porte des Viviers, droicte en[tre] celle porte et le porte Hasselhie, asseis pres du palais l'evesque; et le fist fort et grans, car il tenoit plus d'on bonier de grandeche; et y fondat dedens une capelle en l'honneur de sainte Catherine. Et quant ly casteal fut destruiot apres cop, parrochiale eglise demorat ladite capelle, qui durat moult long temps anchois que ly paroiche Sainte Catherine, qui maintenant est, fust reediffiee nouvelle, asseis pres del vielhe, elle ruwe que ons dist Neuvis...

15.

Geste de Liège, vers 13147, sq.

CCCOLIV

La citeit fut petite, par la virge honoree,
Mains tot altour astoit de mures bin fermee.

III portes y ot fortes, qui vous seront nommee[s] :
La porte sain Pire est la promir apellee,
Qui de l'official est ors la tour quaree.
L'englise Sain Pire fut par defours situee,
Et de la en amont astoit bois et ramee.
A moins de II boniers en cel bois, a l'entree,
Avoit I fort chasteal qui ne doute rins nee :
Le chasteal saint Michiel, ensi fut sa criea,
Car une capel ot dedens qui fut fondee
En honour sain Michiel, la chouse est approvee.
Encor quant del casteal fut englise formee
En honour sainte crois, si com bin desclaree
Serat ichi apres, la capelle sevre
Fut de noble casteal, et fut intitulee
Parochial englise de saint Michiel sacree ;
Dedens la Salvenier siet encore sens cellee.
Chis casteal que je dis fut maison ordinee
Al voweit de pais, et bin instituee ;
Asseneis fut Ogier a celle tour listee,
Por tant qu'ilh fut voweis ; a bonne destinee
Astoit li chasteals siens qui mult bin li agreee,
Car mult fut delitable.

COCCLIV

Ly Danois voit mult bien la citeit convenable,
Qui a cel costeit est asseis forte et estable ;
Si dist, s'ilh a cascunne dez portes admirable
Avoit une teil casteal, plus seroit defensable.
Adont mandat ovrier de geometrie able,
Dois chasteals at fondeit, qui furent mult costable,
Dehors cascunne porte, pour estre plus dotable.
A Haustelhie porte, a dois boniers sens fable,
Fist il casteal tant noble, grans et fors, et sentable ;
A plaine terre n'ot en monde plus durable.
Grand terre porprendoit, c'est chouse veritable ;
Une capelle fist dedens mult agreable
En honour de saint George, et par especiable
Ordinat li Danois, qui tant fut virtuable,
A l'empereour soit li castealz heritable ;
Quant ilh venrat a Liege, si soit ens habitable.

Longtemps durat ensi, n'en soies mescreable ;
Puis apres fut destruis, qui pau fut profitable.
La capelle remeist qui la fut appendable :
C'est l'englise sain George a Liege l'amyable :
Chis casteal fut mult beal, bons et bin defendable,
La grant issue astoit en la rue notable,
La rue Richeron fut on adont disable,
Pour Richeron fontaine qui la astoit manable ;
Mais adont prist la rue. I. nom(m) plus entendable,
La rue Fours Chasteal ot nom(m), soies creable,
Et encors le nomment ensi la gens notable (1),
Car fours de chasteal fut la rue venerable,
Je le vous certefle

.

Ode de 1620.

Bulletin de la Société liégeoise de littérature wallonne, première année (1857), p. 135.

Gi m' sen po d' ventrendmen espri com on fornai.
 Mi ame et mè cinq sen
Bollet à gro bouyon, (c) osy fai mi ètendmen
 El chôdir(e) di m' cervai.
Jamay pu ci chô Diew(e), qui fai lè gen ralé
 D'on gran toubion d'espri,
Dè cô même qu'il on beu in' dimay as bari,
 Ni m'a si foirt halé ;
Ossi, pu k'i l'fa dir(e), dipu ki g(e) fai l'mesty,
 Jamay pu so m' sita
Ni fout on té chyf d'ouuf : i m' fa mostré k 'i va,
 L'ovrege di nos quarty.
Li vray crém dè preud-homm, li corin dè sçavan
 Pass' à jour d'ou docteur ;
Dè l' préhy, selon pris di s'mèrit' et valeur,
 O[n] nel freu (2) 'co sint an.
O bin aoureu jou ! ô poquoy n'es' nin fles'
 Quan li fleur di nos' vey'

(1) Ms. totable. — (2) Ms. nehreu.

Poit' li bonnè d' docteur violè [po] l'prumy fey'
So (1) s' dine et sçavant(e) ties' ?
Bai jou, vo fé r' glaty Lige ensi k'or klinkan !
Et p' l' amou d'vo Monseu,
To l'mond(e) crie â pu foir (saaf saquans (2) èvieu) :
Vyf Lige et ses èfan !
Beny seu[y]' nos' (3) paï, beni seuy(e) li corti,
Ki poit' tant d'si bai fru !
.....

17.

Sonnet de 1622.

Choix de chansons et poésies wallonnes (pays dé Liège),
recueillies par MM. B*** et D***. Liège, Oudart, 1844,
p. 116.

Xhoutez dai, mounseu l'prédicant,
Ni pârléz nin tant cont' les mônes ;
Ca vos frî dir' qui l' d[i]al' vi mône
Comme ounk di ses appartenants.

Vos estez on grand afaxhan
Après les bins di nos chenônes ;
Main po v'dir' tot çou qui m'è sône,
Vos propos sont propos d'brigand.

Si vos euxhi sù li scriteûre,
Et bin wârdé li loi d'nateûre,
Vos euxhi acqwerou boun brût.

Mais quoi ? dirè â gins des injeûres,
Et les spiter di vos r'nardeûres,
Ci sont vos oûve et vos bais frûts.

18.

Complainte des paysans liégeois (1631):

Même recueil, p. 65-80. Cet extrait contient la réception solennelle du prince de Bavière après sept ans d'exil (1^{er} avril 1631) :

J'esto â Lig' mârdis passé,
Qui noss' bon Princ' vint è s'cité,

(1) Ms. Vo. — (2) Ms. pu soir (faaf faquans. — (3) Ms. feu.

**

So l'aiw', divin on grand ponton.
Jel vey, ci bai gros godon.
So m'foi, ji fou tot ahuré
Qwand j'oï li tabor sonnè ;
Ji n'savo pinsé çou qu' c'esteût,
Qui tot l' monde esteût si joïeux,
Si ci n' fouri onk qui m' dèrit
Qui noss Princ' siereût tot rat' ci.
So mi âm', c'esteût on grand plaisir
Dè veï volé les bannîres
Des Ligeois qu'estint équipés
Ainsi qu'on coq jobâ hoslé.
I n'y aveût, tot fin près d'in' plèce,
Qu'avint des chaudrons so leu tiesses,
Ossi clèrs qui des plats di stain ;
Di mi âm' s'on n's'eûch' bin muré in ;
Là stint-i là comm' des bragârs
Atot des scaiolés ploumârs,
Né pé né mî qu'nos gâdid' seûs
A l'dicâs', qwand i f'set des jeux.
Des aqué qu'avint des javlènes
Qu'estint bin ossi bell' qui l'mène,
Ossi longu' qui des linw' di vache,
Et tortot avâ des ovrages ;
Min, ji n'avo d'rin si grand deû
Qui des floch' qui pindint âtou
Des aut' qu'avint des longs picots
Qu'on z-euh' battou les jelle atot.
C'esteût plaisir di les veï
Si bin ârmés et si jolis.
On k'minci à tiré l'canon
Qui fêf tronlé tot' les mohons,
Dè façon qui j'eû in' tell' crainte,
Qui j'happa on si grand mâ d'vinte
Qui tot' nn' alla divin mes châsses ;
Ji v'mosturro co bin l'èplâsse.
Jamâie ji n'eû in' téll' hisdeûre ;
Ji pinséf mori ès l' mainme heûre.
Min todi ji n'mi rendi nin ;
J'avancicha ès l'press' des gins

Là qui n'y aveût des hall'bârdis
Qu'estint si faïaiement moussis,
Atot des bac di deux coleûrs ;
Ji pins' qui c'esteût blanc et neûr ;
S'avint-i des grossès brâiettes
Et des floch' di sôie a l'bèchette. --
Vos euchî dit qui leû bragârs
Euchint so leu tiess' des ploumârs.
Les pontons v'nous (hout'mu, Germain,
Jamâie ti n'oi té pass' tims),
Les Ligeois k'mincint à d'hiergi
Leûs musquets comm' tos arègis.
So mi'am', si ji n'fou tot sourdau
D'oi ainsi pété les côps.
On k'minça à crié : vivât !!
Qwand on veia ci dinn' prêlât ;
Ciet', ji n'vi sâro dir' l'honneur
Qu'on fit a ci très-dign' Seigneur.

.

19.

Chanson populaire (1700).

Annuaire de la *Soc. liég. de litt. wall.*, 6, p. 53.

1.

Oh ! bon jou, m' binamaie Zabai ! (*bis*)
Ajourd'hou qu'i fait si bai
J'so vnou a Montegnoie.
Escusez si ji v'displai,
C'est po l' prumir' feie.

2.

Oh, qui v'nez-v'fé si lon voci ? (*bis*)
N'y a-t-i-nin è voss païs
Des jônès bâcelle,
Eco des pus riche qui mi,
Eco des pus belle ?

3.

Oh, sia, m' binameie Zabai,
N'y-enn' at bin, mais c'n'est nin m'fait,
 Ji v's el oise bin dire;
Elle n'ont nin des s'faits attrais
 Qui vos à m' manire.

4.

Oh, ji n' mi pou co marier ;
I fât qu' j' apprinse à ovrer,
 J'nél oise quâsi dire,
Po spârgni deûsse treûs broûlé
 Po mette po l'avenir.

5.

No-z iran è bois d'Robiémont, (*bis*)
 No-z iran fer des ramon
 Et n' les îrann' vinde ;
Nos poirran foirt bin spârgnî
 Po des bonnès rinte.

6.

Et si nos n' polan fé ainsi, (*bis*)
 Nos iran avâ l'pais
 Po vinde des imâge
Et s'irann' chanter d' nösse mix
 A Lîge so l'pont d's Ache.

20.

Le Voyage de Chaudfontaine.

Théâtre liégeois, nouvelle édition... revue et annotée par
F. Bailleux. Liège, Carmanne, 1854, p. 24, sq.

Adîle, Tonton, Marèie Bada, M. Golzau et Girá.

GIRA

Jans don ! Jans don ! N'est-ç' nin co fait ?
Haie ! rassonnez tos vos cot'rais.
Oiez-v' ? les doze heûr' vont sonner ;
Il est voss' tims dè v'ni diner.
N'av-v' nin co fait tos vos pich'pache ?
Ell' n'oiet gott' !..... hoût' ci ramage !

Air

L'aiw' qui tomme à l'valèie d'in' venne,
Èt qui rôle è vôiè tot hûzant,
Ni fait nin on disdut si grand
Qui les linw' di ces mârtikènnès.
Qui j'crèie pus foirt ! Ji n' wâgn' ret rin ;
Qwand in' fèie des k'mér di ciss' tire
Caq'tet èsonle, on n'ôreût nin,
Li dial' mi fû ! hoûler l'tonnîre.

(*Girâ 'nnè vat*).

ADILE

Nos nos avans assez bagni ;
Ji creûs qu'Girâ nos at houki
Et nos n'avans nin respondou ;
Vos k'nohez l'homme, il est tiestou ;
I m'at sonlé qui ç' mâlignant
Dâref è-vôiè tot barbotant ;
I poireût bin à n'nin riv'ni
Nos planter cial po raverdi.

Trio

ADILE

Ni nos y flans nin,
Sins nos on magn' reût bin.

MARÈIE BADA

J'è si faim qui j'hagn'reûs,
So m' foi, on clâ è deux.

TONTON

Habèye ! il est noss' timps,
On n'nos rattindreût nin.

ADILE

Mi loïen est pièrdou,
Ni l'a-t-on nin vèiou ?

MARÈIE BADA

Oh ! qu'a-j' fait di m'glèteu ?
Tot à c'stè heûr' ji l'aveûs !

TONTON

Qu'est div'now' mi capote ?
Ji n'a nin seúl'mint m'cotte !

ESSONLE

C'est on toûr mint,
On n' ritroûv' rin.
J'a bai qwèri mes pèces ;
Pus hâsse a-t-on, pé est-ce !
C'est on toûr mint,
On n'riknoh' rin.
Tos nos camag' sont si stârés
Qui l'diâl' ni les freût nin r'trover.

M. GOLZAU

Mes chier' dam', ji vous rattends ;
I nous faut mener la riyole ;
Si nous avons eu des paroles,
Ji ferons la paix tout dansant ;
J'apontrai pour vous ma main blanche,
Et ji k' dûrai li crâmion.

ADILE

No l'volans bin ; i fât ess' po l' raison.
Ça ! nos 'nn'allans, ricoirdez voss' chanson.

M. GOLZAU

Oh ! j'en ai-t-un' dedans ma manche
Avec un respleu pour Tonton.

Air

Ah ! turturelle de mon âme !
Tonton, Tonton, trop z-aimable tendron !
Kipidon dans mon cœur en flammé
Déjà mène un k' mêlé crâmion.

(Tot pârelant)

Ça ! ji vais vous mener bon train,
Happons-nous turtous par la main.

Air

Je vendrions brebis, moutons ;
Je vendrions tout c'que j'aurions
Pour pouvoir posséder Tonton.

LI CHŒUR DE L'KIPAGNÈIE DE L'BARQUE :

Vendons brebis, vendons moutons,
Vendons tout ce que nous avons.

MARÈIE BADA ET ADÏLE

Ni vindans nin noste âgne !
Noste âgne ! noste âgne !
Ni vindans nin noste âgne,
C'est l' profit de l' mohon.

21-22.

Chansons révolutionnaires (1).

Fragments d'une chanson verviétoise dirigée contre le Gouvernement démocratique (*Bull. de la Soc. de litt. wall.*, 2^e série, t. VI, p. 106, sq.)— Fragments d'une autre *Paskèy* liégeoise de la même époque (*Ibid.*, *id.*, p. 265, sq.)

1.

Accoré to po vni houté
On' paskèy' tot' novell'
Fait' so kékè Messieurs signés
E so kékè' Dumoiselles,
Ki s'dunè on pô trop du ton,
La faridondaine, la faridondon,
I no lè fau to fé rodji,
Biribi
A la façon de Barbari,
Mon ami.

(1) Les morceaux qui suivent ont subi des remaniements orthographiques plus sérieux que ceux qui précèdent. Ils continuent à vivre dans la tradition orale de notre temps, dont il était permis, pour les rendre plus intelligibles, de consulter la prononciation.

2.

Les çè k'on signè lè prumi
Sont-i to capitain' ?
N' sèreu-ç' nin pu vit' dè hyerdî
Ki n'savè k' drapè l'lain' ?
I n' savè kwan on mousqueton
E-st amorci ou bin tcherdji,
Biribi, etc.

.
.

6.

Dju louk to lôdj' du vey' duvin
Dè directeu'r du pôv',
Dè foleù, dè boldji to plin
E dè martchan d'alcôv',
On martchan d'fyér ki-est on capon,
On martchan d'ou ki fai l'bôrbi,
Biribi, etc.

7.

Adon dè Sègneûr fabrican
Servè tott' ciss' bell' klik';
E to lè nôb' nègociyan,
Directeurs du fabrik',
I s' dunè turto bin dè ton
E d' tim passé, i-est' si pti,
Biribi, etc.

8.

Asteûr i n' polè môy' pu mô
K' d'enn' alé â deu raw',
I son mambour dè-z ospitô,
I gruzè lè rufnaw',
So l'tim k' dè bon vî-z Eburon
N'on(t) nin to leu sô à magni,
Biribi, etc.

.
.

3.

I promèti, lè masév' tchin,
Kì tot à fai sèreu po rin.

4.

K'on r'nakreu sq l' tchâpèn' è l' ross',
K'on n' magn'reu pu k' dè souk' al' loss',
K'on mètreu dju to lè-z impô,
K'on sèreu kwit' di s'cassé l'cô,
Ki ci n' sèreu k' djôw' è liyèss',
Ki to lè djou sèri dè fyèss' ;
Mais, dispôw k'i no-z on(t) r'novlé,
On-z è di(x) fèy pu affamé.

5.

Divan çoula dj'aveu dell' bir',
Dè pan, dè lâr è dè cromptîr',
Dji vikéf' assé (h)onètmin
A pwèrté dè sètch so mè rin ;
Dj'aléf' to lè djou al tavyenn'
Beur in' kwât' avou noss' Djihenn' ;
Mai, dispôw k'i no-z on(t) r'bathi,
A pôn' a-dj' dè pan à magni.

6.

Mi fem' a vindou tott' sè kott',
Ell' n'a pu k'deu ou treu klikott' ;
Mi justâkor è-st â Lombâr,
E dji prévêu k'on pô pu târ,
I m' fâre alé so l' viyèdj'
Bribé, fé dè honteu messédj'
Po ramèhné kék' brikè d'pan
Po nouïri m' fem' è mè-z éfan.

.

Noël.

B. et D. *Recueil*, etc., p. 171. Doustrepoint dans *Revue des patois Gallo-Romans*, I, p. 189.

1.

Bon djoû, marain', è bonn' santé ! (*bis*)
Dji vin kwèri m'kougnou d'Noyé.

.
.
.

2.

Hay ! djan, koran-z-i to dansan, (*bis*),
Vèy li mirâk' di cist èfan
K' è né d'in' djôn' pucèll'.
Dixhomb'-tu, Dj'hèn', dixhomb'-tu, Dj'han !
Dixhomb'-tu don, bâcèll'.

3.

O, sour Marôy', viné-z avou ; (*bis*)
No pas'ran po mon m' fré Ernou
K'i no môn' al' valèy' ;
I fai si spè ki dj'a pawou
Ki no n'sèyan-s d'robèy'.

4.

MARÔY'

Gran pér', vo pwètré bin l' fisik, (*bis*)
So vos' né v'mètré dè bèrik
E s' loukré-v èl' potal' ;
Vo fré vèyi è nos' botik',
Vo trouvré dè brokal'.

5.

DJIHÈN'

O souh ! Marôy', ki fai-t-i freu ! (*bis*) (1)
Lè din m'kakè, s'a-dj' mâ mè deu ;

(1) On trouve une parodie de ce couplet et des suivants

Trè dou Djew, kél' djalèy' !
Cist éfan sèrè mwèr di freu,
Pwèrtan li po 'n' blamèy' !

6.

DJIHAN

Por mi, dj' li pwètrè dè fago (*bis*)
E dè loumrot' to plin m'sâro
Ki son(t) è nos' coulèy',
Po restchâfé ci bê p'ti gro,
Jésu, Djôsèf, Marey' !

7.

MARÔY'

Por mi, dji li pwètrè m'kotré (*bis*)
Po fé dè faxh' è dè lign'rê
Et a l'mér' dè tchâssèt';
Vo lê-zi keuz'rè bin, s'i v' plé ;
Dj'a dè fi è m' taxhèt'.

8.

LI MÉR'

Por mi, dji li pwètrè m'ventrin; (*bis*)
Il è trè bê, è si trè fin
K'on direu del' prôp' sôy'.
Ç'sèrè po li fé dè bèguin :
N'è-st-i nin vrèy, Marôy' ?

dans une pièce de l'époque de la Révolution, publiée en 1881 par la *Société de littérature wallonne* (*Bull.*, t. IV de la 2^e série, p. 95). Voici le premier couplet :

Souch ! bon Diewe, ku fait-i freu, (*bis*) !
Ju so parblu déjà tot reu
D'aveur chessi les kawes,
Et ces dialès coir du teheu
Mu fet ecco les mawes.

.

9.

DJIHAN

Por mi, dji li pwètrè m'sâro ; (*bis*)
I n'è nin fin, s' n'è-st-i nin gro,
E s'a-dj' dè plom' di cin' ;
Vo mètré tot a fai è m'bo
Po pwèrté al' payîn'.

10.

LI MÉR'

Dj'a dè souk' po fé on batis' (*bis*)
Po l'mér' di l'èfan k'è si tris',
Si tris' è si d'zolèy'.
O, k'n'esteu-t-ell' è nos' mohon
Kwan ell' fou-t akoukèy'.

11.

DJIHÈNN'

Kuseun' Marôy', allé xhouté ; (*bis*)
I m' sonl' ki dj' ô l'èfan criyé.
Dou Dyew ! so-dj' èwarèy' !
Kuseun' Marôy', allé xhouté,
Ki no sèpan-s li vrèy.

12.

MARÔY'

Awè, cyèt, i son(t) là leu treu, (*bis*)
L'èfan so l'four, to mwèr di freu,
E l'mér tot' èdjalèy'.
Li vi bounam' lè louk to reu ;
V' dîrî k'i méditèy'.

13.

Moussan d'vin è s'no-z adjènan ; (*bis*)
No-z iran adôré l'èfan
E li ofri no kour.
C'è çou k'dimand' li bè èfan
K'è la kouki so l'four.

14.

Dyè wâd' li mэр' è li k'pagnèy' ! (*bis*)
Les andj' no'z on(t) di(t) dè mervèy' ;
No'z estan si binâxh'
Di cist éfan ki no v'nan vèy' ;
Vi plaist-i bin k'djel bâxh' ?

15.

LA VIERGE

Ah ! oui, bergère, en l'adorant, (*bis*)
Baisez les pieds de cet enfant
Qui est né entr' les bêtes.
Il est né pour nous sauver tous :
Célébrez bien sa fête.

16.

Khouté don, mэр', k'ell' parol' bin ! (*bis*)
Avou s' douç' mèn' è s'dou maintyin
Ni dirî-v' nin in' andj' ?
Nèni cyèt', mэр', n'enn' alan nin ;
Assyan no so ciss' plandj'.

24.

Contes populaires. — La Licorne.

Questionnaire du Folk-lore wallon, Liège, 1890, p. 48.

Twèn' Ichtô astou in kourdanî d'Ronkyèr ; i dalou à l' chas' avé lé Rwè. In djou, lé Rwè, ki stou djalou dè l' vîr mèyeû tireû k'li, l'invit' à l' trak' dinn-in bo, yu-s k'il avou 'n' likorn'. O mè Twèn' yu -s ké l'likorn' avou l'abitut' dè passé, pinsan bi k'il arou sté inflé par yèl'. Mè Twèn', in l'viyan arivé, s'a mi pa dyèr èn' tchap' dè sô ki stou fôs' ! El likorn' a inflé l'tchap', si bî ké l'koun' a passé du kosté yu-s ké Twèn' astou. Twèn', ki avou s'martya d'kourdanî à s'poch', l'a radmin atrapé è a kouminchi à rivé l'koun'. Il a kriyi ô Rwè dè vni vîr, èyè lé Rwè a sté télmin binèch' dè vîr ké Twèn' avou tan d'èspri, k'i li-z-a doné s'fyi' in maryâatch'.

(Bornival-lez-Nivelles).

25.

Le copère et les petits chats.

Ibid., p. 125.

I gn aveu in djoû deû kopér di Dinan ki'nn alun' tayî ô bo acheun' ! I n'alun' jamé ni rivnun' yun san l'ôt' è i gn aveu yun ki dmèreu èn' miyèt' pu lon ki s'kamarât'. In djoû i pas'. On aveu fé del situvéy' ô chou rouch' è li kopér ki dmeureu a ç'môjon' la, s'aveu lavé s'visâtch avou li purûr' dè chou.

Vla s'kamarât' ki pas' pou l'alé kwé, è an veyan m'n om' tou rouch' a s'visâtch', il li dmant' : K'è-st-c' ki t'a, on, kopér, ki t'è si rouch' ? T'è malât', va, dandjureu ? Wèt'-tu in pô ô murwè don, ti vyèra bin ki t'è malât' ? Kan i s'a yeu wéti ô murwè : « Oyi, va, t'a rèzon dèl dir ki dj'seu malât' ! dji m'è rva m'koutchi ».

E su l'antrefèt' di ça, li tcha a stî s'koutchi d'lé l'kopér è il a fé sè djôn', è kan s' kamarât' a r'passè po-z alé vôy' komin i'nn' aleûf, il li a rèspondu : « T'aveu bin rèzon dèl dir', va, ki dj'esteu malât, dj'é tchètlé ».

(Recueilli à Morialmé, Entre-Sambre-et-Meuse).

26.

Les trois bons gros flamands.

Revue des Patois Gallo-Romans, III, p. 49 (G. Doutrepoint).

C'èsteu dô on' fày' treu bô gro flamin ki kotî-st'avo l'payi po-z aprind' lu walon. So leu vôy' i rascôtrè deu-z am' ki s' duvizî. To passan to prè d'zèl, v'la ôk du lè deu-z am' ki di(t)-st a l'aut' : « Ç'è treu bô gro Flamin ». L'prumî d'lè treu to kôtin d'saveûr ô mo repètéf to l'tim po' nné l'rouvî : « Treu bô gro Flamin ». O pôk apré, vo-z è ci ko deu ki s'druvisî. O moumin k'i passî tò prè d'zell, ôk du lè deu di(t) ko : « po sè z êdan ». « Po sè z êdan, po sè z êdan, repètéf lu deuzinm' flamin ; dju sé-st ô mo avou ». Lu treuzinm' fou to kôtin d'êtind' on' vil fam' ki d'héf a s' wèzèn' : « Kom' du djuss' è d' rëzô ». I r'diha s' mo tan k'i pôv. Min vo lè ci arivé d'vin ô bwè. To d'ô kô v'la k'i vèyè èn' ô bouhò ô mwîn, ô kadâf'.

I s' mètè-st otou po l'louki to lèvan lè brèss è l'èr. Min voci lè gendarm' k' arrivè : « Ki e(st)-ç' k' a touwé cist am'-là ? » d'mandè-t-i ? — « Treu bô gro Flamin ». — « Po kwè ? » — « Po sè-z êdan ». — « Vo vinrè-t-èl' prihô ». — « Kom' du djuss' è d' rëzô ».

(D'un ouvrier de Herve, province de Liège).

27.

Pronostics météorologiques.

Questionnaire de Folk-lore, etc., p. 72.

Fèvrîr a onz' bê djou.
Kom Mâs trouv' lè potê, — I lè lê.
Kwan i tonn' è Mâs — Li laboureú a hâs' —
Kwan i ton' èn' Avri, — I deú s' rëdjouwi.
Mwètèy' di May', — kow' di nivay'.
Avri ploú po lè djin, — May' po lè byess'. —
Sètch' aouss', frèxh' vindindj'.

(Liège).

28.

Proverbes de saint Hubert.

Revue de philologie française et provençale, III. (P. Marchot).

Ç'è l'êw' ki dwam' ki nèy'.
Duvan d' kôzé, i fô s' lèyi r'souwé pad ri lè-zoray'.
Ç'è-st-al' fin dol' fwar' k'on vèrè lè bon tch'fô.
I n' fô nin print' si kou po sè tchôss'.
Ça n'è jamé lu tch'fô ki gangn' l'avonn' ki l'a.
I gn a on' om' a Lîdj' ki s' syéf du ç' k'il a.
Lê piehè l' moton, ç' è-st on' byèss' ki pich' lontan.
Lu ci ki grèt' su nè dèguis' su visâtch',
Mwèch' yap' krèch voltí.
Kan lè navé son vèr, lè kouchè son sur.
Lu ci k'è mès' è mès', lu grandeur n'i fê rin.

29.

Prière à Saint André.

Questionnaire, etc., p. 36.

Sin-t Andri,
Bon batli,
Fé' m' vèyi è m' dwèrman
L' ci k' dj' àrè-st-é m' vikan.

(Liège).

30.

Chant de quête de Malmédy.

L. Zeliqzon, *Aus der Wallonie*, Metz, 1893 p. 27 (1).

On stokou ramon po fé lè veuy' du sen Marten,
Dyan don, s'i f' plé ben !
On' bans' sin kou,
On ty'na sin-z-ans',
On' pès', on' dyâp' du stren,
On fahê, on tonè,
Tot-à-fê è bin-z è bon
Po fé lè veuy' du sen Marten;
Dyan don, s'i f' plé ben !

(1) La nasale soulignée dans ce petit chant, que les écoliers vont réciter de porte en porte quelques jours avant la Saint-Martin, est un son guttural correspondant au *ng* allemand.

GLOSSAIRE (1)

A

- | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><i>Able</i>, habile, capable.
 <i>Acheun'</i>, ensemble.
 <i>Adont</i>, alors.
 <i>Aduner</i>, rassembler.
 <i>Afaxhan</i>, affamé.
 <i>Afforain</i>, étranger, fait à l'étranger.
 <i>Ainc</i>, jamais.
 <i>Ains</i>, mais.
 <i>Aioe, ewe</i>, eau.
 <i>A(l)con</i>, aucun.
 <i>Alentir</i>, devenir lent, perdre de sa vivacité.
 <i>Alkes</i>, quelque peu, un peu.
 <i>Alquani(es) alquanz</i>, certains, -nes, quelques-uns.
 <i>Alsi, alsiment</i>, aussi, de même.
 <i>Amont</i>, en haut, en haut de.
 <i>Andui</i>, tous les deux.
 <i>Anzois (anchois)</i>, avant.</p> | <p><i>Apoinsent</i>, 3 plur. parf. de <i>apoinde</i>, fixer.
 <i>Appresseir</i>, accabler, dominer.
 <i>Aprocheneir</i>, rapprocher, ratta-cher.
 <i>Arainier</i>, aborder, adresser la parole à.
 <i>Ardre</i>, brûler.
 <i>Arme (anme 3)</i>, âme.
 <i>As</i>, aux, avec les.
 <i>Assens</i>, assentiment.
 <i>Assentir (s')</i>, être d'accord, con-sentir.
 <i>Astoit</i>, 3 sg. imparf. de <i>estre</i>.
 Comp. le nivellois moderne <i>astou 24</i>.
 <i>Atant</i>, alors.
 <i>Aterier</i>, disposer.
 <i>Aturner</i>, arranger, disposer.
 <i>Auret</i>, 3 sg. prétérît (ancien plus-que-parfait) de <i>avoir</i>.
 <i>Ausse</i>, 1 sg. subj. imparfait de</p> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

(1) La chrestomathie s'adressant surtout à des Wallons, on n'a inséré dans ce glossaire que les formes tombées en désuétude ou d'un usage peu commun. Les autres seront suffisamment reconnaissables à des compatriotes, et les spécialistes qui utiliseront ce petit livre, sont sûrs de les retrouver dans les dictionnaires de Grand-gagnage, Forir, etc. Les chiffres se rapportent aux morceaux publiés ; on ne les inscrit que lorsqu'il s'agit d'une singularité, digne d'éveiller l'attention. Les lettres entre parenthèses ne se prononcent pas.

avoir. Une autre forme est *awisse*. Comp. le moderne *euxhi* 17, *eúchi(n)* 18.

Autretant, autant.

Aval, en bas, en descendant (mod. *avá* — à travers).

Avaleir, faire descendre, descendre — *s'av.*, se laisser descendre.

Avers, en comparaison de.

Avardeir, épier, regarder.

Aveuc (*avoek*, *avoc*), avec, aussi.

Awe, oie.

Awis(se)t, 3 sg. subj. imparf. de *avoir*.

B

Bacon, flèche de lard, lard.

Baldement, vite.

Bellezour, plus beau.

Ber, cas régime *baron*, seigneur, mari.

Besten, différend.

Bliant, longue blouse.

Bolour, brûlure. Comp. *bollet* 16.

Bran(c), épée.

Broulé 19, pièce de monnaie.

C

Ceaz, ceux (cas régime pluriel du démonstratif *cilh*).

Cellée, secret, dissimulation.

C(h)amp florit, 3 le paradis.

C(h)ape, manteau.

C(h)asteal, château.

Chaver, creuser (mod. *xhavèy'* et *chavèy'*).

C(h)avel, plur. *c(h)aviaus*, cheveu.

Cherront 3 plur. futur de *cheoir*, tomber.

Cherté, charité.

Chescun, chaque, chacun.

Chevanc(h)e, ressources, revenus, profit.

Chi 1 et 2, qui.

Chielt, 3 pers. sg. prés. de *chaloir*.

C(h)iere, visage.

C(h)ilh, ce, celui.

C(h)is, ce, celui-ci.

Chu, voyez *co*.

Ciez, cas sujet de *ciel*.

Cla(s), clou.

Coi,-e, calme, tranquille.

Coist 1, brûla (latin *coxit*).

Colpe, faute.

Concreidre, avoir créance, foi.

Se c., se rendre à l'évidence de.

Contreval, en bas.

Crance, crampe.

Cremor, crainte.

Criée, appel, désignation.

Crucifix, crucifié (latin *crucifixus*).

Cuens, cas régime *conte*, comte.

Cui, régime du relatif *qui*, à qui, que.

Co (*co* 1, *zu*, *chu*), cela.

D

Dairien, dernier. Comp. *der-rain*.

Damredeu, le seigneur Dieu.

Debte, due (forme savante).

Deent, doivent.

Deffremeir, ouvrir.

Defours, *al def.*, dehors, au dehors.

Delés, près de, auprès de, joignant.

Dementer (se), se lamenter.

Dementers (subst.,) lamentation.

Deo 1, Dieu.

Derrain, dernier. *A d.*, à la fin.

Derrompre, se rompre.
Deseure, dessus, au-dessus de.
Desortren, supérieur, arbitre suprême.
Detemen(t), prescription, leçon.
Detier, dicter, prescrire.
Devant (en), auparavant.
Deveisir, décider, commander, formuler.
Diaule, diable. Comp. *dial'*. 17.
Diet, 3 sg. parf. de *devoir*.
Di(s), jour.
Do (del), du.
Dois, dous, deux. Comp. *dui*.
Dol. Voyez *dues*.
Dont, d'où ; de quoi.
Dont 6, donc ; 10, 14 alors.
Dotable, redoutable.
Dotance, doute, hésitation, crainte.
Doter (dobter), redouter.
Dues 11, doux.
Duez, cas sujet de *duel*, deuil.
Dui, cas sujet de *dous*, deux.
Dventrendmen 16, au dedans.
Dyèr 24, derrière.

E

Einc. Voyez *ainc*.
Eissir, sortir.
El, enl, en le. *Ele, elle* 14, en la. Comp. *el' potal* 23.
Element 1, forces.
Embrisier, enfreindre.
Empedementz 1, tortures.
Encloistre, cloître.
Endammer, entamer.
Endroit de, concernant.
Enferme, infirme, malade.
Engien, ruse, subtilité.
Enhisder, effrayer. Comp. *hisdeüre*, 18.
Enmaïer, émouvoir.
Enorter, exhorter, engager.

Ensi (ainssy, enssy), ainsi.
E(n)spirs. Voy. *spirs*.
E(n)sprendemen(t), embrasement. Comp. le mod. *esprind'* (*espri*, 16).
E(n)strangne, étranger.
Ent 1, en. Comp. *nont*.
Entelgir, comprendre.
Entendre, avoir l'esprit porté vers ; s'efforcer.
Entente, attention, volonté, effort.
Entrelaissier, interrompre, laisser.
Enz (ens), dans. *Enz enl fou* 1, dans le feu. Comp. *in* 18.
Envespir, se faire soir, tomber (se dit de la nuit).
Er(e)t, erent, 3 sg. et plur. imparf. de *estre*.
Es, en le. Comp. *el, ele*.
Esc(h)argaites, patrouille nocturne.
Eschis, fugitif.
Escir. Voyez *eissir*.
Escorcier (s'), se trousser.
Explanation, explication.
Ex, yeux.

F

Faelé, crevasé, fendillé.
Familhous, affamé.
Faz, faux.
Feent, 3 plur. présent de *faire*.
Fermer, affermir ; fixer.
Festuil, fêtu (mod. *fstou*). *Metre jus lo f.* = avoir manqué à une des minutieuses prescriptions de la procédure juridique.
Fiance, assurance, confiance.
Fisient, 3 pl. imparf. de *faire*.
Foer(s), fors, hors (mod. *fou*). Comp. *defours*.

Forment, fortement.

Fou, feu.

Fraïtier, faire des frais, dépenser.

Fumier(e), fumée, vapeur.

Furet, 3 sg. prétérit (ancien plus-que-parfait) de *estre*.

G

Gaires, beaucoup.

Gaite, veilleur.

Gauge (nois) (comp. *jelle* 18, moderné *djèy'*), noix de jauge.

Gieres, donc.

Glèteu, bavette.

Gorés, 2 plur. futur de *goir*, jouir.

Grandec(h)e, grandeur.

Groire, croire.

H

Haot, 3 sg. imparfait de *haïr*.

Bierde, troupeau.

(*H*)oi, *hui*, aujourd'hui.

Hoslé, bercer.

(*H*)osteit, hôtel, maison.

Iert (ert), 3 sg. futur de *estre*.

Ilec, là.

Istront, 3 pl. futur de *eissir*.

J

Jobá, à hautes jambes.

Jugleres, jongleur.

Juier, juif.

Juïs, jugement.

Jus, en bas.

K

Koun', corne.

Kouchè, cochon.

L

Lei (lee), elle, à elle.

Les 5, 14, leur.

Li, masc. et fém., le, la, les.

Liu (liés 13), lieu, place.

Lo, cas régime de *li*, le. *Lo jor 3*, ce jour-là.

Lonz, loin.

Lorseitnol, rossignol.

Lue(c), aussitôt.

M

Maent, 3 sg. présent de *manoir*, demeurer.

Maior, -eur, cas régime de *maire*.

Mais ke, pourvu que ; *ne m.*, ne plus.

Manatce, menace.

Manecier, menacier (moderne *mán'si*).

Marchir, être abattue, foulée.

Masév' sale. Comp. liégeois, *mási*.

Menestier, service.

Mel, mal.

Menuisse, partie mince, cheville.

Mervilheus, surpris.

Mes, cas sujet de *mon*.

Mescinette, fillette.

Mescroire, ne pas croire, se méfier.

Messéant, mal.

Mestier, besoin.

Miez (mels) 1, mieux.

Mimes même. Comp. *meme* 16. *mainme* 18.

Monteplier, s'accroître.
Monz, monde.
M(o)ut (moult), beaucoup, fort.
Mwètsch', mauvais.

N

Nient (niant, nent, nint), ne...
 pas, ne... rien.
Niule 1, nulle (chose).
Niuls 2, nul, personne.
Nonque, jamais.
Nont (= non ent) n'en.
Nourec(h)on, nourriture, éle-
 vage.

O

O, cela. *Por o*, pour cela.
O(t), avec.
Odit, 3 sg. parf. de *odir*, ouïr.
On(k), un. Comp. *ounk*, 17.
Onkes (unkes, omque 1, onc),
 - jamais.
Or(e), ors, maintenant.
Oram, 1 plur. subj. de *orer*,
 prier.
Otroi, autorisation.
Ou(t), o(u)rent 1, 3 sg. et 3
 plur. parfait de *avoir*.

P

Palmes, paumes.
Par, pour. Comp. *por*.
Paramenz, vêtements.
Parmi, à travers, au travers de.
Parsier, poursuivre.
Partir, partager, avoir part.
Pau (pou), peu.
Pâur, peur (mod. *pawou*).
Payin', accouchée.
Peer, père.
Penteiet (se), 3 sg. imparf. de

pentir (se), employé à la façon
 latine ; se repentir.
Perdesse, 3 sg. subj. imparf. de
perdre.
Pesserie, pêcherie, pêche.
Pichè 29, pissier.
Pièce (grant), longtemps.
Plait, procès, débat judiciaire,
 débat, propos.
Plantiveusement, en abondance.
Plege, caution.
Pluisor (li), la plupart.
Poble, peuple.
Polle, jeune fille (*litt.* petit d'un
 animal).
Pooir, pouvoir.
Por = par (trait dialectal).
Porpenser (se), se préoccuper,
 penser.
Porprendre, englober, entourer.
Post 1, après (forme latine).
Posteit, puissance.
Postic, porte à claire-voie, po-
 terne (mod. *posti*).
Pou, peu.
Pouret, 3 sg. prétérit (anc.
 plus-que parfait) de *pooir*.
Povre, poivre.
Preiement, prière.
Premiers (de), d'abord.
Prodomme, homme de bien,
 honnête homme.
Proimes (à), pour la première
 fois.
Promier, premier ; à *pr.* d'abord.
 Comp. *prumire 19*.
Prous, profits, revenus.
Puis.. ke, après què, lorsque.

Q

Quatir (se), se blottir.
Quens. Voyez *cuens*.
Quidier, croire.

R

- Ramembrer*, mémorer, rap-
peler.
Raneiet, 3 sg. présent subj. de
raneier, renier.
Ravaleir, réduire, rabattre.
Raw, roue.
Recercelé, ondulé.
Reconter, réciter.
Regiel, royal, du roi.
Regné, royaume.
Relenkir, laisser, abandonner.
Remaindre, rester.
Remanent, 3 pl. subj. présent
de *remaindre*.
Remanroit, 3 sg. cond. présent
de *remaindre*.
Remeist, 3 sg. parfait de *re-
maindre*.
Remeis, part. passé de *remain-
dre*.
Repairier, retourner, regagner.
Requisti(s)on, investiture.
Rex 1, roi (forme latine).
Richise, richesse.
Rieu (riu), ruisseau.
Roveret, 3 sg. prétérît (ancien
plus-que-parfait) de *rover*,
ordonner.
Ruer, jeter.
Ruovet, 3 sg. présent de *rover*.

S

- Sagnor*, *sanior*, *senhor*, sei-
gneur.
Saiâl, *saiel*, sceau.
Saieleir, sceller.
Sains, sans.
Salveres, sauveur.
Sanblant, air, aspect.
Se, se (conditionnel).
Sem, *sen*, son (forme atone).

- Sempre*, toujours.
Seoir, être assis, être situé.
Seri, serein.
Ses, cas sujet de *son*.
Seule, siècle, monde.
Sevrer, séparer.
Si.. ke, de telle sorte que.
Si (copulé), et. Comp. *s(i)* mod.
wallon, par ex. 23, str. 9.
Sist, 3 sg. parf. de *seoir*.
Skerrat, 3 sg. futur de *skeoir*,
écheoir.
Soil, seigle.
Soi(t) (*ja — ce que*), bien que,
quoique.
Solas, plaisanterie, amusement.
Solonc, le long de.
Soloz, mod. *solo*, soleil.
Souduiant, soldat (mercenaire).
Soure sur. Comp. *deseure*.
S: uue, sienne (la)
Spirs, esprit.
Spede, épée.
Staler, disposer, établir.
Stopeir, boucher, couvrir.
Strivier, étrier.
Suon, sien (forme tonique).

T

- Tant* (*por — que*), par ce que.
Teil (*par — ke*), de telle façon
que. — *Teil i at*, certain.
Témoin, témoignage.
Tolir, enlever, ôter.
Touaile, serviette.
Traire, tirer, attirer.
Traits, *-ice*, allongé, gracile.
Troske, jusque.
Tuit (*tot*), tous.
Ty'na 30, panier.

U

- U*, où.
Unkes. Voyez *onkes*.

V

Vair, changeant.
Veindre, vaincre.
Vendrai, *as*, *at*, etc., futur de *venir*.
Vest(e)ure, vêtement.
Vient 5, 3 sg. présent de *venir*
= convenir.
Vint, vingt.
Vir (*vêir*), voir.

Vo, votre.
Voirement, vraiment.
Voldre(n)t, 3 sg. et pl. du parf. de *voloir*.
Volt, 3 sg. du parf. de *voloir*.
Vul(h), 1 sg. présent de *voloir*.

Z

Za, ça.
Zu. Voyez *ço*.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages.
CHAPITRE I. — Les origines	7
— II. — La langue	19
— III. — L'enseignement.	35
— IV. — La foi	48
— V. — La légende et l'histoire	61
— VI. — La chanson	83
— VII. — Le théâtre	100
CONCLUSION	110
CHRESTOMATHIE WALLONNE	115
GLOSSAIRE	151

Princeton University Library



32101 073049916

